Quatre-vingtième année. — N° 15. Le Numéro : 7 francs. Samedi 17 Janvier 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

AVIS

Le *Journal officiel* a procédé aux tirages à part :

1° Du décret n° 48-91 du 12 janvier 1948 portant règlement d'administration publique, modifiant et complétant certaines dispositions du décret du 20 août 1939 portant **règlement général sur la police de la circulation et du roulage.**

Le prix de ce fascicule, portant le n° 472, est fixé à **5 F;**

2° Du décret n° 48-97 du 14 janvier 1948 portant fixation des **coefficients** prévus par l'article 2 de la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948 instituant un **prélèvement exceptionnel de la lutte contre l'inflation.**

Le prix de ce fascicule, portant le n° 473, est fixé à **3 F.**

Ces fascicules sont en vente aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e),** et à la recette centrale des finances de la Seine (bureau de vente de l'Imprimerie nationale), **19, rue Scribe, Paris (9e).**

Ils sont expédiés sans frais sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e).**

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 13 janvier 1948 portant suppression d'une régie d'avances à la radiodiffusion française et augmentation du montant des avances consenties à un régisseur (p. 530).

Arrêté du 14 janvier 1948 modifiant l'article 3 de l'arrêté du 21 juin 1947, pris en application du décret n° 47-711 du 15 avril 1947, relatif à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles (p. 531).

Ministère de la justice.

Décret n° 48-99 du 15 janvier 1948 modifiant le décret du 4 juillet 1936 portant règlement d'administration publique et relatif à l'examen professionnel pour la nomination des juges de paix (p. 531).

Décret n° 48-100 du 15 janvier 1948 modifiant le décret du 5 septembre 1945 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission consultative prévue à l'article 125, alinéa 2, du décret-loi du 29 juillet 1939, relatif à la famille et à la natalité française (p. 531).

Décret du 16 janvier 1948 portant nominations, démissions et conférant l'honoriariat à des officiers ministériels (p. 531).

Arrêté du 13 janvier 1948 portant nomination du président suppléant de la commission départementale des dommages de guerre de la Moselle (p. 532).

Arrêtés portant nomination et rapportant une nomination (administration centrale et administration pénitentiaire) (p. 532).

Tableau d'avancement des juges de paix (rectificatif) (p. 532).

Extraits des minutes des greffes du tribunal de première instance de Niort et de la cour de justice de la Côte-d'Or (affaires Turpeau et Louis Roger) (p. 532).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets et *arrêtés* portant nominations, attribution de fonctions, mise en disponibilité, acceptation de démission, révocation, conférant l'honoriariat et rapportant les dispositions de précédents décrets et arrêtés (administration centrale et services extérieurs) (p. 533).

Exequatur accordés à des consuls (p. 534).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 7 janvier 1948 portant modification des statuts d'une association reconnue d'utilité publique (p. 534).

Arrêté portant nomination (administration centrale) (p. 534).

Ministère des forces armées.

Décrets du 15 janvier 1948 portant nominations (ingénieurs militaires de l'air et ingénieurs militaires des travaux de l'air) (p. 534).

Décision portant admission à la retraite (personnel technique civil des constructions navales et de l'artillerie navale) (p. 534).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décrets du 14 janvier 1948 portant promotion, nominations, mutation, admissions à la retraite et conférant l'honoriariat :

Cour des comptes (p. 534).

Culture et magasins de tabac (p. 535).

Inspection des finances (p. 535).

Trésoriers-payeurs coloniaux (p. 535).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté portant nomination du répartiteur chef de la section des produits divers de l'office central de répartition des produits industriels (rectificatif) (p. 537).

Arrêté portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 537).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés du 15 décembre 1947 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 537).

Arrêté du 8 janvier 1948 portant autorisation d'engagement d'un crédit (budget de reconstruction et d'équipement) (p. 538).

Arrêté du 12 janvier 1948 concernant la circulation des mouture d'orge contenant 20 p. 100 de farine (p. 538).

RAVITAILLEMENT

Décrets du 13 janvier 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 538).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 13 janvier 1948 portant élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur (p. 536).

Arrêté du 9 janvier 1948 relatif aux indemnités allouées aux membres non fonctionnaires des commissions consultatives d'apprentissage et des comités départementaux de l'enseignement technique (p. 536).

Arrêté du 9 janvier 1948 relatif au concours d'admission aux écoles supérieures de commerce (p. 536).

Arrêté portant nominations, cessation de fonctions, maintien en fonctions et conférant l'honorariat (direction générale de l'architecture) (p. 537).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant promotion, nomination, admission à la retraite et rapportant les dispositions de précédents arrêtés:

Administration centrale (p. 535).

Magistrature d'outre-mer (p. 535).

Section technique d'agriculture tropicale (p. 536).

Services coloniaux des ports (p. 536).

Ministère des travaux publics et des transports.

Arrêté portant nomination d'un courtier maritime (p. 538).

Arrêtés portant admission à la retraite (aviation civile et commerciale) (p. 538).

Arrêtés et *décisions* portant réintégration, maintien en service détaché, attribution et retrait de fonctions (ponts et chaussées) (p. 538).

Décision du 29 décembre 1947 arrêtant les tableaux d'avancement et de concours pour la Légion d'honneur des corps des administrateurs de l'inscription maritime et des professeurs de la marine marchande pour l'année 1948 (p. 539).

Décision du 29 décembre 1947 arrêtant le tableau de concours pour la Légion d'honneur des officiers d'administration de l'inscription maritime pour l'année 1948 (p. 539).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 31 décembre 1947 portant approbation du règlement d'une caisse autonome mutualiste d'assurance accidents (p. 539).

Arrêté du 31 décembre 1947 portant approbation du règlement d'une caisse autonome mutualiste d'assurance décès et habilitant celle-ci à pratiquer la réassurance (p. 539).

Arrêté du 31 décembre 1947 habilitant une caisse autonome mutualiste de retraites à pratiquer la réassurance (p. 539).

Arrêté du 2 janvier 1948 relatif aux indemnités pour frais de déplacement des membres non fonctionnaires des commissions fonctionnant auprès des directions régionales de la sécurité sociale (p. 539).

Arrêté du 7 janvier 1948 chargeant les régisseurs d'avances de l'office national d'immigration en Allemagne et en Autriche d'effectuer l'échange des marks schillings aux personnes recrutées pour le travail en France (p. 540).

Arrêtés du 7 janvier 1948 portant extension du régime de sécurité sociale dans les mines (p. 540).

Arrêté du 9 janvier 1948 portant fixation, pour l'année 1947, du maximum des dépenses de gestion des caisses d'allocations familiales et abrogeant l'arrêté du 19 août 1947 (p. 540).

Arrêté du 12 janvier 1948 portant approbation des statuts d'une société mutualiste (p. 540).

Arrêtés du 13 janvier 1948 autorisant le fonctionnement d'institutions de prévoyance (p. 540).

Arrêté approuvant les modifications apportées au texte des modèles de statuts pour caisses primaires centrales de la sécurité sociale (additif) (p. 541).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant titularisations, attribution de fonctions, affectation, mise en disponibilité et admission à la retraite:

Directions départementales de la population (p. 541).

Inspection de la population (p. 541).

Inspection de la santé (p. 541).

Sanatoriums (p. 541).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 30 décembre 1947 portant délégation de signature (p. 541).

Arrêtés du 12 janvier 1948 portant nomination d'un régisseur d'avances et concernant une régie d'avances (p. 541).

Arrêtés déclarant l'urgence des travaux nécessaires à la réalisation des projets de reconstruction de communes sinistrées (p. 541).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant titularisations (administration centrale) (p. 542).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Listes des candidats aux commissions générales et à la commission de comptabilité (p. 542).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Listes des candidats aux commissions générales (p. 543).

Assemblée de l'Union française. — Convocations de commissions (p. 544).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de semences sélectionnées d'avoine et d'orge en provenance de Hollande (p. 544).

Avis relatif au tirage de la quarante-septième tranche de la loterie nationale 1947 (p. 544).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de semences sélectionnées d'avoine et d'orge en provenance de Hollande (p. 544).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (51e et 52e semaine de 1947) (p. 545).

Annonces (p. 546).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Suppression d'une régie d'avances à la radiodiffusion française et augmentation du montant des avances consenties à un régisseur.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion française;

Vu l'arrêté du 16 juin 1945 instituant des régies d'avances à la radiodiffusion française;

Vu l'arrêté du 19 janvier 1946 instituant une régie d'avances à la radiodiffusion française, palais Berlitz, 27, rue de la Michodière;

Vu l'arrêté du 7 mars 1947 modifiant le montant de la régie d'avances instituée 103 et 107, rue de Grenelle, à Paris;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1946 allouant une indemnité de caisse et de responsabilité à certains agents de la radiodiffusion française,

Arrêtent:

Art. 1er. — La régie d'avances instituée à la radiodiffusion française, palais Berlitz, 27, rue de la Michodière, par l'arrêté du 19 janvier 1946 susvisé, est supprimée.

Art. 2. — Le montant maximum de l'avance consentie au régisseur d'avances pour le groupe d'immeubles 103 et 107, rue de Grenelle, et 5, cité Martignac, par l'arrêté du 7 mars 1947 susvisé est porté de 150.000 F à 300.000 F.

Art. 3. — Le montant du cautionnement auquel est assujetti le régisseur visé à l'article 2 est porté de 15.000 F à 30.000 F.

Art. 4. — Le directeur général de la radiodiffusion française et l'agent comptable de la radiodiffusion française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 janvier 1948.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:

Le directeur du cabinet,

JACQUES DOUBLET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation:

Le chef du cabinet,

MAURICE CRUCHON.

Modification de l'article 3 de l'arrêté du 21 juin 1947 pris en application du décret n° 47-711 du 15 avril 1947 relatif à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (radiodiffusion française),

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, et notamment l'article 17;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance susvisée, et notamment les articles 61 et 62;

Vu la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la préparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, et notamment l'article 4;

Vu le décret du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée, et notamment son article 137;

Vu le décret n° 47-711 du 15 avril 1947 relatif à l'application aux régimes spéciaux des textes susvisés;

Vu l'arrêté du 21 juin 1947 créant à la radiodiffusion une commission des accidents du travail,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 4 de l'arrêté du 21 juin 1947 créant à la radiodiffusion une commission chargée de donner son avis en cas d'accident du travail ayant entraîné soit un décès, soit une incapacité permanente, est remplacé par le texte suivant:

« *Art. 4.* — La compétence de la commission s'étend à tous les accidents définis par la loi du 30 octobre 1946 survenus aux agents contractuels et auxiliaires ainsi qu'au personnel artistique et aux journalistes de la radiodiffusion, quel que soit leur mode de rémunération et le lieu où ils exercent leurs fonctions.

« La commission est notamment compétente en matière d'accidents survenus au cours d'une mission à l'étranger ».

Art. 2. — Le directeur général de la radiodiffusion française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 janvier 1948.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret n° 48-99 du 15 janvier 1948 modifiant le décret du 4 juillet 1936 portant règlement d'administration publique et relatif à l'examen professionnel pour la nomination des juges de paix.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 12 juillet 1905 concernant la compétence des juges de paix et la réorganisation des justices de paix, et les lois qui l'ont modifiée, notamment la loi du 14 juin 1918;

Vu la loi du 30 juillet 1947 relative à l'organisation des justices de paix;

Vu le décret du 6 août 1918 fixant les conditions et les programmes de l'examen professionnel institué par la loi du 14 juin 1918 pour la nomination des juges de paix et les décrets qui l'ont modifié;

Vu le décret du 5 novembre 1926 relatif aux conditions de nominations des juges de paix;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2 du décret du 4 juillet 1936 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Peuvent seuls prendre part aux épreuves les Français:

« 1° Agés de vingt-trois ans au 1er janvier précédant l'examen ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Décret n° 48-100 du 15 janvier 1948 modifiant le décret du 5 septembre 1945 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission consultative prévue à l'article 125 (alinéa 2) du décret-loi du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 125 (alinéa 2) du décret-loi du 29 juillet 1939;

Vu le décret du 5 septembre 1945;

Vu l'article 47 de la Constitution,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 4 du décret n° 47-2071 du 5 septembre 1945 est modifié comme il suit:

« Toute infraction aux dispositions des articles 119 à 125 du décret du 29 juillet 1939 commise par la voie du livre sera, avant tout renvoi devant le tribunal et par les soins du procureur général près la cour d'appel, portée à la connaissance du garde des sceaux, ministre de la justice, qui saisira le président de la commission ».

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Décret du 16 janvier 1948 portant nominations, démissions et conférant l'honorariat à des officiers ministériels.

Par décret en date du 16 janvier 1948:

Sont acceptées les démissions de:

M. Vedrenne (Jacques-Louis-Albert), notaire à la résidence de Cenis, canton d'Excideuil (Dordogne).

M. Antoine (Jacques-Henri), huissier du tribunal de première instance de Rocroi (Ardennes).

M. Quentin (Maurice-René), huissier du tribunal de Largentière (Ardèche).

M. Reverdy (Serge-Louis-Pierre), huissier du tribunal de Gannat (Allier).

Sont supprimés:

L'office de notaire à la résidence de la Mothe-Saint-Héray, canton de ce nom (Deux-Sèvres), vacant par suite de la destitution de M. Gardette (Jean-Paul-Ernest).

L'office d'avoué près le tribunal de première instance de Sedan, vacant par suite du décès de Me Husson (Jean-Baptiste-Georges).

L'office d'huissier du tribunal de Dole, dont était titulaire Me Pauset (Aristide-Joseph), décédé.

Sont nommés:

M. Baudrez (Henri-Joseph-Louis), notaire à la résidence de Liesse, canton de Sissonne (Aisne), en remplacement de M. Baudrez (Lucien-Alexandre), son père, décédé.

M. Beirnaert (Yves-Marie-Joseph), notaire à la résidence de Bourbourg, canton de ce nom (Nord), en remplacement de M. Beirnaert (Maurice-Marie-Joseph).

M. Brunet (Philippe-Raoul-Emilien), notaire à la résidence d'Oisemont, canton de ce nom (Somme), en remplacement de M. Andrieux (Louis), décédé.

M. Camus (Charles-Henri-Pierre), notaire à la résidence de Grandpré, canton de ce nom (Ardennes), en remplacement de M. Coupaye (Robert-Camille), démissionnaire.

M. Celer (Raymond-Roger), notaire à la résidence de la Souterraine, canton de ce nom (Creuse), en remplacement de M. Dubrac (Marie-Louis-Eugène), décédé.

M. Debouvry (Jean-François-Honoré-Joseph), notaire à la résidence de la Brosse, canton de Coudray-Saint-Germer (Oise), en remplacement de Me Lesage-Catel (Jacques-Charles-Emile), démissionnaire.

M. Desdions (Henri-Théophile-Albert-Marie), notaire à la résidence de Sannois, canton d'Argenteuil (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Masson (Lucien-André), démissionnaire.

M. Dhaleine (Robert), notaire à la résidence de Frohen-le-Grand, canton de Bernaville (Somme), en remplacement de M. Dussart (Marcel-Charles-Eugène), dont la démission a été acceptée par arrêté du 30 décembre 1946.

M. Glasson (Roger-Félix-Ernest), notaire à la résidence de Sens (Yonne), en remplacement de M. Desdions (Henri-Théophile-Albert-Marie), démissionnaire.

M. Haussy (Marcel-Prosper-Jean-Baptiste), notaire à la résidence d'Ercheu, canton de Roye (Somme), en remplacement de M. Debouvry (Jean-François-Honoré-Joseph), démissionnaire.

M. Laur (Paul-Denis-Marie-Albert), notaire à la résidence de Séverac-le-Château, canton de ce nom (Aveyron), en remplacement de M. Lestrade (Joseph-André), démissionnaire.

M. Laurens (Albert-Joseph), notaire à la résidence de Marvejols (Lozère), en remplacement de M. Rouchy (Marie-Louis-Jacques-Joseph), décédé.

M. Louit (Bernard-Marie-Eliacin-Paul), notaire à la résidence d'Estang, canton de Cazaubon (Gers), en remplacement de M. Louit (Paul-Jean-Bernard), son père, décédé.

M. Maton (Pierre-Auguste-Jean-Baptiste), notaire à la résidence de Templeuve, canton de Gysoing (Nord), en remplacement de M. Dorchies (Emile-Charles-Henri), décédé.

M. Maupu (Pierre-Marie-Joseph), notaire à la résidence de Pithiviers (Loiret), en remplacement de M. Georget (Marcel-Charles-Louis-Marie), décédé.

M. Minière (Marcel-Auguste), notaire à la résidence de Bournezeau, canton de Chantonnay (Vendée), en remplacement de M. Forgerit (Jean-Alexandre-Pierre), son beau-père, décédé.

M. Salles (Adrien-Auguste-Louis), notaire à la résidence de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, canton de Saint-Porchaire (Charente-Maritime), en remplacement de M. Bousquet (Roger-Camille-Pierre-Vital), démissionnaire.

M. Tenon (René-Jules), notaire à la résidence de Ménerbes, canton de Bonnieux (Vaucluse), en remplacement de M. Guerrive (Louis-Daniel), décédé.

M. Touzeau (René-Louis), notaire à la résidence de Stenay, canton de ce nom (Meuse), en remplacement de M. Constant (Henri-Marcel-Raymond), démissionnaire.

M. Vedrenne (Jacques-Albert-Louis), notaire à la résidence de Montignac, canton de ce nom (Dordogne), en remplacement de M. Bruyère (Jean-Marie-Edouard), démissionnaire.

M. Lefaure (Georges-René-Antoine), avoué près le tribunal de première instance d'Oloron (Basses-Pyrénées), en remplacement de M. Lafourcade (Armand-Jean-François), décédé.

M. Geral (Paul-Edmond-Jean), avoué près le tribunal de première instance de Painbœuf (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Le Meur (Pierre), décédé.

M. Guerre (Maurice-Roger), avoué près le tribunal de première instance de Château-Gontier (Mayenne), en remplacement de M. Chiron (Joseph-Marie-Louis), décédé.

M. Holman (Edward), avoué près le tribunal de première instance de Falaise (Calvados), en remplacement de M. Cautru (Fernand-Alfred-Jules), dont la démission a été acceptée par arrêté du 11 décembre 1946.

M. Pagniez (Louis-Gérard), avoué près le tribunal de première instance de Cambrai (Nord), en remplacement de M. Bevierre (Fernand), démissionnaire.

M. Alexandre (Henri-Georges), huissier du tribunal de première instance de Reims (Marne), en remplacement de M. Froment (Henri-Léon), démissionnaire.

M. Bettignies (Eugène-Valéry), huissier du tribunal de première instance de Valenciennes (Nord), en remplacement de M. Bettignies (Toussaint-Auguste), son père, décédé.

M. Bizollon (Léonce-Paul-Marcel), huissier du tribunal de première instance de Bourgoin (Isère), en remplacement de M. Henriette (Albert-Jean-Marie-Louis), démissionnaire.

M. Delubac (Victor-Marie-Auguste-Valentin), huissier du tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Basely (Louis-Yves), démissionnaire.

M. Fevre (Gaston), huissier du tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Rodrigo (Henri-Victor-Joseph), décédé.

M. Guillaume (Joseph-Auguste-Gabriel), huissier du tribunal de première instance de Villefranche-sur-Saône (Rhône), en remplacement de M. Polnas (Antoine-Louis), démissionnaire.

M. Jannot (Robert-Antoine-Marie), huissier du tribunal de première instance de Lorient (Morbihan), en remplacement de M. Jouan (Gatien-Thomas-Marie), démissionnaire.

M. Marcangeli (Jean-Mathieu), huissier du tribunal de première instance de Bastia (Corse), en remplacement de M. Bourdiec (Joseph-Louis), démissionnaire.

M. Oriol (André-Claudius), huissier du tribunal de Privas (Ardèche), en remplacement de M. Lebrat (Roger-Georges), destitué.

M. Raynaud (André-Charles), huissier du tribunal de première instance de Millau (Aveyron), en remplacement de M. Alauzet (Justin-Roger-Victorin), démissionnaire.

M. Saint-Martin (Paul-Alphonse-Antonin), huissier du tribunal de première instance de Pontoise (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Saint-Martin (Albert-Jean-Benoît), son père, décédé.

M. Cardinet (André-Maurice-Marie), commissaire priseur à la résidence de Paris, en remplacement de M. Petit (Edmond-Claude-Liévin), démissionnaire.

M. Doucet (Roger-Louis), commissaire priseur à la résidence de Beauvais (Oise), en remplacement de M. Doucet (Charles-Emile), son père, démissionnaire.

L'honorariat est conféré à :

M. Bernard (Jules-Marius), ancien notaire à la résidence de Saint-Chamond (Loire).

M. Bourcier (Henry-Ferdinand), ancien notaire à la résidence d'Hamégicourt (Aisne).

M. Boyer (François-Pierre-Louis-Joseph), ancien notaire à la résidence de Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire).

M. Fournier (René-Paul-Auguste), ancien notaire à la résidence d'Illiers (Eure-et-Loir).

M. Lespinas (Marie-André-Antoine-Etienne), ancien notaire à la résidence de Cébazat (Puy-de-Dôme).

M. Bertrand (Laurent-Marie-Maxime), ancien avoué près le tribunal de Tours (Indre-et-Loir).

M. Gros (Bernard-Léon-Louis-Alphonse), ancien avoué près le tribunal de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Commission départementale des dommages de guerre de la Moselle.

Par arrêté du 13 janvier 1948, est nommé président suppléant de la commission départementale des dommages de guerre de la Moselle, M. Taron, ancien conseiller à la cour d'appel de Colmar, en remplacement de M. Huin, juge au tribunal civil de Metz, dont la démission est acceptée.

Administration centrale.

Par arrêté du 14 janvier 1948, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 18 décembre 1947 par lesquelles M. Cala, gardien de bureau au ministère de la justice, a été nommé huissier du ministre à compter du 1er janvier 1948.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 14 janvier 1948, est nommé médecin honoraire d'établissements pénitentiaires :

M. Meuvret (Henri), ancien médecin des prisons de Fresnes, au service duquel il a été mis fin en raison de son âge.

Tableau d'avancement des juges de paix.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er janvier 1948 :

Page 13, 3e colonne, 57e ligne, au lieu de : « Janze », lire : « Rennes » ; 61e ligne, au lieu de : « Sambrec », lire : « Sambuc ».

Page 14, 1re colonne, 37e ligne, au lieu de : « Boudard », lire : « Boudart » ; 83e ligne, au lieu de : « Domart-en-Vonthieu », lire : « Domart-en-Ponthieu » ; 84e ligne, au lieu de : « Cibellino », lire : « Gibellino » ; 2e colonne, 2e ligne, au lieu de : « Agd », lire : « Agde » ; 9e ligne, au lieu de : « Béchade-de-Labarthe », lire : « Béchade-Labarthe » ; 10e ligne, au lieu de : « Saint-Martin-Résuble », lire : « Saint-Martin-Vésuble » ; 11e ligne, au lieu de : « Breschaud », lire : « Breschand » ; 17e ligne, au lieu de : « Cost », lire : « Coste » ; 18e ligne, au lieu de : « Porta », lire : « Pero-Casavecchie » ; 20e ligne, au lieu de : « Demonteil (Pongibaud) », lire : « Demonteix (Pontgibaud) » ; 27e ligne, au lieu de : « Calais », lire : « Galais » ; 32e ligne, au lieu de : « la Mothe-Saint-Herand », lire : « la Mothe-Saînte-Heraye » ; 40e ligne, au lieu de : « Monbauguet », lire : « Maubourguet » ; 51e ligne, au lieu de : « Pouvillan », lire : « Pouvillon » ; 65e ligne, au lieu de : « Villeflavou », lire : « Villeflayoux » ; 66e ligne, au lieu de : « Chably », lire : « Chablis » ; 70e ligne, au lieu de : « Leluc », lire : « le Luc » ; 78e ligne, au lieu de : « Menein », lire : « Monein » ; 87e ligne, au lieu de : « Fresneau-sur-Sarthe », lire : « Fresnay-sur-Sarthe » ; 89e ligne et 90e ligne, au lieu de : « De La Guillore-Landelle », lire : « Guillore de La Landelle » ; 93e ligne, au lieu de : « Auxone », lire : « Auxonne » ; 3e colonne, 11e ligne, au lieu de : « Château-Renard », lire : « Châteaurenard-de-Provence » ; 12e ligne, au lieu de : « Villefranche-d'All », lire : « Villefranche-d'Albigeois » ; 14e ligne, au lieu de : « Gros », lire : « Cros » ; 15e ligne, au lieu de : « Saint-Amand-Tallence », lire : « Saint-Amant-Tallende » ; 22e ligne, au lieu de : « Gauthier », lire : « Gautier ».

Tribunal de première instance de Niort.

AFFAIRE TURPEAU (ALINE), ÉPOUSE FOUGET

Extrait des minutes du greffe du tribunal de première instance de Niort.

Par arrêté du 17 juillet 1947, la chambre criminelle de la cour de cassation a déclaré recevable la demande en revision formée par la dame Turpeau (Aline), femme Fouget, condamnée le 15 février 1945 par le tribunal de première instance de Parthenay, à 300 F d'amende avec sursis pour coups et blessures volontaires.

Le tribunal de première instance de Niort désigné comme juridiction de renvoi a rendu, le 6 novembre 1947, le jugement dont la teneur suit :

Au nom du peuple français :

Entre M. le procureur de la République, poursuivant d'office et partie publique demandeur suivant exploit de Me Favreau, huissier à Parthenay, en date du 15 octobre 1947, enregistré, comparant par son substitut,

D'une part ;

Et Turpeau (Aline-Juliette), femme Fouget, trente-huit ans, ménagère, 83, boulevard Anatole-France, à Parthenay, née le 8 septembre 1908 à Vouhé, de Joseph et de Faucher (Marie-Victorine), mariés, un enfant ;

Défenderesse, comparant volontairement, assistée de Me Ancelin, avocat au barreau de Niort,

D'autre part,

Le tribunal, après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant publiquement en matière de police correctionnelle et en premier ressort.

Ouï le témoin dans sa déposition, la prévenue dans son interrogatoire et des moyens de défense présentés par Me Ancelin, son défenseur, ensemble le magistrat du ministère public en ses réquisitions.

Attendu que la dame Turpeau (Aline), a été condamnée le 15 février 1945 par le tribunal correctionnel de Parthenay à 300 F d'amende avec sursis pour coups et blessures volontaires sur la personne de la dame X... ledit jugement l'ayant en outre condamnée à payer à ladite dame X... qui s'était portée partie civile, la somme de 250 F à titre de dommages intérêts.

Attendu que cette condamnation n'a été obtenue que sur les déclarations faites à la gendarmerie par la dame X... et confirmées à l'audience sous la foi du serment par cette dernière, qui a depuis, été condamnée le 18 février 1945 par le tribunal correctionnel de Parthenay pour faux témoignage à l'occasion de cette déposition, à trois années d'emprisonnement avec sursis et 1.000 F d'amende.

Attendu que le jugement du tribunal correctionnel de Parthenay du 15 février 1945 a été cassé par arrêt de la cour de cassation en date du 17 juillet 1947, qui a renvoyé la dame Turpeau devant le tribunal correctionnel de Niort pour être statué à nouveau.

Attendu qu'à l'audience de ce jour, la dame X... entendue comme témoin a déclaré n'avoir rien à dire.

Attendu que de l'ensemble du dossier il résulte que la prévenue qui a fait toutes réserves sur les dommages intérêts qu'elle entend demander ultérieurement à la femme X... n'a pas commis les faits qui lui sont reprochés

Par ces motifs :

Le tribunal relaxe la dame Turpeau (Aline) des fins de la poursuite sans peine ni dépens, et ordonne que le présent jugement d'où résulte son innocence, sera affiché dans les lieux prescrits par l'article 446 du code d'instruction criminelle, et inséré au *Journal officiel*.

Ainsi jugé et prononcé à l'audience publique du tribunal correctionnel du 6 novembre 1947.

Pour expédition conforme :

Le greffier.

Cour de justice de la Côte-d'Or.

AFFAIRE LOUIS (ROGER)

Extrait des minutes du greffe de la cour de justice de la Côte-d'Or.

Par arrêt du 17 janvier 1947, la chambre criminelle de la cour de cassation a, sur demande en revision, cassé l'arrêt de la chambre civique de Besançon le 13 décembre 1944 condamnant le sieur Louis (Roger) à cinq ans de dégradation nationale, et renvoyé la cause devant la chambre civique de la cour de justice de la Côte-d'Or. Cette juridiction a rendu, le 12 novembre 1947, l'arrêt dont la teneur suit:

Au nom du peuple français,

Vu la procédure suivie contre Louis (Roger-Emile), 64 ans, né le 17 novembre 1882 à Vesoul, fils de Camille et de Morisseaux (Marie-Louise), ancien directeur de l'enregistrement demeurant à Fourg (Doubs), tendant à ce qu'il soit déclaré atteint et convaincu du crime d'indignité nationale;

Vu l'arrêt rendu par la cour de cassation, chambre criminelle, le 17 janvier 1947 et dont le dispositif est ainsi conçu:

« Casse l'arrêt rendu par la chambre civique de Besançon le 13 décembre 1944 et condamnant Louis (Roger) à cinq ans de dégradation nationale; dit qu'il y a lieu de procéder à de nouveaux débats. Et pour être statué à nouveau, renvoie devant la chambre civique de Dijon »;

Ouï M. le président en son rapport, M. le commissaire du Gouvernement en ses réquisitions;

Ouï en leurs observations et moyens de défense Me Lerch, avocat du barreau de Besançon, défenseur de l'accusé, et l'accusé lui-même, qui a eu la parole le dernier;

La chambre civique après en avoir délibéré et voté en la chambre du conseil, conformément à la loi;

A la majorité;

Relaxe purement et simplement Louis (Roger-Emile) de l'accusation portée contre lui; le renvoie des fins de la poursuite sans peine ni dépens.

Ainsi fait, jugé et prononcé à l'audience publique de la chambre civique de la cour de justice de la Côte-d'Or, tenue au palais de justice de Dijon le 12 novembre 1947.

Pour expédition certifiée conforme à la minute:
Le greffier en chef de la cour d'appel.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêtés du 2 décembre 1947:

M. Catroux (René), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Jamme (Pierre), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France au Caire.

Mme Marion (Gilberte), secrétaire d'administration principale, 3e échelon, en service détaché à la présidence du Gouvernement, a été réintégrée dans les cadres du ministère des affaires étrangères et nommée « en mission » à l'administration centrale, à compter du 1er décembre 1947.

M. Bourillet (Robert), assistant administrateur, 1er échelon, à l'administration centrale, a été placé hors cadre et mis à la disposition du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Par décret en date du 2 décembre 1947, le décret en date du 2 juin 1947 chargeant M. Lucas (Louis) du consulat général de France à Alep, a été rapporté.

Par arrêtés du 6 décembre 1947:

M. André (Lucien), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, a été nommé « en mission » à l'administration centrale, à compter du 1er août 1947.

M. Brugère (Alain), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Hongkong.

L'honorariat du grade de consul a été conféré à M. Pecker (Otis), agent consulaire de France à Honolulu.

M. Garraud (Pierre), assistant administrateur, 1er échelon, a été nommé « en mission » à l'administration centrale, à compter du 1er octobre 1947.

La démission, à compter du 1er janvier 1948, de M. Guy Bonnerot, géographe adjoint du ministère des affaires étrangères, a été acceptée.

Par arrêtés du 10 décembre 1947:

M. Legendre (Michel), administrateur adjoint, a été rappelé à l'administration centrale.

L'arrêté en date du 29 novembre 1947 par lequel M. Kacew, dit Gary (Romain), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint à l'ambassade de France à Moscou, a été rapporté.

M. Belloir (Jean), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été nommé « en mission » à l'administration centrale, à compter du 1er août 1947.

M. Brunet (Jean), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été nommé « en mission » à l'administration centrale, à compter du 26 novembre 1947.

M. Ragunet (Didier), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions de vice-consul archiviste à l'ambassade de France au Caire.

M. Geoffroy (Georges-Gabriel), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, a été révoqué.

Par arrêtés du 17 décembre 1947:

M. Bouchez (René), administrateur de 3e classe, 2e échelon, a été mis en disponibilité avec traitement, à compter du 20 août 1947.

M. Le Cointe (Paul), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Blaviel (René), secrétaire d'administration de 1re classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat général de France à Singapour.

M. Curien (Gilles), assistant administrateur 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul archiviste à l'ambassade de France à Rome.

M. Haget (Eugène), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Gand.

M. Daufresne de La Chevalerie (Xavier), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été nommé « en mission » à l'administration centrale, à compter du 1er novembre 1947.

M. Chazelle (Jacques), assistant administrateur 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Extrême-Orient de 2e classe à l'ambassade de France à Tokio.

L'arrêté du 1er février 1943 révoquant M. Hummel (Francis), vice-consul, a été annulé.

L'arrêté du 23 avril 1942 révoquant M. Baeyens (Jacques), secrétaire d'ambassade de 1re classe, a été annulé.

M. Paul-Boncour (Jean), administrateur de 1re classe, 2e échelon, a été nommé « en mission » à l'administration centrale, à compter du 8 décembre 1947.

Par arrêtés du 19 décembre 1947:

M. Wolfrom (Jean-Philippe), administrateur de 1re classe, 1er échelon, a été nommé « en mission » à l'administration centrale, à compter du 15 janvier 1948.

M. de Crouy-Chanel (Etienne), administrateur de 1re classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Bruxelles.

M. Briere (François), administrateur de 1re classe, 1er échelon, hors cadres à la disposition de l'organisation des Nations Unies, a été réintégré dans les cadres et chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Rio de Janeiro.

M. Charreyron (Jacques), chiffreur de 2e classe, a été chargé de la chancellerie détachée de Tel Aviv.

M. Simonet (Jean-Edouard), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, a été chargé, à titre provisoire, des fonctions d'attaché de consulat au consulat général de France à Genève.

M. Montocchio (Henri), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été nommé « en mission » à l'administration centrale, à compter du 9 décembre 1947.

Par arrêté du 20 décembre 1947:

M. Begouğne de Juniac (Gontran), administrateur de 2e classe, 2e échelon, a été nommé « en mission » à l'administration centrale, à compter du 8 décembre 1947.

Par arrêtés du 23 décembre 1947:

L'honorariat du grade de consul a été conféré à M. Sorlot (Pierre), vice-consul en retraite.

M. Mida-Briot (Guillaume), secrétaire d'administration stagiaire, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat général de France à São Paulo.

M. Moynier (Louis), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur à la légation de France à l'Assomption.

L'arrêté du 3 novembre 1947 par lequel M. Eschemann (René), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur à la légation de France à l'Assomption, a été rapporté.

M. Eschemann (René), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur à la légation de France à la Paz.

Par arrêté du 27 décembre 1947, Mlle Censo (Anne-Marie), secrétaire d'administration stagiaire, a été chargée des fonctions d'attachée de consulat au consulat de France à Lausanne.

Par arrêtés du 30 décembre 1947:

M. de Garnier des Garets (Jean), administrateur de 3e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à la légation de France à Helsinki.

Sont admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite, à compter du 1er janvier 1948:

M. Deflin, agent supérieur de 2e classe, 1er échelon.

M. Gibert, agent supérieur de 2e classe, 1er échelon.

M. Gilliariot (Louis), agent supérieur de 1re classe, 1er échelon.

M. Marzoni, agent supérieur de 1re classe, 4e échelon.

M. Megard, agent supérieur de 1re classe, 1er échelon.

Par arrêtés du 31 décembre 1947:

M. Rosset (Jacques), secrétaire d'administration stagiaire, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat de France à Southampton.

M. Delande (Jacques), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Rosario.

M. Couderc (Daniel), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, a été chargé de la chancellerie détachée de Tübingen.

M. Goujon (Paul), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Fribourg.

M. Oriez (Daniel), assistant administrateur 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Orient de 2e classe à l'ambassade de France au Caire.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Harry Nathaniel Steptoe en qualité de consul général de Grande-Bretagne pour l'Afrique équatoriale française et les territoires du Cameroun sous mandat français, avec résidence à Léopoldville.

L'exequatur est accordé à M. Cecil Wayne Gray en qualité de consul général des Etats-Unis d'Amérique à Marseille.

L'exequatur est accordé à M. Manuel Gonzalez en qualité de vice-consul de la république Argentine à Pau.

L'exequatur est accordé à M. Louis Bastit en qualité de vice-consul de Grèce à Brest.

L'exequatur est accordé à M. H. F. Martin en qualité de consul des Pays-Bas à Saint-Malo, avec juridiction sur les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et de la Mayenne.

L'exequatur est accordé à M. Frank Stannard Gibbs en qualité de consul général de Grande-Bretagne à Saïgon.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 7 janvier 1948 portant modification des statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 7 janvier 1948, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Société protectrice de l'enfance, dont le siège est à Marseille.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 31 décembre 1947, M. René de Saint-Simon, ouvrier professionnel, a été nommé contremaître à l'administration centrale, en remplacement de M. Riffet, précédemment admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Décret du 15 janvier 1948 portant nomination dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

Par décret du 15 janvier 1948, est nommé ingénieur militaire de 2e classe de l'air:

(Pour prendre rang du 15 novembre 1947.)

M. Chaffois (Jean-Louis-André).

Décret du 15 janvier 1948 portant nomination dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Par décret du 15 janvier 1948, sont nommés ingénieurs militaires de 3e classe des travaux de l'air:

(Pour prendre rang du 15 novembre 1947.)

MM. Carour (Paul-Pierre).
Le Grand (Robert-Louis-Marcel).
Viaud (Ernest-Marie-Auguste-Henri).

Personnel technique civil des constructions navales et de l'artillerie navale.

Par décision ministérielle du 20 novembre 1947, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite à titre d'ancienneté de services et par application de la mesure sur la limite d'âge:

(A compter du 1er janvier 1948.)

M. Barbier (Théophile), chef de travaux (2e échelon) des constructions navales, port matriculaire: Toulon, en service à la direction des constructions et armes navales de Toulon.

M. Le Lan (Edmond), chef de travaux (2e échelon) des constructions navales, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Lorient

M. Poisson (Louis), chef de travaux (2e échelon) des constructions navales, port matriculaire: Toulon, en service à la direction des constructions et armes navales de Toulon.

M. Dardis (Hyacinthe), chef de travaux (2e échelon) des constructions navales, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest.

M. Losq (Joseph), chef de travaux (2e échelon) des constructions navales, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest.

M. Sallou (François), chef de travaux (2e échelon) des constructions navales, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Bizerte.

M. Dejeans (Jean), chef de travaux (2e échelon) des constructions navales, port matriculaire: Toulon, en service à la direction des constructions et armes navales de Bizerte.

M. Beriaud (Gaston), chef de travaux (2e échelon) des constructions navales, port matriculaire: Toulon, au service de la surveillance des travaux et des fabrications.

M. Lelong (Louis), chef de travaux (2e échelon) des constructions navales, port matriculaire: Cherbourg, en service à la direction des constructions et armes navales de Cherbourg.

M. Delecrin (Marcel), chef de travaux (2e échelon) des constructions navales, port matriculaire: Brest, en service à l'établissement d'Indret.

M. Hermitte (Joseph), chef de travaux (1er échelon) des constructions navales, port matriculaire. Toulon, en service à la direction des constructions et armes navales de Toulon.

M. Granier (Marcel), chef de travaux (2e échelon) de l'artillerie navale, port matriculaire: Toulon, en service à la direction des constructions et armes navales de Toulon.

M. Breunterch (René), agent technique principal de 1re classe des constructions navales, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest.

M. Roger (Hervé), agent technique principal de 1re classe des constructions navales, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest.

M. L'Hostis (Théodule), agent technique principal de 1re classe des constructions navales, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest.

M. Ayme (Paul), agent technique principal de 1re classe des constructions navales, port matriculaire: Toulon, en service à la direction des constructions et armes navales de Toulon.

M. Pontois (Louis), agent technique principal de 2e classe des constructions navales, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest.

M. Teissier (Emile), agent technique principal de 2e classe de l'artillerie navale, port matriculaire: Toulon, en service à la direction des constructions navales de Toulon.

M. Goupy (Gaston), agent technique principal de 3e classe de l'artillerie navale, port matriculaire: Toulon, en service à la direction des constructions et armes navales de Toulon.

M. Toulliou (Joseph), agent technique de 1re classe des constructions navales, port matriculaire: Brest, du service technique des constructions et armes navales.

M. Rapin (Joseph), agent technique de 1re classe de l'artillerie navale, port matriculaire: Brest, en service à la fonderie de Ruelle.

(A compter du 17 janvier 1948.)

M. Menant (Paul), chef de travaux (2e échelon) des constructions navales, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Lorient.

(A compter du 29 janvier 1948.)

M. Bœuf (André), chef de travaux (2e échelon) des constructions navales, port matriculaire: Toulon, en service à la direction des constructions et armes navales de Toulon.

(A compter du 7 mars 1948.)

M. Lemouel (René), agent technique principal de 2e classe de l'artillerie navale, port matriculaire: Cherbourg, en service au laboratoire central de l'artillerie navale.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret du 14 janvier 1948 portant admission à la retraite de conseillers référendaires à la cour des comptes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 18 août 1936 concernant les mises à la retraite par ancienneté;

Vu la loi du 15 février 1946 relative aux effectifs, au recrutement et aux limites d'âge des fonctionnaires et agents des services publics;

Vu l'article 21 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relative à certaines dispositions d'ordre financier;

Vu la loi du 16 septembre 1807, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret du 28 septembre 1807,

Décrète:

Art. 1er. — MM. Duprat de Mezailles (Henri-Paul), Lefavre (Marie-Joseph-Ferdinand-Jean) et Lemée (Pierre-Louis-Marie-Joseph), conseillers référendaires de 1re classe à la cour des comptes, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, à compter du 1er janvier 1948, en exécution des lois des 18 août 1936, 15 février 1946 et 8 août 1947.

Art. 2. — M. Lefavre (Marie-Joseph-Ferdinand-Jean) est nommé conseiller maître honoraire à la cour des comptes.

Art. 3. — MM. Duprat de Mezailles (Henri Paul) et Lemée (Pierre-Louis-Marie-Joseph) sont nommés conseillers référendaires honoraires à la cour des comptes.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 14 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances
et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Décret du 14 janvier 1948 portant admission à la retraite et collation de l'honorariat à deux directeurs de la culture et des magasins de tabac.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 8 de la loi du 14 avril 1924;

Vu la loi du 15 février 1946;

Vu le décret du 23 février 1924 portant organisation du personnel des services extérieurs des manufactures de l'Etat, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié,

Décrète:

Art. 1er. — Sont admis d'office à faire valoir leurs droits à une pension de retraite, par application des dispositions du paragraphe 1er de l'article 8 de la loi du 14 avril 1924 et de la loi du 15 février 1946, et nommés directeurs honoraires de la culture et des magasins de tabac:

M. Gisquet (Prosper-Emile-Marcel), directeur de 1re classe de l'institut expérimental des tabacs de Bergerac (Dordogne).

M. Lalanne (Pierre-Paul), directeur de 1re classe de la culture et des magasins de tabac à la Réole (Gironde).

Art. 2. — Les dispositions du présent décret prendront effet à compter du 1er janvier 1948.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances
et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Décret du 14 janvier 1948 portant nomination de trois directeurs de la culture et des magasins de tabac.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 23 février 1924 portant organisation du personnel des services extérieurs du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié,

Décrète:

Art. 1er. — M. Munier (Célestin-Joseph-Jean), agent supérieur de 2e classe, 2e échelon, à la direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, est nommé directeur de 3e classe de la culture et des magasins de tabac à Strasbourg (Bas-Rhin), en remplacement de M. Decremps, qui a reçu une autre affectation.

Art. 2. — M. Audoly (Louis-Joseph-Denis), inspecteur de culture du service de l'expertise à Paris, est nommé directeur de 3e classe de la culture et des magasins de tabac à Cahors (Lot), en remplacement de M. Baudichon, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite

Art. 3. — M. Mathelin (Maurice-Auguste-Félix), inspecteur de culture dans la direction de Marmande (Lot-et-Garonne), est nommé directeur de 3e classe de la culture et des magasins de tabac à Béthune (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Hernu, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 4. — Ces agents prendront rang dans le cadre des directeurs de culture à compter du 1er août 1944 pour M. Munier, du 16 novembre 1944 pour M. Audoly et du 1er décembre 1944 pour M. Mathelin, dates auxquelles ils avaient été désignés pour le grade en vertu des dispositions de la loi du 13 mars 1942.

Art. 5. — Les dispositions du présent décret prendront effet à compter du 1er juin 1947 pour MM. Munier et Audoly, et du 24 juillet 1947 pour M. Mathelin.

Art. 6. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances
et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Décret du 14 janvier 1948 portant mise à la retraite d'inspecteurs généraux des finances.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 14 avril 1924;

Vu la loi du 18 août 1936;

Vu la loi du 15 février 1946;

Vu la loi du 8 août 1947 (art. 21),

Décrète:

Art. 1er. — MM. Poisson (André-Jean-Jules) et Polaillon (Auguste-Henri), inspecteurs généraux des finances, maintenus en activité au delà de la limite d'âge en application des dispositions de l'acte dit loi du 13 mars 1942, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite à compter du 1er janvier 1948.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances
et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Décret du 14 janvier 1948 portant promotion au généralat d'un inspecteur des finances en service détaché.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 23 juin 1923;

Vu le décret du 28 août 1938;

Vu le décret du 31 décembre 1947,

Décrète:

Art. 1er. — M. Baumgartner (Wilfrid-Siegfried), inspecteur des finances de 1re classe, en service détaché, est nommé inspecteur général des finances et maintenu en service détaché.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui prendra effet du 1er janvier 1948.

Fait à Paris, le 14 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances
et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Décret du 14 janvier 1948 portant mutation d'un trésorier-payeur colonial.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'avis conforme du ministre de la France d'outre-mer;

Vu le décret du 30 décembre 1912 fixant le régime financier des colonies, et en particulier l'article III,

Décrète:

Art. 1er. — M. Deville (Max-René-Jean), trésorier-payeur de l'Annam, est nommé trésorier-payeur du Tonkin (1re catégorie), en remplacement de M. Mayet, décédé.

Son cautionnement demeure fixé à la somme de 343.000 F.

Art. 2. — Les dispositions du présent décret prendront effet à compter du 1er octobre 1945.

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances
et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 9 janvier 1948, est promu dans le personnel de l'administration centrale de la France d'outre-mer:

A l'emploi de commis principal de 2e classe d'ordre et de comptabilité.

M. Augagneur (Pierre), à compter du 28 décembre 1947.

Magistrature d'outre-mer.

Par arrêté en date du 11 décembre 1947, l'arrêté du 11 juin 1946, en ce qui concerne la nomination de M. Delany (Georges) en qualité d'attaché au parquet du procureur général près la cour d'appel de Madagascar, a été rapporté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 9 janvier 1948, l'arrêté du 28 mai 1947, a été rapporté, en ce qui concerne la nomination de M. Henriet en

qualité d'attaché au parquet du procureur général près la cour d'appel de Madagascar.

M. Henriet (Pierre) a été nommé attaché au parquet du procureur général près la cour d'appel de l'Afrique occidentale française.

Section technique d'agriculture tropicale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 décembre 1947, Mme Petitjean (Paule-Lucie), agent de bureau de 2e classe du cadre complémentaire de la section technique d'agriculture tropicale est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 1948.

Services coloniaux des ports.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 décembre 1947, Mme Deleuil, née Jourdan (Jeanne-Virginie), commis de 1re classe des services coloniaux des ports de commerce de la métropole, est admise à faire valoir ses droits à la retraite le 1er janvier 1948.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 13 janvier 1948 portant élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 janvier 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 24 décembre 1947 portant que la présente promotion est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est élevé à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,

M. Gastinel (Amédée-Léon-Marie), inspecteur général honoraire de l'instruction publique. Commandeur du 30 janvier 1937.

Indemnités allouées aux membres non fonctionnaires des commissions consultatives d'apprentissage et des comités départementaux de l'enseignement technique.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 25 juillet 1919 modifiée, relative à l'organisation de l'enseignement technique, industriel et commercial;

Vu le décret du 10 février 1921 modifié, relatif à la composition et au fonctionnement des comités départementaux de l'enseignement technique;

Vu le décret du 17 février 1921 relatif à l'inspection départementale et régionale de l'enseignement technique;

Vu le décret du 28 mars 1946 portant statut des inspecteurs principaux et inspecteurs de l'enseignement technique, et notamment son article 5;

Vu la loi n° 47-1946 du 23 août 1947, portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'année 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les membres salariés du corps des conseillers de l'enseignement technique, des commissions consultatives nationales d'apprentissage et de leurs sous-commissions et des comités départementaux de l'enseignement technique pourront, sur production d'un certificat de leur employeur attestant le non-payement de leur salaire, bénéficier d'une indemnité pour perte de salaire fixée ainsi qu'il suit:

Pour Paris, à 200 F pour une journée complète de déplacement; 100 F pour une demi-journée.

Pour les villes de plus de 100.000 habitants: 175 F pour une journée complète; 87,50 F pour une demi-journée.

Pour les villes de 40.000 à 100.000 habitants: 160 F pour une journée complète; 80 F pour une demi-journée.

Pour les autres villes: 150 F pour une journée complète; 75 F pour une demi-journée.

Art. 2. — Les membres non fonctionnaires des commissions consultatives nationales d'apprentissage et de leurs sous-commissions ont droit, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, au remboursement de leurs frais de transport et à des indemnités pour frais de déplacements.

Le montant de ces frais et de ces indemnités sera déterminé suivant les règles applicables aux agents de l'Etat classés dans le groupe II.

Art. 3. — Les dépenses résultant du payement de ces indemnités seront imputées sur les crédits ouverts au ministère de l'éducation nationale sous les rubriques: « Enseignement technique. — Frais de déplacements et de missions » et « Subventions aux cours professionnels; comités départementaux de l'enseignement technique, payement d'indemnités pour perte de salaires aux membres ouvriers et employés de ces comités ».

Fait à Paris, le 9 janvier 1948.

Le ministre de l'éducation nationale,
M.-E. NAEGELEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CLAUDE TIXIER.

Concours d'admission aux écoles supérieures de commerce.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique,

Vu le décret du 3 décembre 1947 portant règlement des écoles supérieures de commerce;

La section permanente du conseil de l'enseignement technique entendue;

Sur la proposition du directeur de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — Le concours d'admission aux écoles supérieures de commerce, institué par l'article 6 du décret du 3 décembre 1947, portant règlement de ces établissements, comprend des épreuves écrites et des épreuves orales fixées comme suit:

ÉPREUVES ÉCRITES	DURÉES	COEFFICIENTS	
I. — *Obligatoires.*			
1° Composition française:			
Deux sujets au choix:			
Sujet d'ordre général	3		4
Sujet d'ordre littéraire			
2° Mathématiques:			
Arithmétique:			
Un problème pratique		1,5	
Une question de cours			
Algèbre (deux problèmes):			4
a) Un sur le programme de la classe de philo-lettres	4	1	
b) Un à base géométrique sur le programme figurant en annexe		1,5	
3° Langue vivante:			
Thème ou version, suivis de questions	3	1+1	3
Thème d'imitation		1	
4° Géographie:			
Composition	3	2	3
Croquis obligatoire		1	
5° Physique et chimie:			
Deux questions de cours	3	1+1	3
Un problème		1	
II. — *Une épreuve à option.*			
6° Comptabilité, deuxième langue, dissertation philosophique, mathématiques	3		3

ÉPREUVES ORALES	COEFFICIENTS	
I. — *Obligatoires.*		
1° Mathématiques:		
a) Arithmétique	1	
b) Algèbre	1	3
c) Géométrie ou trigonométrie (au choix du candidat)	1	
2° Langue vivante:		
a) Etude d'un texte et grammaire	2	3
b) Exercice de conversation	1	
3° Physique et chimie:		
a) Physique	1	3
b) Chimie	2	
II. — *Une épreuve à option.*		
4° Histoire et géographie	1,5	
a) Question sur le programme de l'écrit	0,5	3
b) Question sur la France	1	
ou		
Histoire et deuxième langue:	1,5	
a) Etude d'un texte et grammaire	1	3
b) Exercice de conversation	0,5	

Art. 2. — Les épreuves porteront sur le programme joint au présent arrêté, dont les dispositions auront effet à compter du 1er octobre 1948 (1).

Fait à Paris, le 9 janvier 1948.

ANDRÉ MORICE.

(1) Lesdits programmes seront publiés au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

Direction générale de l'architecture.

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 8 janvier 1948:

Sont nommés, à partir du 1er janvier 1948, architectes en chef des bâtiments civils et des palais nationaux ci-après désignés, les architectes dont les noms suivent:

M. Noel, ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome, architecte ordinaire, manufacture de Beauvais, en remplacement de M. Bitterlin.

M. Jacques Guilbert, lycée Janson-de-Sailly, en remplacement de M. Madeline, atteint par la limite d'âge.

M. Georges Martin, lycée Louis-le-Grand, hôtel Monlesquiou, en remplacement de M. Boutterin.

M. Vaugeois, lycée Montaigne, en remplacement de M. Madeline.

M. Remondet, ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome, architecte ordinaire, immeuble rue du Four et rue Mabillon, institut des langues modernes, rue de l'Ecole-de-Médecine, en remplacement de M. Chauvel.

M. Petit, architecte ordinaire, colonne Vendôme, en remplacement de M. Tournon, atteint par la limite d'âge.

M. Musetti, archives nationales, conservatoire des arts et métiers, en remplacement de M. Granet.

M. Liedberger, architecte ordinaire, hôtel Matignon, en remplacement de M. Granet.

M. Seassal, monument Louis XIV, en remplacement de M. Tournon.

M. Guiton, théâtre et magasins de décors de l'Opéra (avec effet du 1er janvier 1949), en remplacement de M. Marrast.

M. Laurent, architecte ordinaire, école nationale supérieure des beaux-arts, en remplacement de M. Boutterin.

M. Debre, musée Guimet, en remplacement de M. Pechin, démissionnaire.

M. Bailleau, architecte ordinaire, lycée Condorcet, en remplacement de M. Debre.

M. Marmillot, lycée Fénelon, en remplacement de M. Debre.

M. Jacques Hardy, hôtel Biron, monuments des généraux Lecomte et Thomas, en remplacement de M. Dastugue, atteint par la limite d'âge.

M. Bahrmann, musée pédagogique, en remplacement de M. Dastugue, atteint pas la limite d'âge.

M. Vivien, architecte ordinaire, monument de la rue d'Anjou, en remplacement de M. Jacques Hardy.

M. J.-C. Moreux, ancien membre du conseil général, lycée Lamartine, en remplacement de M. Jacques Guilbert.

M. Chevalier, lycée La Fontaine, en remplacement de M. Georges Martin.

M. Lahalle, architecte ordinaire, musées Gustave-Moreau et d'Ennery, en remplacement de M. Aubert.

M. Dorian, architecte ordinaire, portes Saint-Denis et Saint-Martin, en remplacement de M. J.-P. Paquet.

M. J.-P. Paquet-Warnery, cour d'appel de Rouen, maison des artistes à Nogent, en remplacement de M. Chauvel.

M. Seassal, lycée de Costebelle (Var), en remplacement de M. Chauvel

Cesseront d'assurer leurs fonctions d'architecte ordinaire dans les bâtiments dont les noms suivent:

M. Musetti, aux archives nationales, au conservatoire national des arts et métiers, au palais de l'Elysée.

M. Allix, à l'hôtel Biron.

M. Bahrmann, à l'école normale supérieure, au musée pédagogique, à l'école nationale des arts décoratifs, à la cour des comptes.

M. Martin, à l'observatoire de Paris.

M. Bailleau, à l'école nationale des mines, au ministère du travail.

M. Petit, au ministère du commerce et à ses annexes, à l'hôtel du ministère du commerce, au bâtiment central des postes, télégraphes et téléphones, à la colonne Vendôme.

M. Warnery, à la maison des artistes à Nogent.

M. Dorian, à la porte Saint-Denis et à la porte Saint-Martin.

M. Laurent, à l'école nationale supérieure des beaux-arts, au lycée Janson-de-Sailly, au lycée Louis-le-Grand, au lycée Montaigne.

M. Riedberger, à la faculté de théologie protestante, au ministère de l'air, au musée d'Ennery, au musée Gustave Moreau, au musée Guimet.

M. Remondet, au collège Sainte-Barbe, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, au ministère des pensions.

M. Noël, à l'institut agronomique.

M. Bourdon (René), à l'école vétérinaire d'Alfort, à la maison maternelle de Saint-Maurice.

Sont nommés architectes ordinaires des bâtiments dont les noms suivent:

M. Fayeton, reçu 1er au concours d'architecte ordinaire, archives nationales, conservatoire des arts et métiers.

M. Mathieu, reçu 2e au concours d'architecte ordinaire, école centrale des arts et manufactures.

M. Chauliat, reçu 3e au concours d'architecte ordinaire, école des ponts et chaussées.

M. Davy, reçu 3e au concours d'architecte ordinaire, école normale supérieure, école nationale des arts décoratifs, musée pédagogique.

M. Schmitz, reçu 3e au concours d'architecte ordinaire, collège Sainte-Barbe, bibliothèque Sainte-Geneviève, lycée La Fontaine, école des arts et métiers de Paris.

M. Ringuez, reçu 6e au concours d'architecte ordinaire, école des mines, faculté de pharmacie, école de la France d'outre-mer, lycée Montaigne.

M. Dupuis, reçu 7e au concours d'architecte ordinaire, ministère du travail, hôtel Biron.

M. Humbaire, reçu 8e au concours d'architecte ordinaire, école des beaux-arts et annexe, rue Jacques-Callot, académie de médecine.

M. Moncet, reçu 8e au concours d'architecte ordinaire, école vétérinaire d'Alfort, maison maternelle de Saint-Maurice.

M. Clipet, architecte ordinaire, ministère des pensions, ministère de l'éducation nationale, ministère du commerce et annexe, rue de Grenelle, et 2, avenue Franklin-Roosevelt, bâtiment central des postes, télégraphes et téléphones, hôtel du ministère du commerce.

M. Bourdon (René), architecte ordinaire, palais de l'Elysée.

M. Beraud, ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome, auditeur au conseil général des bâtiments de France, observatoire de Paris.

M. Vassas, architecte ordinaire, lycée de Montgeron.

M. Dastugue, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, atteint par la limite d'âge, cessera ses fonctions le 31 décembre 1947. Il est nommé architecte en chef honoraire des bâtiments civils et palais nationaux à compter du 1er janvier 1948.

Sont maintenus, pour l'année 1948, dans les fonctions d'architecte en chef des bâtiments ci-après, les architectes atteints par la limite d'âge, dont les noms suivent:

M. Madeline, au Grand-Palais des Champs-Elysées.

M. Tournon, au ministère de la justice.

M. Marrast, au théâtre et aux magasins de décors de l'Opéra.

M. Granet, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, atteint par la limite d'âge, cessera ses fonctions à partir du 1er janvier 1948 au conservatoire national des arts et métiers (bâtiment principal et annexe de Saint-Cyr) et à l'hôtel Matignon. M. Granet est maintenu dans ses fonctions à l'annexe du conservatoire, boulevard Lefèvre, pour l'année 1948.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Nomination du répartiteur chef de la section des produits divers de l'office central de répartition des produits industriels.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1947, page 12637:

Au lieu de:

« Le sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

. . . . . .

« Vu les arrêtés des 3 novembre 1945 et 11 janvier 1947 modifiant l'arrêté susvisé,

« Arrête:

. . . . . »,

Lire:

« Le sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

. . . . . .

« Vu les arrêtés des 3 novembre 1945 et 11 juin 1947 modifiant l'arrêté susvisé,

« Arrête:

. . . . . »

Administration centrale.

Par arrêtés en date du 13 janvier 1948, Mlle Le Guillou (Marie-Jeanne), Mme Corseaux (Marie-Madeleine), M. Caporossi (Dominique), M. du Sorbier (Bertrand), agents de bureau du cadre complémentaire de l'administration centrale, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, à compter du 1er janvier 1948.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 15 décembre 1947, un crédit de 20.085 F, provenant de fonds de concours, a été ouvert au chapitre ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1947.

Chapitre 340. — Achat de matériel automobile (art. 5).

Par arrêté interministériel en date du 15 décembre 1947, un crédit de 1.700 F, provenant de legs ou de donations, a été ouvert au chapitre ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1947:

Chap. 604 — Emploi de fonds provenant de legs ou de donations:

Fondation Delahaye: 1.600 F.
Fondation Carrière: 100 F.

Autorisation d'engagement de crédits (budget de reconstruction et d'équipement).

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 47-1957 du 9 août 1947 portant interdiction d'engagement de dépenses sur le budget de reconstruction et d'équipement et notamment son article 2,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1er du décret du 9 août 1947 portant interdiction d'engagement de dépenses sur le budget de reconstruction et d'équipement, le ministre de l'agriculture est autorisé à engager un crédit de 619 millions de francs se répartissant comme suit:

Chap. 901. — Travaux d'équipement rural	300.000.000 F.
Chap. 902. — Travaux de remembrement	225.000.000
Chap. 911. — Fixation des dunes du Nord	4.000.000
Chap. 915. — Mise en valeur de la région des Landes de Gascogne	90.000.000
Total	619.000.000 F.

Art. 2. — Le directeur général des eaux et forêts et le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole au ministère de l'agriculture, le directeur du budget au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 1948.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CLAUDE TIXIER.

Circulation des moutures d'orge contenant 20 p. 100 de farine.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture,

Vu le texte annexe au décret de codification du 23 novembre 1937 modifié et complété;

Vu l'acte dit loi du 17 novembre 1940 sur l'organisation de l'office national interprofessionnel des céréales;

Vu l'acte dit loi du 5 juillet 1941 sur l'organisation du marché des céréales secondaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les moutures d'orge contenant au moins 20 p. 100 de farine ne pourront circuler sans un titre de mouvement délivré par le service local des contributions indirectes, dans les mêmes conditions que pour les farines panifiables.

Art. 2. — Toutefois sont dispensés de cette formalité les transports:

a) De produits de régime en provenance d'établissements reconnus par la délégation de la fédération des syndicats de la biscuiterie et des produits de régime;

b) D'aliments composés circulant sous étiquette indiquant leur composition chimique et provenant d'établissements reconnus par la fédération nationale des syndicats des industries de l'alimentation animale;

c) De moutures d'orge impropres à la consommation humaine lorsqu'elles sont destinées au producteur qui les a fait triturer à façon par un meunier de son canton.

Art. 3. — Tous contrevenants à ces dispositions sont passibles des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 4. — Le directeur général des contributions indirectes et le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 janvier 1948.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le ministre des finances, et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

RAVITAILLEMENT

Décret du 13 janvier 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 janvier 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture, vu la déclaration du conseil national de l'ordre, en date du 21 octobre 1947, portant que les nominations faisant l'objet du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la personne désignée ci-dessous est nommée dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

CONTINGENT RAVITAILLEMENT

Au grade de chevalier.

(A titre posthume.)

Papillon (Georges), dit Loiseau, étudiant: modèle de résistant discret et délicat, au courage tranquille et au dévouement inlassable. Bel exemple d'intellectuel de la première heure. Mort glorieusement abattu par l'ennemi le 17 août 1944.

Décret du 13 janvier 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 janvier 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture, vu la déclaration du conseil national de l'ordre en date du 25 novembre 1947 portant que les nominations faisant l'objet du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, les personnes désignées ci-dessous sont nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

CONTINGENT RAVITAILLEMENT

Au grade de chevalier.

MM.

Pepin (Marcel), directeur départemental du ravitaillement général du Puy-de-Dôme; 19 annuités, 1 campagne, services dans la résistance, déporté par l'ennemi aux camps d'Auschwitz et Buchenwald.

Gonfreville (Georges-Léon), directeur départemental du ravitaillement général de la Charente-Maritime; 27 annuités, 1 campagne, services dans la résistance.

Pierrard (Jean-Baptiste-Aimé), directeur départemental du ravitaillement général du Lot; 27 annuités, dont 6 campagnes, 2 citations, services dans la résistance.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Courtiers maritimes.

Par arrêté du 9 janvier 1948, M. Dumont (Gérard-Robert) a été nommé courtier d'assurances, interprète et conducteur de navires à Boulogne-sur-Mer, en remplacement de M. Holter (Marie-Christian), démissionnaire.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 26 décembre 1947, M. Bastide (Antoine), agent supérieur de 1re classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 11 janvier 1948.

Par arrêté en date du 26 décembre 1947, M. Noury (René), commis d'ordre et de comptabilité de classe exceptionnelle est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 1948.

Par arrêté en date du 26 décembre 1947, M. Helias (Jean-Gabriel), commis administratif principal de classe exceptionnelle, et M. Choplet (Aristide), aide-commis administratif de 1re classe, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite à compter du 1er janvier 1948.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 7 janvier 1948, M. Ducoussot (Justin), ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées, détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, a été, à compter du 1er janvier 1948, réintégré pour ordre, dans les cadres de son administration d'origine et mis à la disposition du gouvernement général de l'Algérie, pour être chargé de la 2e circonscription des ponts et chaussées d'Oran.

Il sera maintenu dans la position de service détaché pour une nouvelle période de cinq ans.

Par arrêté du 7 janvier 1948, M. Soleil, inspecteur de 2e classe des ponts et chaussées, a été chargé, à compter du 1er janvier 1948, en sus de ses attributions actuelles, de l'intérim de l'inspection de la 22e circonscription régionale des ponts et chaussées, en remplacement de M. Levêque, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décision du 5 janvier 1948, M. Genet, inspecteur général des ponts et chaussées, a été chargé, à compter du 16 décembre 1947, en sus de ses fonctions actuelles, de l'intérim de la première circonscription d'inspection générale des ponts et chaussées.

Par décision du 5 janvier 1948, M. Parmentier, inspecteur général de 1re classe des ponts et chaussées, président de la première section du conseil général des ponts et chaussées, a été déchargé, à compter du 16 décembre 1947, de l'inspection de la première circonscription régionale des ponts et chaussées.

Tableaux d'avancement et de concours pour la Légion d'honneur des corps des administrateurs de l'inscription maritime et des professeurs de la marine marchande pour l'année 1948.

Par décision ministérielle en date du 29 décembre 1947, les tableaux d'avancement et de concours pour la Légion d'honneur des corps des administrateurs de l'inscription maritime et des professeurs de la marine marchande, pour l'année 1948, sont arrêtés comme suit:

AVANCEMENT

ADMINISTRATEURS DE L'INSCRIPTION MARITIME

1° *Pour le grade d'administrateur en chef de 1re classe.*

(Inscription antérieure.)

M. Berriet (P.-N.).

(Inscriptions nouvelles.)

MM. Manivet (T.-A.-A.), Quebriac (A.-A.-P.-P.).

2° *Pour le grade d'administrateur en chef de 2e classe.*

MM. Jean (G.-R.-R.), Cacaud (A.-M.), Charvet (A.-D.), Plusquellec (P.-H.), Pascal (H.-L.-A.).

3° *Pour le grade d'administrateur principal.*

MM. Long (J.-J.), Louis (P.-F.), Lemaresquier (E.-A.), Rouques (G.-D.), Zambeaux (R.-M.-F.).

PROFESSEURS DE LA MARINE MARCHANDE

1° *Pour le grade de professeur en chef de 1re classe d'hydrographie.*

(Inscriptions antérieures.)

MM. Pouppeville (P.-H.-M.), Rousselet (H.-F.-A.), professeurs en chef de 2e classe.

2° *Pour le grade de professeur en chef de 2e classe d'hydrographie.*

(Inscriptions antérieures.)

MM. Jeanneau (P.-S.), Vœux (J.-J.-M.), professeurs principaux.

LEGION D'HONNEUR

ADMINISTRATEURS DE L'INSCRIPTION MARITIME

1° *Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.*

(Inscription antérieure.)

M. Caillibotte (P.-E.), administrateur en chef de 2e classe. Chevalier du 1er juillet 1932.

(Inscriptions nouvelles.)

M. Bellemère (L.-M.), administrateur en chef de 2e classe. Chevalier du 9 juillet 1930.

M. Berriet (P.-N.), administrateur en chef de 2e classe. Chevalier du 30 décembre 1933.

M. Robert (P.-D.), administrateur en chef de 1re classe. Chevalier du 1er juillet 1939.

2° *Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.*

(Inscription antérieure.)

M. Saix (E.-A.-O.), administrateur en chef de 1re classe; 17 ans de services, 9 campagnes.

(Inscriptions nouvelles.)

M. Monges (H.-M.), administrateur principal; 22 ans de services, 9 campagnes.

M. Porte (L.), administrateur en chef de 1re classe; 18 ans de services, 2 campagnes.

PROFESSEURS DE LA MARINE MARCHANDE

1° *Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.*

M. Boques (E.-C.), professeur en chef de 2e classe. Chevalier du 28 février 1933.

M. Pouppeville (P.-M.-H.), professeur en chef de 2e classe. Chevalier du 28 juin 1934.

M. Rousselet (H.-F.-A.), professeur en chef de 2e classe. Chevalier du 15 janvier 1937.

2° *Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.*

M. Nicol (J.-A.), professeur principal; 20 ans de services.

Tableau de concours pour la Légion d'honneur des officiers d'administration de l'inscription maritime pour l'année 1948.

Par décision ministérielle en date du 29 décembre 1947, le tableau de concours pour la Légion d'honneur des officiers d'administration de l'inscription maritime pour l'année 1948 a été arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Jestin (E.-G.), officier principal; 37 ans de services, 11 campagnes.

M. Morel (A.-J.-B.), officier principal; 36 ans de services, 11 campagnes.

M. Pailloux (T.-E.-R.), officier en chef; 38 ans de services, 9 campagnes.

M. Moura (A.-O.), officier de 1re classe en retraite; 33 ans de services, 11 campagnes.

M. Chalm (L.-J.-F.-A.-M.), officier en chef; 31 ans de services, 8 campagnes.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Approbation du règlement d'une caisse autonome mutualiste d'assurance accidents.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 31 décembre 1947, a été approuvé le règlement de la caisse autonome mutualiste d'assurance accidents créée par la fédération d'unions de sociétés mutualistes dite Fédération nationale de la mutualité française, n° 75-1621.

Approbation du règlement d'une caisse autonome mutualiste d'assurance décès et habilitant celle-ci à pratiquer la réassurance.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 31 décembre 1947, a été approuvé le règlement de la caisse autonome mutualiste d'assurance décès créée par la fédération d'unions de sociétés mutualistes dite Fédération nationale de la mutualité française, n° 75-1621, à Paris. Ledit arrêté habilite la caisse à pratiquer les opérations de réassurance prévues par l'arrêté du 17 juillet 1946 et le décret du 3 août 1946.

Caisse autonome mutualiste de retraites habilitée à pratiquer la réassurance.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 31 décembre 1947, la caisse autonome de retraites de la mutualité française créée par la fédération d'unions de sociétés mutualistes dite Fédération nationale de la mutualité française, n° 75-1621, à Paris, est habilitée, conformément aux modifications apportées à son règlement, à pratiquer les opérations de réassurances prévues par l'arrêté du 17 juillet 1946 et le décret du 3 août 1946.

Indemnités pour frais de déplacement des membres non fonctionnaires des commissions fonctionnant auprès des directions régionales de la sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 susvisée;

Vu le décret du 29 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles;

Vu la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles;

Vu le décret du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les membres non fonctionnaires des commissions instituées en application de la législation sur la sécurité sociale désignées ci-après:

Commission technique régionale d'action sanitaire et sociale prévue à l'article 10 de l'ordonnance du 4 octobre 1945, chargée de définir, conformément au plan général établi par le ministre de la santé publique, le cadre dans lequel peut s'exercer l'action sanitaire et sociale des organismes de sécurité sociale;

Commission régionale d'agrément instituée en application de l'article 17 de l'ordonnance du 19 octobre 1945;

Commission régionale permanente d'agrément des agents assermentés prévue par l'article 45 du décret du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles;

seront remboursés de leurs frais de mission et de déplacement au tarif fixé pour les fonctionnaires du groupe II.

Art. 2. — Les dépenses résultant de l'application des dispositions de l'article 1er seront imputées en totalité sur le crédit ouvert au ministère du travail et de la sécurité sociale pour assurer le fonctionnement des commissions dépendant de la sécurité sociale.

Toutefois, le montant des frais dus aux médecins conseils des caisses de sécurité sociale faisant partie desdites commissions sont à la charge des caisses régionales de sécurité sociale.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 janvier 1948.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Pour le ministre et par autorisation:

Le directeur du cabinet,

FERNAND SAMSON,

Pour le ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat au budget,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Régisseurs d'avances de l'office national d'immigration en Allemagne et en Autriche chargés d'effectuer l'échange des marks-schillings aux personnes recrutées pour le travail en France.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945, relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France, et notamment son article 29 portant création d'un office national d'immigration;

Vu le décret n° 46-550 du 26 mars 1946 portant règlement d'administration publique pour l'organisation de l'office national d'immigration;

Vu l'article 75 de la loi du 23 décembre 1946 ouvrant dans les écritures du Trésor un compte spécial destiné à retracer les conversions de francs et billets du Trésor libellés en francs contre marks ou schillings, ainsi que les opérations en sens inverse;

Vu l'arrêté du 2 octobre 1947 instituant des régies de dépenses et des régies de recettes à l'office national d'immigration,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les régisseurs d'avances de l'office national d'immigration en Allemagne et en Autriche sont chargés, en outre des attributions qui leur sont confiées en application de l'arrêté du 2 octobre 1947 instituant des régies de dépenses et des régies de recettes à l'office national d'immigration, d'assurer l'échange, jusqu'à concurrence de 2.000 F par personne, des marks et des schillings détenus par les personnes déplacées, recrutées pour le travail en France.

Art. 2. — Le payeur général de la Seine est autorisé à verser, par imputation sur un compte de trésorerie, une avance de douze millions de francs à l'agent comptable de l'office national d'immigration, à charge pour ce dernier de répartir ladite somme entre les régisseurs chargés d'effectuer les opérations indiquées à l'article 1er.

Les sommes en marks ou schillings échangées aux personnes déplacées seront versées par les régisseurs aux payeurs généraux en Allemagne et en Autriche, qui en remettront la contre-valeur en francs sur production d'états émargés par les bénéficiaires des opérations d'échange.

Art. 3. — L'agent comptable de l'office national d'immigration reversera en totalité au payeur général de la Seine, au 31 décembre de chaque année, le montant de l'avance, une nouvelle avance lui étant versée au titre de l'année suivante.

Art. 4. — La garantie résultant du cautionnement constitué par les régisseurs de l'office en application de l'article 7 de l'arrêté du 2 octobre 1947 sera étendue aux débets pouvant résulter des opérations effectuées en application des dispositions du présent arrêté.

Art. 5. — Le directeur de la main-d'œuvre au ministère du travail et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 janvier 1948.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Extension du régime de sécurité sociale dans les mines.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le code des retraites minières et, notamment, l'article 6 (§ 1er);

Vu le décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines, et notamment l'article 4 (5e),

Arrêtent:

Art. 1er. — Le bénéfice du régime de sécurité sociale dans les mines est étendu, à compter du 1er janvier 1946, au personnel de l'usine de Saint-Champ, annexe de l'exploitation minière de Saint-Champ.

Art. 2. — Le directeur des mines et le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 janvier 1948.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
FÉLIX GAILLARD.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
Le directeur du cabinet,
SACHA GUÉRONIK.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines, et notamment l'article 4 (5e),

Arrêtent:

Art. 1er. — Le bénéfice du régime de sécurité sociale dans les mines est étendu, à compter du 1er janvier 1947, au personnel de l'usine de traitement des schistes bitumineux d'Orbagnoux.

Art. 2. — Le directeur des mines et le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 janvier 1948.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
FÉLIX GAILLARD.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
Le directeur du cabinet,
SACHA GUÉRONIK.

Fixation pour l'année 1947 du maximum des dépenses de gestion des caisses d'allocations familiales et abrogation de l'arrêté du 19 août 1947.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance modifiée du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret modifié du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique, et notamment les articles 68 et 106;

Vu l'arrêté du 19 août 1947 portant fixation pour l'année 1947 du maximum des dépenses de gestion des caisses d'allocations familiales;

Vu la loi du 22 août 1946, et notamment son article 23;

Vu l'avis de la section permanente de la commission supérieure des allocations familiales,

Arrête :

Art. 1er. — Au cours de l'année 1947, le montant maximum du prélèvement que chaque caisse d'allocations familiales peut opérer sur ses ressources en vue de couvrir ses frais de gestion est égal à 1,50 p. 100 du total des cotisations encaissées, des subventions accordées au titre de l'article 23 de la loi du 22 août 1946 et des prestations légales payées par elle en 1947.

Art. 2. — Indépendamment des prélèvements visés à l'article 1er, les caisses d'allocations familiales bénéficient au profit de leur compte gestion du produit de la majoration de 1 p. 1.000, prévue à l'article 36 (3e alinéa) de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Art. 3. — L'arrêté du 19 août 1947 est abrogé.

Art. 4. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 janvier 1948.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Mutualité.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 12 janvier 1948, ont été approuvés les statuts de la société ci-après:

Mutuelle d'entr'aide de l'association des prisonniers de guerre de la Dordogne, n° 24-243, à Périgueux (Dordogne), 4, rue Bertrand-Duguesclin.

Fonctionnement d'institutions de prévoyance.

Par arrêté du 13 janvier 1948, l'institution de prévoyance du personnel de la société Le Matériel téléphonique, 46, quai de Boulogne, Boulogne-Billancourt (Seine), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 13 janvier 1948, l'institution de prévoyance de la Société anonyme de gestion immobilière, immobilière constructions de Paris et filiales (S. A. G. I. I. C. P. P. et filiales), 36, avenue de Messine, Paris (8e), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 13 janvier 1948, l'institution de prévoyance de la Société centrale des usines à papiers Cenpa, 6, avenue de l'Opéra, Paris (1er), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Modifications apportées au texte des modèles de statuts pour caisses primaires centrales de la sécurité sociale.

Additif au *Journal officiel* du 4 janvier 1948: page 151, 3e colonne, à la suite de l'arrêté lire le texte, ci-dessous, des modifications apportées aux modèles de statuts pour caisses primaires centrales de sécurité sociale.

MODÈLES DE STATUTS POUR CAISSES PRIMAIRES CENTRALES DE SÉCURITÉ SOCIALE

. . . . . .

Art. 4. — La caisse primaire centrale est administrée par un conseil composé de ..... administrateurs.

Les administrateurs sont élus ou désignés pour trois ans, dans les conditions prévues par la loi du 30 octobre 1946 et le décret du 28 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi, ainsi que les textes qui l'ont complété ou modifié.

Leur mandat est renouvelable.

. . . . . .

Art. 7. — Le conseil propose au ministre du travail et de la sécurité sociale les noms de deux personnes connues pour leurs travaux ou pour les services rendus dans le domaine de la sécurité sociale en vue de leur nomination comme administrateurs.

Art. 8. — Le conseil d'administration choisit parmi ses membres les membres du bureau.

Le bureau comprend:

Un président;
vice-présidents;
Un secrétaire;
Un trésorier.

Le bureau doit être constitué de façon que soient représentés les travailleurs, les employeurs, compte tenu de la composition de chacun des collèges formés pour l'élection des deux catégories d'administrateurs présentés. Il peut, en outre, comprendre les membres pris parmi les autres catégories d'administrateurs.

Les membres du bureau sont élus pour un an au scrutin secret et sont rééligibles.

. . . . . .

Art. 16. — Les caisses locales sont administrées par un conseil composé de ..... (1) membres pour la caisse locale de.....

Les administrateurs sont désignés pour trois ans par le conseil d'administration de la caisse centrale dans les conditions prévues par le décret du 8 juin 1946, modifié par le décret du 28 décembre 1946 et les textes qui l'ont complété ou modifié.

Leur mandat est renouvelable.

. . . . . .

(1) 12 ou 24.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Directions départementales de la population.

Par arrêté en date du 24 décembre 1947, M. Blancher (Alexandre), commis principal de classe exceptionnelle à la direction départementale de la population des Deux-Sèvres, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 1947.

Inspection de la population.

Par arrêté en date du 13 novembre 1947, Mlle Courier (Jacqueline), inspectrice stagiaire de la population dans le département du Nord, a été titularisée dans ses fonctions à la date du 1er août 1947 et maintenue à la 3e classe de son grade avec une ancienneté restante de seize mois au 1er août 1947.

Par arrêté en date du 15 décembre 1947, pris en application de l'article 24 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947, M. Feidt, inspecteur principal de la population dans le département de la Moselle, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 1948.

Par arrêté en date du 7 janvier 1948, M. Bechet (Henri), inspecteur stagiaire de la population dans le département du Calvados, a été titularisé dans ses fonctions à la date du 21 novembre 1947 et maintenu à la 3e classe de son grade avec une ancienneté restante de 19 mois et 21 jours.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 8 janvier 1948, M. le docteur Rouyer, médecin inspecteur principal de la santé de l'Oise, est affecté, en la même qualité, dans la Seine-et-Marne.

Par arrêté en date du 8 janvier 1948, Mlle le docteur Beaujard, médecin inspecteur de la santé de la Seine-Inférieure, est chargée, à titre temporaire, des fonctions de directeur de la 2e circonscription sanitaire du Havre.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 7 janvier 1948, Mlle le docteur Trocme, médecin adjoint au sanatorium de Franconville à Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise), est mise en disponibilité pour une durée de neuf mois, à compter du 25 octobre 1947.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Délégation de signature.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre des travaux publics et des transports et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 82 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu la loi n° 47-580 du 30 mars 1947 portant fixation du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947, et notamment les articles 38, 39 et 40 de ladite loi;

Vu l'ordonnance n° 45-772 du 21 avril 1945 relative aux attributions du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, et notamment l'article 12 de ladite ordonnance;

Vu le protocole du 30 avril 1947 intervenu entre le ministre des travaux publics et des transports et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, définissant les conditions d'intervention du service des ponts et chaussées dans l'exécution des travaux de voirie, de réseaux d'eau, d'assainissement et divers;

Vu l'arrêté du 11 juillet 1947 portant délégation de signature aux ingénieurs en chef du service ordinaire des ponts et chaussées et les nommant ordonnateurs secondaires du ministère du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme pour travaux de voirie et de réseaux,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté susvisé du 11 juillet 1947 sont applicables aux travaux d'urbanisme pour l'exécution desquels le ministre chargé de la reconstruction et de l'urbanisme est autorisé à intervenir dans les conditions prévues aux articles 38, 39 et 40 de la loi du 30 mars 1947.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale au ministère des travaux publics et des transports et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1947.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MERVEILLEUX DU VIGNAUX.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CLAUDE TIXIER.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le secrétaire général aux travaux publics:
E. BORGES.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 12 janvier 1948, prenant effet à compter du 1er janvier 1948, M. Millet (Stéphane) est désigné comme régisseur d'avances du 16e secteur régional du service des constructions provisoires à Lyon, en remplacement de M. Petitjean (compte spécial 12-50).

Le montant maximum des avances pouvant être consenties à M. Millet est fixé à 250.000 francs. Ce régisseur est astreint à fournir un cautionnement de 25.000 F et percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 1.800 F.

Régies d'avances.

Par arrêté en date du 12 janvier 1948, prenant effet à compter du 1er janvier 1948, le montant maximum des avances pouvant être consenties à M. Godet (Robert), régisseur d'avances auprès de la délégation départementale d'Indre-et-Loire, pour le payement des menues dépenses, est porté de 25.000 F à 200.000 F.

Ce régisseur est astreint à fournir un cautionnement de 20.000 F et percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 1.800 F.

Déclaration d'urgence des travaux nécessaires à la réalisation des projets de reconstruction de communes sinistrées.

Par arrêtés concertés du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, ont été déclarées urgentes les opérations faisant l'objet de l'application de l'article 10 de la loi des 11 octobre 1940, 12 juillet 1941, modifiée notamment par l'ordonnance du 8 septembre 1945, relative à la reconstruction des immeubles totalement ou partiellement détruits par actes de guerre, prévues au projet de reconstruction des communes suivantes:

Pinon (Aisne), arrêté du 17 décembre 1947.
Jirson (Aisne), arrêté du 17 décembre 1947.
Essertaux (Somme), arrêté du 19 décembre 1947.
Saint-Lô (Manche), arrêté du 17 décembre 1947.
Rethel (Ardennes), arrêté du 17 décembre 1947.
Athis-Mons (Seine-et-Oise), arrêté du 17 décembre 1947.
Cambrai (Nord), arrêté du 17 décembre 1947.
Verdun (Meuse), arrêté du 17 décembre 1947.
Epinal (Vosges), arrêté du 17 décembre 1947.
Bezons (Seine-et-Oise), arrêté du 8 décembre 1947.
Laon (Aisne), arrêté du 19 décembre 1947.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Administration centrale.

Par arrêté du 8 janvier 1948, les commis d'ordre et de comptabilité stagiaires de l'administration centrale énumérés ci-après sont nommés commis d'ordre et de comptabilité de 3e classe, à compter du 2 novembre 1945:

MM. Vaillant (Gaston), Delfour (Henri), Mme Fillaux (Louise), Mlle Garenq (Augusta), MM. Chevalier (Charles), Rougeron (Maurice), Cueto (Emile), Mlle Guyard (Hélène), Mmes Houy (Mathilde), Combemale (Suzanne), MM. Kern (Gustave), Escard (Raymond), Mme Faroux (Marie-Louise), MM. Schamber (Louis), Martin (Pierre), Mme Meridjian (Madeleine), Mlle Queval (Suzanne), MM. Leboufet (Gaston), Gueret (René), Mme Delacour (Odette), Mlle Ternat (Odette), Mmes Tacnet (Henriette), Lemonnier (Renée), MM. Rigaud (Jack), Vitry (Roger), Mlle Montazel (Huguette), Mme Boitard (Isabelle).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du lundi 26 janvier 1948.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination des membres des dix-neuf commissions générales et de la commission de comptabilité.

2. — Nomination de membres appelés à figurer sur la liste des quatre-vingt-seize jurés de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifiée.

3. — Suite de la vérification des pouvoirs
Département du Cher (rapport supplémentaire de M. Labrosse).

4. — Fixation de l'ordre du jour.

Listes des candidats aux commissions générales et à la commission de comptabilité, établies par les bureaux des groupes et remises au président de l'Assemblée nationale le 15 janvier 1948, en exécution de l'article 17 du règlement.

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

MM. Apithy, Barel, Bégouin, Bergasse, Berteret, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marcel) (Drôme), Catrice, Cercller, Chambeiron, Chausson, Chaze, Christiaens, Mme Degrond, MM. Denis (André) (Dordogne), Doyen, Duforest, Errecart, Faraud, Gazier, Mme Girollin, MM. Girardot, Greffier, Guérin (Maurice) (Rhône), Joubert, Jules-Julien (Rhône), Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Krieger (Alfred), Leenhardt, Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. Lescorat, Mauroux, Michel, Moynet, Mme Nedelec, MM. Palewski, Poimboeuf, Ramonet, Ribeyre (Paul), Rigal (Albert) (Loiret), Small, Solinhac, Villard, Wolff.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM. Aragon (d'), Aumeran (général), Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Benchennouf, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Boysson (de) Mme Madeleine Braun, MM. Cachin (Marcel), Chambrun (de), Chevigné (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Cudenet, Delbos (Yvon), Dhers, Fajon (Etienne), Gay (Francisque), Gorse, Grenier (Fernand), Hervé (Pierre), Hulin-Desgrées, Jouve (Géraud), Lapie (Pierre-Olivier), Le Bail, Letourneau, Marin (Louis), Moustier (de), Mutter (André), Philip (André), Pourtalet, Raymond-Laurent, Rivet, Roclore, Rosenblait, Scherer, Schumann (Maurice) (Nord), Teitgen (Henri) (Gironde), Terrenoire, Mme Vaillant-Couturier, M. Vendroux.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

MM. Bas, Baudry d'Asson (de), Baurens, Blanchet, Bocquet, Mme Boutard, MM. Cadi (Abdelkader), Castera, Charpentier, Delcos, Durroux, Farinez, Garavel, Genest, Gros, Guille, Kauffmann, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Legendre, Lucas, Martineau, Masson (Jean) (Haute-Marne), Monin, Montagnier, Moussu, Olmi, Orvoen, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Pouyet, Prigent (Tanguy) (Finistère), Rochet (Waldeck), Ruffe, Sesmaisons (de), Sourbet, Terpend, Valay, Vée, Vuillaume, Zunino.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

MM. Anxionnaz, Archidice, Arnal, Bartolini, Bas, Billat, Bougrain, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Capdeville, Caron, Chevigné (de), Closiermann, Coulibaly Ouezzin, Dassonville, David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Evrard, Forcinal, Froment, Girardot, Gosnat, Gresa (Jacques), Jacquinot, Jeanmot, Joinville (Général) (Alfred Malleret), Labrosse, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Le Troquer (André), Manceau, Maurellet, Mekki, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Michelet, Monjaret, Monteil (André) (Finistère), Montel (Pierre), Penoy, Récy (de), Roucaute (Roger) (Ardèche), Tillon (Charles), Tourné, Pierre Villon, N...

COMMISSION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MM. Airoldi, Baudry d'Asson (de), Bèche, Billères, Binot, Mlle Bosquier, MM. Calas, Cayol, Césaire, Mme Charbonnel, MM. Coulibaly Ouezzin, Deixonne, Devinat, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Doyen, Faraud, Farine (Philippe), Fauvel, Finet, Garaudy, Gau, Geoffre (de), Giovoni, Mme Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), MM. Guillou (Louis) (Finistère), Hamani Diori, Hamon (Marcel), Kir, Mlle Lamblin, Mme Lempereur, MM. Lhuissier, Marc-Sangnier, Marin (Louis), Masson (Albert) (Loire), Petit (Eugène) dit Claudius, Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Ramonet, Rincent, Mlle Rumeau, MM. Said Mohamed Cheick, Simonnet, Viatte, N...

COMMISSION DE LA FAMILLE, DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

MM. Arnal, Arthaud, Barbier, Barrot, Bissol, Boulet (Paul), Bouxom, Cayeux (Jean), Chassaing, Cordonnier, Deshors, Dezarnaulds, Dixmier, Mme Douteau, MM. Dubois (René-Emile), Dupuy (Marceau) (Gironde), Fauvel, Mme François, MM. Frédet (Maurice), Gallet, Guilbert, Mme Hertzog-Cachin, MM. Lacaze (Henri), Macouin, Maillocheau, Mazuez, Mehaignerie, Jean Meunier (Indre-et-Loire), Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Mme Rabaté, M. Regaudie, Mme Roca, MM. Roques, Savard, Segelle, Thamier, Vergès, Mme Vermeersch, M. Very (Emmanuel), N..., N..., N..., N...

COMMISSION DES FINANCES

MM. Aubry, Auguet, Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Bétolaud, Blocquaux, Burlot, Buron, Cadi (Abdelkader), Cogniot, Dagain, Daladier (Edouard), Denais (Joseph), Duclos (Jacques) (Seine), Marc Dupuy (Gironde), Mme Duvernois, MM. Faure (Edgar), Gabelle, Garcia, Gozard, Gresa (Jacques), Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond) (Gironde), Lamps, Laniel (Joseph), Lejeune (Max) (Somme), Maurice-Petsche, Mendès-France, Menthon (de), Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Paumier, Pinay, Pleven (René), Prigent (Robert) (Nord), Pronteau, Ramadier, Ramette, Reynaud (Paul), Rigal (Eugène) (Seine), Taillade, Tinguy (de), Tourtaud, Truffaut, Viollette (Maurice).

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR

MM. Aragon (d'), Astier de La Vigerie (d'), Badiou, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Barrachin, Benchennouf, Bentaïeb, Ben Tounes, Borra, Bouret (Henri), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Chevallier (Fernand) (Alger), Cordonnier, Cristofol, Crouzier, Demusois, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Fievez, Fonlupt-Esperaber, Godin, Guyomard, Halbout, Hugues, Hussel, Ihuel, Jaquet, Kuehn (René), L'Huillier (Waldeck), Marty (André), Mokhtari, Mondon, Mont, Pantaloni, Petit (Albert) (Seine), Pourtalet, Quilici, Rabier, Rencurel, Schaff, Serre-Servin, Mme Sportisse, M. Wagner.

COMMISSION DE LA JUSTICE ET DE LÉGISLATION

M. Angeletti, Mlle Archimède, MM. Berger, Bourbon, Chamant, Charpin, Chautard, Citerne, David (Marcel) (Landes), Defos du Rau, Delahoutre, Depreux (Edouard), Desjardins, Dominjon, Fonlupt-Esperaber, Gallet, Gay-Gasparro, Garet, Grimaud, Mme Hertzog-Cachin, MM. Juge, Jules-Julien (Rhône), Kriegel-Valrimont, Lamine-Gueye, Laribi, Llante, Mabrut, Marcellin, Marty (André), Médecin, Minjoz, Mondon, Montillot, Moro Giafferri (de), Péron (Yves), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Rollin (Louis), Mme Schell, MM. Silvandre, Tinaud (Jean-Louis), Toujas, Valentino, Wasmer, N...

COMMISSION DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PÊCHES

MM. Aubame, Ben Aly Chérif, Bergasse, Bianchini, Bissol, Calas, Cance, Cayol, Cermolacce, Chevalier (Fernand) (Alger), Chevallier (Jacques) (Alger), Colin, Coudray, Courant, Defferre, Duveau, Fayet, Félix-Tchicaya, Fouyet, Gaborit, Gavini, Gervolino, Giacobbi, Gouge, Guiguen, Guilbert, Guitton, Hamon (Marcel), Henneguelle, Laurelli, Mamadou Konaté, Mazier, Michaud (Louis) (Vendée), Monteil (André) (Finistère), Pierrard, Pleven (René), Ramarony, Reeb, Mme Reyraud, MM. Rousseau, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Signor, Yvon.

COMMISSION DES MOYENS DE COMMUNICATION

MM. Ahnne, Aku, Allonneau, Babet (Raphaël), Barbier, Barthélémy, Beauquier, Béné (Maurice), Benoist (Charles), Bianchini, Billat, Bougrain, Bour, Bouret (Henri), Bruyneel, Chevallier (Jacques) (Alger), Costes (Alfred) (Seine), Couston, David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Dutard, Frédet (Maurice), Geoffre (de), Hulin, Lamarque-Cando, Lécrivain-Servoz, Livry-Level, Martel (Louis), Mme Méty MM. Jean Meunier (Indre-et-Loire), Midol, Moquet, Morand, Penoy, Poumadère, Regaudie, Mme Reyraud, MM. Rincent, Saravane Lambert, Schaff, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Vergès, Verneyras, Very (Emmanuel).

COMMISSION DES PENSIONS

MM. Anxionnaz, Auban, Aubry, Badie, Bentaïeb, Billères, Brusset (Max), Camphin, Casanova, Cherrier, Darou, Mme Darras, MM. Devemy, Douala, Draveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Dufour, Fagon (Yves), Forcinal, Guillou (Louis) (Finistère), Hamani Diori, Hulin, Lalle, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Le Coutaller, Lécrivain-Servoz, Macouin, Malez, Mazel, Mekki, Mouton, Mme Péri, MM. Pierre-Grouès, Pinçon, Poirot (Maurice), Pouyet, Raulin-Laboureur (de), Recy (de), Rosenblait, Roucaute (Roger) (Ardèche), Touchard, Tourné, Mlle Weber, N...

COMMISSION DE LA PRESSE

MM. Angeletti, Antier, Astier de La Vigerie (d'), Bacon, Barel, Raylet, Benoist (Charles), Bichet, Borra, Bouhey (Jean), Bourdan (Pierre), Brault, Mme Madeleine Braun, MM. Brusset (Max), Chaban-Delmas (général), Chambrun (de), Chevallier (Louis) (Indre), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Delcos, Desson, Félix (colonel), Gosset, Grenier (Fernand), Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Hutin-Desgrées, Jouve (Gérard), Lefèvre-Pontalis, Charles Lussy, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Mont, Mme Nédelec, MM. Noël (André) (Puy-de-Dôme), Noël (Marcel) (Aube), Piercard, Pourtier, Rivet, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Temple, Thibault, Thuillier Vedrines, Verneyras, Wagner, N...

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

MM. Bèche, Ben Aly Chérif, Bessac, Boccagny, Bouvier O'Cottereau (Mayenne), Cartier (Marius) (Haute-Marne), Catoire, Chariot (Jean), Couston, Degoutte, Delxonne, Denis (André) (Dordogne), Durroux, Fievez, Finet, Furaud, Gavini, Goudoux, Hugues, Kauffmann, Krieger (Alfred), aLbrosse, Lecœur, Le Sciellour, Lespès, Loustau, Louvel, Mallez, Maton, Mehaignerie, Michel, Mudry, Paul (Marcel) (Haute-Vienne), Peyrat, Peytel, Pinçon, Poulain, Rencurel, Roucaute (Gabriel) (Gard), Rousseau, Sauder, Mme Scheil, MM. Sion, Vedrines.

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

MM. André (Pierre), Asseray, Bégouin, Cercler, Charpentier, Chautard, Coffin, David (Marcel) (Landes), Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Deshors, Dixmier, Mme Douteau, MM. Dumet (Jean-Louis), Duprat (Gérard), Mme Dupuis (José) (Seine), MM. Dupuy (Marceau) (Gironde), Dutard, Farine (Philippe), Farinez, Mme Galicier, MM. Garavel, Genest, Mme Ginollin, MM. Gros, Guyot (Raymond) (Seine), Juge, Kir, Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), M. Mauroux, Mme Méty, MM. Minjoz, Mouchet, Mlle Prévert, MM. Prigent (Tanguy) (Finistère), Rault-Laboureur (de), Roulon, Sigrist, Small, Thamier, Thoral, Triboulet, Vée, N...

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION ET DES DOMMAGES DE GUERRE

MM. Billoux, Brault, Brillouet, Chevallier (Pierre) (Loiret), Coudray, Crouzier, Daron, Devemy, Dezarnaulds, Fouyet, Gaborit, Garet, Gaulier, Gernez, Gouge, Greffier, Guiguen, Guitton, Halbout, Henneguelle, Kuehn (René), Lareppe, Lecacheux, Le Coutaller, Lenormand, Levindray, Livry-Level, Michaut (Victor) (Seine-Inférieure), Midol, Nisse, Petit (Eugène) (dit Claudius), Poirot (Maurice), Prot, Queuille, Mme Rabaté, MM. Raymond Laurent, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Theetten, Thiriet, Triboulet, Yvon, N...

COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET DES PÉTITIONS

MM. Bardoux (Jacques), Barrachin, Paul Bastid, Beauquier, Ben Tounes, Edouard Bonnefous, Bour, Bouxom, Castellani, Chastellain, Citerne, Cristofol, Defos du Rau, Delachenal, Demusois, Desson, Djemad, Dominjon, Dreyfus-Schmidt, Duclos (Jacques) (Seine), Dumas (Joseph), Dumet (Jean-Louis), Frédéric-Dupont, Giacobbi, Girard, Gosset, Hussel, Jaquet, Jeanmot, Lecacheux, Leenhardt, Mmes Lefebvre (Francine) (Seine), Lempereur, MM. Llante, Lucas, Mazuez, André Mercier (Oise), Péron (Yves), Mme Peyroles, MM. Ramette, Reille-Soult, Valentino, Viard, Pierre Villon.

COMMISSION DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

MM. Aku, Audeguil, Aujoulat, Bartolini, Boganda, Caillavet, Castellani, Cermolacce, Césaire, Defferre, Devinat, Diallo (Yacine), Dumas (Joseph), Marc Dupuy (Gironde), Duveau, Félix-Tchicaya, Frédéric-Dupont, Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Houphouet-Boigny, Juglas, July, Lamine-Guèye, Laurelli, Le Sciellour, Liseite, Lozeray, Malbrant, Mamadou Konaté, Mamba Sano, Martine, Ninine, Noël (André) (Puy-de-Dôme), Ramarony, Reille-Soult, Tony Révillon, Saravane Lambert, Sanghor, Silvandre, Sissoko (Fily-Dabo), Temple, Theetten, Thibault, Villard, N...

COMMISSION DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

MM. Amiot (Octave), André (Pierre), Asseray, Auban, Bacon, Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Béranger (André), Besset, Beugniez, Bonnet, Boutavant, Caillavet, Capitani (René), Chassaing, Costes (Alfred) (Seine), Croizat, Mme Darras, MM. Degoutte, Delachenal, Duprat (Gérard), Duquesne, Fayet, Gau, Gazier, Joubert, Laribi, Laurent (Augustin) (Nord), Lavergne, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Lespès, Levindrey, Mazier, Meck, Moisan, Moynet, Musmeaux, Ninine, Patinaud, Paul (Gabriel) (Finistère), Renard, Segelle, Sion, Sourbet, Viatte.

COMPTABILITÉ

MM. Aubry, Bouvier O'Cottereau (Mayenne), Burlot, Braveny, Dufour, Gaty-Gasparrou, Liquard, André Mercier (Oise), Petit (Albert) (Seine), Mlle Prévert, M. Reille-Soult.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du lundi 26 janvier 1948.

A quinze heures. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs:

Quatrième bureau.

Election du général Petit par l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Knecht (M. Lero, rapporteur).

Sixième bureau.

Election de M. Ferrier, en remplacement de M. Max André (Seine) (Mme Saunier, rapporteur).

2. — Nominations des commissions générales.

3. — Nomination de la commission de comptabilité.

4. — Fixation de l'ordre du jour.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage.* — Depuis M. Liénard, jusques et y compris M. Monnet.

Tribunes. — Depuis M. de Montalembert, jusques et y compris M. Prévost.

Listes des candidats aux commissions générales établies par les bureaux des groupes et remises au président du Conseil de la République le 16 janvier 1948 en exécution de l'article 16 du règlement.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

MM. Armengaud, Bardon-Damarzid, Mme Brion, MM. Brizard, Charles-Cros, Duclercq (Paul), Gadoin, Gargominy, Gautier (Julien), Guenin, Le Coent, Le Coniel (Corentin), Liénard, Longchambon, Merle (Toussaint), Mermet-Guyennet, Molinié, Novat, Ou Rabah (Abdelmadjid), Paquirissamypoullé, Pontille (Germain), Mme Roche (Marie), MM. Rochereau, Romain, Sauer, Siaut, Soldani, Mlle Trinquier, Mme Vialle, M. Walker (Maurice).

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM. Aguesse, Bendjelloul (Mohamed - Salah), Berlioz, Brizard, Mme Brossolette (Gilberte-Pierre), MM. Buard, Carcassonne, Charles-Cros, Colonna, Delmas (général), Mme Dumont (Yvonne), MM. Gasser, Gatuing, Gilson, Salomon Grumbach, Helleu, Jacques-Destrée, Jullien, Leonetti, Nicod, Ott, Mme Patenotre (Jacqueline-Thôme), MM. Paul-Boncour, Petit (général), Ernest Pezet, Pinton, Primet, Serot (Robert), Willard (Marcel), Zyromski.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

MM. Bellon, Bene (Jean), Boyer (Jules), Brettes, Brune (Charles), Cardin (René), Champeix, Chochoy, Dadu, David (Léon), Djamah (Ali), Dulin, Felice (de), Gravier (Robert), Henry, Jayr, Laurenti, Le Coent, Le Goff, Lemoine, Le Terrier, Montalembert (de), Morel (Charles), Primet, Roudel (Baptiste), Saint-Cyr, Sempé, Simard (René), Tognard, Mme Vigier.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

MM. Airic, Amiot (Edouard), Barré (Henri), Boyer (Max), Cherrier (René), Claireiond, Debray, Delmas (général), Djaument, Gerber (Marc), Guirriec, Jauneau, Legeay, Le Sassier-Boisauné, Mercier (François), Monnet, Patrault, Paul-Boncour, Petit (général), Plaloux, Poirault (Emile), Prevost, Rogier, Roset, Rotinat, Serrure, Southon, Tubert (général), Vanrullen, Westphal.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DES BEAUX-ARTS, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

MM. Baron, Bonnefous (Raymond), Bordeneuve, Bouloux, Cayrou (Frédéric), Champeix, Djaument, Mlle Dumont (Mireille), Mme Eboué, MM. Hem, Fraisseix, Gilson, Amédée Guy, Ignacio-Pinto (Louis), Janton, La Gravière, Léro, Menu, Morel (Charles), Ott, Mme Pacaut, MM. Pajot (Hubert) Pflieger, Pinton, Poisson, Pujol, Racault, Mme Saunier, MM. Southon, Victoor.

COMMISSION DE LA FAMILLE, DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

MM. Ascensio (Jean), Baret (Adrien), Bonnefous (Raymond), Boudet, Mlles Dubois (Juliette), Dumont (Mireille), Mme Dumont (Yvonne), M. Fraisseix, Mme Girault, MM. Amédée Guy, Jouve (Paul), Lafay (Bernard), Landry, Le Goff, Leuret, Liénard, Masson (Hippolyte), Molle (Marcel), Montgascon (de), Mme Oyon, MM. Paget (Alfred), Georges Pernot, Mmes Pican, Roche (Marie), Rollin, Saunier, MM. Sid Cara, Teyssandier, Mme Vigier, M. Vourc'h.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Avinin, Baron, Boudet, Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Duchet, Gerber (Marc), Gerber (Philippe), Grenier (Jean-Marie), Hocquard, Ignacio-Pinto (Louis), Janton, Lacaze (Georges), Laffargue, Landaboure, Landry, Marrane), Merle (Faustin), Minvielle, Monnet, Pauly, Peschaud, Poher (Alain), Reverbori, Roubert (Alex), Sauer, Thomas (Jean-Marie), Victoor, Vieljeux.

COMMISSION DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

MM. Anghiley, Aussel, Brunhes (Julien), Brunot, Claireaux, Colardeau, David (Léon), Diop, Duhourquet, Durand-Réville, Eliier, Flory, Grassard, Guirriec, Guisson (Constantine), Gustave, Jauneau, Jayr, Lafleur (Henri), Le Sassier-Boisauné, Malga (Mohamadou Djibrilla), Merle (Toussaint), Moutet (Marius), Okala (Charles), Poisson, Rucart (Marc), Serrure, Streiff, Verdeille.

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

MM. Benoit (Alcide), Borgeaud, Mme Devaud, MM. Dorey, Doumenc, Dujardin, Dumas (François), Dupic, Mme Eboué, MM. Guenin, Guissou, Léo Hamon, Hocquard, Hyvrard, Larribère, Lemoine, Marintabouret, Marrane, Rehault, Richard, Rogier, Sable, Salah, Sarrien, Tremintin, Tubert (général), Vanrullen, Verdeille, Vergnole, Vignard (Valentin-Pierre).

COMMISSION DE LA JUSTICE ET DE LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

MM. Aussel, Bardon-Damarzid, Berthelot (Jean-Marie), Boivin-Champeaux, Bordeneuve, Carcassonne, Carles, Charlet, Chaumel, Cherrier (René), Colardeau, Courrière, Felice (de), Fournier, Fourré, Giacomoni, Mme Girault, MM. Hauriou, Laurenti, Merle (Georges), Mammonat, Minvielle, Molle (Marcel), Georges Pernot, Pialoux, Rausch (André), Sable, Simard (René), Vittori, Willard (Marcel).

COMMISSION DE LA MARINE ET DES PÊCHES

MM. Abel-Durand, Anghiley, Bocher, Chauvin, Claireaux, Defrance, Denvers Djamah (Ali), Etifier, Ferracci, Franceschi, Giacomoni, Jaouen (Albert), Jaouen (Yves), Lagarrosse, Le Contel (Corentin), Le Diuz, Leonetti, Léro, Mammonat, Marintabouret, Montier (Guy), Renaison, Siabas, Sid Cara, Simon (Paul), Soldani, Vieljeux, Vignard (Valentin-Pierre), Vourc'h.

COMMISSION DES MOYENS DE COMMUNICATION ET DES TRANSPORTS (POSTES, TÉLÉGRAPHIES ET TÉLÉPHONES, CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES, ETC.)

MM. Baratgin, Barre (Henri), Bechir Sow, Benoit (Alcide), Bocher, Boyer (Jules), Brunhes (Julien), Buffet (Henri), Cardin (René), Cayrou (Frédéric), Chambriard, Denvers, Dubois (Célestin), Duhourquet, Dujardin, Glauque, Grimaldi, Jouve (Paul), Lacaze (Georges), Lagarrosse, Malga (Mohamadou Djibrilla), Mason (Hippolyte), de Montgascon, Montier (Guy), Prevost, Quessot (Eugène), Rochette, Rouel, Salah, Satonnet.

COMMISSION DES PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

MM. Ascencio (Jean), Bechir Sow, Bellon, Bossanne (André), Brier, Mmes Cardot (Marie-Hélène), Claeys, MM. Coste (Charles), Dassaud, Dumas (François), Fournier, Fourré, Gadoin, Gatuing, Glauque, Guissou (Henri), Helleu, Julien, Leuret, Menditte (de), Okala (Charles), Mmes Oyon, Pican, MM. Romain, Salvago, Sauvertin, Teyssandier, Thomas (Jean-Marie), Vilhet, Vittori.

COMMISSION DE LA PRESSE, DE LA RADIO ET DU CINÉMA

MM. Aguesse, Bène (Jean), Bouloux, Boyer (Max), Mme Brossolette (Gilberte-Pierre), MM. Charlet, Delfortrie, Diop, Duchet, Dulin, Ehm, Ferrier, Grangeon, Guyot (Marcel), Hauriou, Jacques-Destrée, La Gravière, Legeay, Menditte (de), Merle (Faustin), Muller, Mme Pacaut, M. Pajot (Hubert), Mme Patenotre (Jacqueline Thôme), MM. Ernest Pezet, Pointille (Germain), Quesnot (Joseph), Rucart (Marc), Vergnole, Wehrung.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

MM. Alric, Armengaud, Berthelot (Jean-Marie), Calonne (Nestor), Caspary, Chambriard, Colonna, Delfortrie, Depreux (René), Doucouré (Amadou), Doumenc, Gautier (Julien), Grimal, Gustave, Lafleur (Henri), Lazare, Longchambon, Mauvais, Mercier (François), Molinié, Novat, Pairault, Paquirissamypoullé, Paumelle, Poirault (René), Rehault, Rochette, Rouel, Salvago, Siaut.

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

MM. Boisrond, Bossanne (André), Brettes, Mme Brion, MM. Brunet (Louis), Calonne (Nestor), Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Chatagner, Dadu, Mlle Dubois (Juliette), MM. Gérard, Grassard, Henry, Jarrie, Lafay (Bernard), Lefranc, Le Terrier, Mermet-Guyennet, Ou-Rabah (Abdelmadjid), Paget (Alfred), Plait, Poincelot, Mme Rollin, MM. Roudel (Baptiste), Sarrien, Sauvertin, Tognard, Toure (Fodé-Mamadou), Vilhet, Werhung.

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION ET DES DOMMAGES DE GUERRE

MM. Amiot (Edouard), Boisrond, Boivin-Champeaux, Brier, Brunet (Louis), Buffet (Henri), Carles, Chauvin, Chochoy, Clairefond, Decaux (Jules), Duclercq (Paul), Dupic, Ferracci, Gerber (Philippe), Grangeon, Gravier (Robert), Jaouen (Albert), Jaouen (Yves), Lazare, Le Diuz, Muller, Paumelle, Poincelot, Poirault (Emile), Quessot (Eugène), Racault, Rausch (André), Richard, Westphal.

COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU CONTRÔLE CONSTITUTIONNEL, DU RÈGLEMENT ET DES PÉTITIONS

MM. Avinin, Baratgin, Bendjelloul (Mohamed-Salah), Borgeaud, Brune (Charles), Buard, Chatagner, Chaumel, Franceschi, Grimal, Salomon Grumbach, Guyot (Marcel), Hamon (Léo), Landaboure, Lefranc, Maire (Georges), Montalembert (de), Moutet (Marius), Naime, Nicod, Pauly, Peschaud, Plait, Rollnat, Roubert (Alex), Sempé, Simon (Paul), Socé (Ousmane), Trémintin, Zyromski.

COMMISSION DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

MM. Abel-Durand, Baret (Adrien), Mme Brisset, M. Caspary, Mme Claeys, MM. Dassaud, Decaux (Jules), Defrance, Mme Devaud, MM. Durand-Réville, Gargominy, Grimaldi, Hyvrard, Jarrie, Martel (Henri), M'Bodje (Mamadou), Menu, Naime, N'Joya (Arouna), Pujol, Quesnot (Joseph), Renaison, Rosset, Saint-Cyr, Satonnet, Siabas, Mme Vialle, MM. Viple, Voyant, Walker (Maurice).

ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1948

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mercredi 21 janvier 1948, à seize heures (local n° 213):

Election du bureau.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 20 janvier 1948, à dix-sept heures (local n° 120):

Election du bureau.

La commission des affaires extérieures se réunira le mercredi 21 janvier 1948 à quinze heures (local n° 217):

Election du bureau.

La commission des affaires financières se réunira le jeudi 22 janvier 1948 à seize heures (local n° 116):

Election du bureau.

La commission des affaires politiques et administratives se réunira le mardi 20 janvier 1948 à quinze heures (local n° 116):

Election du bureau.

La commission des affaires sociales se réunira le jeudi 22 janvier 1948 à dix-sept heures (local n° 219):

Election du bureau.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mardi 20 janvier 1948 à seize heures (local n° 217):

Election du bureau.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mardi 20 janvier 1948 à dix-huit heures (local n° 219):

Election du bureau.

La commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales se réunira le mercredi 21 janvier 1948 à dix-sept heures (local n° 120);

Election du bureau.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le jeudi 22 janvier 1948 à quinze heures (local n° 213);

Election du bureau.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de semences sélectionnées d'avoine et d'orge en provenance de Hollande.

(Postes 24 *a* et 24 *b* de l'accord franco-néerlandais.)

Comme suite à l'avis aux importateurs de produits en provenance de Hollande publié au *Journal officiel* du 25 décembre 1947, les importateurs de semences sélectionnées d'avoine et d'orge pourront déposer, à titre exceptionnel, leurs demandes d'autorisation d'importation au siège du groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants, 1re section, 44, rue du Louvre, à Paris, avant le 20 janvier 1948, à dix-sept heures trente.

Ce groupement est chargé de centraliser et de transmettre à l'office des changes, les demandes de licences dont il s'agit.

Les contingents afférents aux postes 24 *a* et 24 *b* seront répartis entre les producteurs graniers-sélectionneurs compte tenu des contrats de multiplication souscrits au cours de la campagne 1946-1947 et les coopératives.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la quarante-septième tranche de la loterie nationale 1947.

Le tirage de la quarante-septième tranche de la loterie nationale 1947 aura lieu le mercredi 21 janvier 1948, à vingt heures trente, en présence du public.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Publication des recettes.

I. — **Evaluation des recettes de la cinquante et unième semaine du 20 au 26 décembre 1947.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1947 — Recettes évaluées.	1946 — Recettes comptables.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1947 — En valeur absolue.	1947 — Pourcentage	1946 — En valeur absolue.	1946 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	998.040	719.923	278.117	38,6		
Bagages et consigne	20.400	10.791	9.609	89		
Colis postaux, petits colis	148.160	77.866	70.294	90,3		
Marchandises (détail et wagons)	2.200.790	1.054.976	1.244.814	118		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	3.166.390	1.863.556	1.602.834	86		

Evaluation des recettes au 26 décembre 1947.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 octobre 1947.	RECETTES évaluées du 1er novembre au 26 décembre 1947.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 26 décembre 1947.	RECETTES comptables du 1er janvier au 26 décembre 1946.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1947 — En valeur absolue.	1947 — Pourcentage.	1946 — En valeur absolue.	1946 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	36.503.315	5.353.340	41.856.655	32.478.532	9.378.123	28,9		
Bagages et consigne	747.804	132.970	880.774	637.661	243.110	38,1		
Colis postaux, petits colis	3.729.757	860.660	4.590.417	3.701.248	889.169	24		
Marchandises (détail et wagons)	68.166.618	14.839.680	83.006.298	51.041.304	31.964.994	62,6		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	109.147.494	21.186.650	130.334.144	87.858.748	42.475.396	48,3		

II. — **Evaluation des recettes de la cinquante-deuxième semaine du 27 au 31 décembre 1947.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1947 — Recettes évaluées.	1946 — Recettes comptables.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1947 — En valeur absolue.	1947 — Pourcentage	1946 — En valeur absolue.	1946 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	647.340	420.917	226.423	53,8		
Bagages et consigne	12.380	6.717	5.663	84,3		
Colis postaux, petits colis	91.960	48.341	43.599	90,2		
Marchandises (détail et wagons)	1.721.800	757.600	964.200	127,3		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	2.473.460	1.233.575	1.239.885	100,5		

Evaluation des recettes au 31 décembre 1947.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 octobre 1947.	RECETTES évaluées du 1er novembre au 31 décembre 1947.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 31 décembre 1947.	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 décembre 1946.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1947 — En valeur absolue.	1947 — Pourcentage.	1946 — En valeur absolue.	1946 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	36.503.315	6.000.680	42.503.995	32.899.449	9.604.546	29,2		
Bagages et consigne	747.804	145.350	893.154	644.381	248.773	38,6		
Colis postaux, petits colis	3.729.757	952.600	4.682.357	3.749.589	932.768	24,9		
Marchandises (détail et wagons)	68.166.618	16.561.480	84.728.098	51.798.904	32.929.194	63,6		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	109.147.494	23.660.110	132.807.604	89.092.323	43.715.281	49,1		

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

SOCIETE IMMOBILIERE de l'ARTOIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.778.500 F

(Constituée sous le régime des sociétés d'habitations à bon marché.)

SIÈGE SOCIAL: 9, AVENUE PERCIER, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 159558.

Liste numérique des 2.425 obligations 4 1/2 0/0 *1930 de 1.000 F amorties au quinzième* tirage du 7 octobre 1947 et remboursables à partir du 1er décembre 1947 à 1.000 F.

Tirage 1947.

2	17	99	308	*329	*336	*375
529	572	632	634	640	645	649
672	686	703	731	733	752	981
1.131	1.136	1.141	1.155	1.172	1.179	1.217
1.269	1.320	1.340	1.372	1.412	1.526	1.562
1.573	1.578	1.644	1.662	1.664	1.666	1.857
2.099	2.091	2.184	2.224	2.247	2.258	2.265
2.285	2.324	2.349	2.381	2.546	2.593	2.596
2.604	2.693	2.643	2.646	2.672	2.794	2.812
2.858	2.901	2.909	2.955	2.968	3.001	3.008
3.016	3.139	3.186	3.204	3.235	3.280	3.300
3.312	3.336	3.355	3.393	3.426	3.470	3.526
3.549	3.569	3.588	3.621	3.643	3.654	3.659
3.701	3.703	3.723	3.788	3.856	3.899	3.924
4.035	4.105	4.258	4.334	4.367	4.377	4.391
4.432	4.590	4.598	4.615	4.618	4.635	4.681
4.712	4.748	4.755	4.767	4.806	4.814	4.865
4.867	4.894	4.909	4.926	5.002	5.031	5.075
5.080	5.161	5.171	5.179	5.226	5.258	5.260
5.310	5.381	5.450	5.470	5.487	5.495	5.558
5.611	5.633	5.651	5.714	5.774	5.839	5.907
5.928	5.937	5.961	5.971	6.006	6.025	6.033
6.069	6.085	6.137	6.168	6.227	6.298	6.312
6.313	6.370	6.417	6.465	6.468	6.548	6.563
6.569	6.571	6.626	6.691	6.729	6.735	6.798
6.814	6.896	6.956	7.001	7.083	7.089	7.105
7.134	7.170	7.225	7.235	7.237	7.339	7.352
7.364	7.374	7.556	7.576	7.580	7.680	7.688
7.696	7.700	7.705	7.752	7.757	7.771	7.784
7.813	7.819	7.847	7.896	7.897	7.925	7.938
7.992	8.030	8.050	8.063	8.077	8.103	8.175
8.185	8.209	8.231	8.279	8.284	8.523	8.585
8.633	8.657	8.739	8.777	8.780	8.787	8.863
8.938	8.953	9.019	9.030	9.037	9.069	9.091
9.105	9.142	9.166	9.175	9.180	9.205	9.264
9.269	9.353	9.367	9.441	9.449	9.464	9.489
9.491	9.510	9.573	9.577	9.603	9.641	9.673
9.714	9.760	9.765	9.775	9.792	9.808	9.839
9.854	9.858	9.889	9.908	9.955	9.971	9.980
10.013	10.093	10.151	10.213	10.282	10.308	10.435
10.464	10.481	10.499	10.576	10.737	10.746	10.779
10.791	10.807	10.830	10.844	10.902	10.913	10.921
10.921	10.926	11.028	11.049	11.120	11.163	11.467
11.476	11.481	11.487	11.283	11.316	11.421	11.445
11.551	11.562	11.613	11.650	11.725	11.752	11.779
11.831	11.803	11.816	11.847	11.854	11.858	11.911
11.912	11.905	12.028	12.049	12.052	12.057	12.061
12.069	12.093	12.107	12.114	12.179	12.180	12.186
12.197	12.222	12.225	12.325	12.520	12.533	12.541
12.663	12.664	12.690	12.715	12.720	12.725	12.737
12.794	12.816	12.823	12.844	12.932	12.939	12.958
13.040	13.083	13.089	13.091	13.097	13.148	13.178
13.189	13.218	13.225	13.247	13.273	13.279	13.305
13.324	13.364	13.405	13.430	13.486	13.491	13.565
13.571	13.641	13.667	13.800	13.802	13.859	13.860
13.887	13.897	13.945	14.025	14.091	14.109	14.158
14.262	14.274	14.367	14.371	14.401	14.514	14.518
14.527	14.559	14.643	14.652	14.711	14.723	14.743
14.792	14.794	14.814	14.823	14.888	14.930	14.939
14.980	15.008	15.038	15.078	15.087	15.101	15.131
15.200	15.221	15.320	15.367	15.398	15.400	15.411
15.531	15.573	15.602	15.613	15.657	15.686	15.711
15.796	15.845	15.856	15.881	15.916	15.965	15.997
16.031	16.079	16.094	16.114	16.140	16.181	16.195
16.214	16.219	16.278	16.282	16.301	16.325	16.319
16.391	16.396	16.422	16.438	16.457	16.525	16.537
16.611	16.746	16.881	16.884	16.899	16.917	16.930
16.938	16.972	17.038	17.072	17.086	17.092	17.178
17.207	17.221	17.222	17.275	17.338	17.346	17.348
17.371	17.396	17.540	17.551	17.573	17.658	17.785
17.799	17.845	17.864	17.913	17.915	17.920	18.018
18.021	18.046	18.039	18.081	18.127	18.184	18.211
18.223	18.259	18.309	18.320	18.322	18.325	18.348
18.476	18.501	18.528	18.535	18.548	18.585	18.676
18.683	18.706	18.735	18.749	18.768	18.786	18.797
18.802	18.847	18.858	18.864	18.888	18.917	18.931
19.026	19.104	19.143	19.144	19.155	19.170	19.176
19.218	19.268	19.282	19.324	19.326	19.366	19.369
19.376	19.386	19.416	19.425	19.506	19.512	19.564
19.655	19.674	19.740	19.813	19.852	19.987	19.995
20.021	20.027	20.059	20.090	20.092	20.096	20.128
20.142	20.253	20.224	20.325	20.328	20.369	20.372
20.389	20.392	20.401	20.428	20.436	20.452	20.491
20.526	20.541	20.571	20.626	20.710	20.730	20.735
20.740	20.822	20.828	20.830	20.891	20.896	20.941
20.982	21.074	21.089	21.148	21.161	21.195	21.197
21.225	21.356	21.370	21.414	21.426	21.518	21.562
21.624	21.668	21.669	21.694	21.696	21.701	21.775
21.795	21.852	21.898	21.974	22.021	22.093	22.129
22.178	22.191	22.194	22.224	22.244	22.282	22.309
22.370	22.376	22.385	22.387	22.445	22.455	22.520
22.562	22.604	22.608	22.615	22.630	22.647	22.683
22.687	22.780	22.802	22.862	22.921	22.950	22.956
22.987	22.990	23.009	23.021	23.042	23.083	23.128
23.169	23.227	23.241	23.350	23.361	23.372	23.414
23.471	23.497	23.640	23.642	23.686	23.706	23.739
23.771	23.774	23.793	23.812	23.834	23.859	23.915
23.951	23.972	23.986	24.001	24.001	24.024	24.026
24.155	24.163	24.195	24.211	24.250	24.253	24.263
24.514	24.528	24.540	24.607	24.617	24.625	24.741
24.756	24.783	24.702	24.802	24.829	24.840	24.859
24.826	24.961	24.985	25.018	25.023	25.082	25.091
25.132	25.147	25.155	25.253	25.308	25.309	25.314
25.348	25.402	25.404	25.434	25.438	25.466	25.537
25.563	25.575	25.626	25.628	25.695	25.873	25.878
25.893	25.906	25.933	25.956	25.986	25.994	26.003
26.039	26.044	26.043	26.050	26.072	26.091	26.193
26.240	26.293	26.320	26.324	26.387	26.438	26.468
26.484	26.507	26.517	26.575	26.596	26.641	26.664
26.709	26.741	26.769	26.851	26.889	26.900	27.022
27.035	27.114	27.169	27.171	27.183	27.242	27.246
27.383	27.426	27.442	27.444	27.447	27.522	27.542
27.561	27.615	27.641	27.644	27.645	27.655	27.718
27.751	27.785	27.821	27.887	27.901	27.912	27.919
27.929	27.972	28.022	28.073	28.113	28.147	28.194
28.234	28.291	28.208	28.315	28.370	28.406	28.407
28.470	28.490	28.520	28.583	28.600	28.636	28.648
28.674	28.690	28.697	28.913	28.951	28.977	29.015
29.018	29.112	29.143	29.198	29.215	29.276	29.277
29.291	29.314	29.364	29.401	29.407	29.528	29.551
29.572	29.599	29.655	29.709	29.781	29.786	29.796
29.827	29.846	29.848	29.952	29.977	29.990	30.002
30.030	30.063	30.087	30.175	30.216	30.247	30.272
30.332	30.388	30.415	30.473	30.494	30.577	30.598
30.610	30.624	30.625	30.687	30.806	30.902	30.977
31.001	31.125	31.183	31.296	31.300	31.306	31.318
31.324	31.358	31.514	31.565	31.600	31.604	31.606
31.611	31.649	31.653	31.717	31.719	31.763	31.813
31.824	31.837	31.910	31.914	31.972	32.002	32.066
32.111	32.122	32.190	32.225	32.278	32.280	32.299
32.310	32.363	32.372	32.389	32.413	32.440	32.486
32.515	32.525	32.540	32.544	32.546	32.563	32.646
32.657	32.681	32.707	32.718	32.755	32.812	32.841
32.853	32.870	32.877	32.906	32.935	32.944	32.984
32.998	33.030	33.037	33.054	33.087	33.092	33.132
33.161	33.167	33.184	33.199	33.214	33.228	33.262
33.305	33.338	33.360	33.366	33.374	33.403	33.426
33.430	33.437	33.446	33.498	33.516	33.527	33.530
33.590	33.592	33.608	33.612	33.616	33.620	33.630
33.675	33.728	33.816	33.944	34.051	34.082	34.094
34.135	34.139	34.172	34.259	34.300	34.317	34.332
34.443	34.494	34.606	34.636	34.650	34.713	34.727
34.730	34.733	34.739	34.750	34.754	34.776	34.779
34.831	34.852	34.869	34.931	34.959	34.961	34.984
35.066	35.104	35.222	35.232	35.243	35.264	35.273
35.288	35.331	35.367	35.447	35.457	35.473	35.544
35.551	35.562	35.575	35.578	35.581	35.644	35.646
35.651	35.674	35.720	35.736	35.769	35.771	35.772
35.892	35.916	35.944	35.969	35.978	35.991	36.031
36.067	36.076	36.092	36.108	36.278	36.316	36.353
36.385	36.412	36.467	36.470	36.481	36.516	36.533
36.560	36.577	36.615	36.619	36.625	36.647	36.674
36.680	36.690	36.697	36.771	36.777	36.788	36.865
36.918	36.964	36.973	36.985	36.988	36.997	37.045
37.096	37.122	37.169	37.247	37.262	37.322	37.362
37.394	37.434	37.449	37.450	37.490	37.541	37.547
37.578	37.595	37.610	37.614	37.615	37.643	37.697
37.780	37.803	37.807	37.837	37.861	37.874	37.900
37.916	37.947	37.962	37.988	37.991	38.021	38.050
38.062	38.065	38.070	38.072	38.073	38.108	38.140
38.202	38.272	38.279	38.332	38.389	38.390	38.561
38.592	38.664	38.670	38.766	38.776	38.809	38.829
38.887	38.912	38.915	38.934	38.969	38.977	38.998
39.014	39.027	39.028	39.039	39.095	39.124	39.169
39.214	39.221	39.227	39.254	39.273	39.274	39.334
39.357	39.406	39.425	39.439	39.531	39.550	39.565
39.595	39.639	39.660	39.701	39.713	39.725	39.726
39.733	39.801	39.904	39.969	39.970	40.007	40.009
40.054	40.083	40.131	40.151	40.253	40.330	40.346
40.349	40.358	40.424	40.451	40.458	40.464	40.484
40.528	40.547	40.647	40.775	40.804	40.844	40.915
40.918	40.951	40.972	41.021	41.052	41.068	41.103
41.105	41.190	41.202	41.233	41.257	41.291	41.294
41.312	41.317	41.351	41.360	41.366	41.414	41.469
41.475	41.490	41.551	41.568	41.593	41.596	41.651
41.655	41.732	41.747	41.770	41.810	41.924	41.957
41.964	42.014	42.021	42.048	42.049	42.123	42.146
42.276	42.280	42.293	42.304	42.337	42.341	42.365
42.366	42.369	42.394	42.448	42.458	42.465	42.480
42.526	42.567	42581	42.595	42.601	42.647	42.653
42.721	42.815	42.823	42.842	42.886	42.928	42.970
42.975	43.072	43.083	43.108	43.159	43.184	43.203
43.216	43.220	43.233	43.260	43.265	43.275	43.283
43.299	43.302	43.325	43.356	43.358	43.377	43.392
43.450	43.513	43.525	43.533	43.556	43.631	43.685
43.715	43.755	43.773	43.782	43.791	43.797	43.813
43.865	43.887	43.902	43.935	43.990	44.042	44.133
44.249	44.297	44.333	44.362	44.391	44.413	44.421
44.431	44.525	44.554	44.634	44.680	44.692	44.695
44.707	44.730	44.770	41.810	44.857	41.874	41.963
45.012	45.055	45.094	45.124	45.128	45.151	45.181
45.190	45.203	45.239	45.291	45.303	45.361	45.372
45.447	45.453	45.468	45.571	45.581	45.645	45.653
45.665	45.670	45.704	45.760	45.776	45.788	45.847
45.943	46.055	46.057	46.060	46.079	46.084	46.123
46.152	46.176	46.189	46.192	46.196	46.242	46.249
46.292	46.322	46.341	46.343	46.355	46.367	46.415
46.416	46.415	46.419	46.482	46.542	46.575	46.587
46.615	46.692	46.707	46.734	46.798	46.861	46.889
46.892	46.929	46.940	46.972	46.973	46.977	47.001
47.058	47.081	47.092	47.113	47.148	47.153	47.176
47.185	47.234	47.243	47.247	47.249	47.258	47.306
47.328	47.329	47.418	47.419	47.594	47.612	47.616
47.634	47.637	47.660	47.696	47.748	47.759	47.765
47.801	47.807	47.814	47.825	47.831	47.967	47.986
48.017	48.040	48.043	48.059	48.090	48.092	48.135
48.159	48.270	48.297	48.312	48.337	48.352	48.387
48.404	48.457	48.467	48.526	48.569	48.634	48.664
48.695	48.718	48.728	48.744	48.782	48.903	48.912
48.947	49.031	49.060	49.149	49.157	49.179	49.196

(*) 329, 336 et 375 (opp. 4.877).

49.226	49.268	49.276	49.282	49.293	49.317	49.320	71.252	71.297	71.299	71.316	71.326	71.336	71.474	15.402	15.433	15.438	15.443	15.469	15.560	15.585
49.354	49.376	49.390	49.432	49.478	49.529	49.559	71.507	71.534	71.587	71.618	71.624	71.669	71.684	15.604	15.648	15.670	15.673	15.688	15.743	15.917
49.604	49.667	49.685	49.742	49.751	49.819	49.833	71.688	71.696	71.700	71.768	71.776	71.817	71.828	15.933	15.972	16.036	16.057	16.078	16.182	16.213
49.841	49.880	49.959	49.964	49.971	49.990	50.009	71.846	71.853	71.866	71.912	71.985	72.007	72.014	16.224	16.238	16.240	16.254	16.284	16.292	16.293
50.012	50.039	50.091	50.134	50.167	50.169	50.193	72.037	72.087	72.112	72.128	72.188	72.226	72.283	16.310	16.515	16.571	16.649	16.744	16.756	16.813
50.209	50.214	50.221	50.249	50.325	50.406	50.418	72.325	72.375	72.386	72.442	72.461	72.484	72.487	16.825	16.836	16.890	16.933	17.004	17.041	17.087
50.420	50.460	50.501	50.519	50.578	50.585	50.635	72.501	72.555	72.583	72.656	72.718	72.733	72.894	17.100	17.155	17.193	17.225	17.249	17.365	17.394
50.642	50.679	50.706	50.746	50.779	50.780	50.806	72.914	72.916	72.938	72.944	72.947	72.970	73.027	17.446	17.447	17.452	17.463	17.484	17.508	17.516
50.810	50.896	50.967	51.045	51.087	51.178	51.179	73.036	73.046	73.081	73.085	73.101	73.102	73.244	17.536	17.622	17.638	17.639	17.746	17.770	17.803
51.194	51.266	51.359	51.463	51.508	51.584	51.613	73.248	73.249	73.267	73.306	73.307	73.323	73.327	17.822	17.851	17.852	17.870	17.916	17.955	17.959
51.654	51.689	51.691	51.692	51.732	51.839	51.857	73.367	73.382	73.414	73.427	73.452	73.463	73.474	18.002	18.010	18.037	18.055	18.060	18.086	18.172
51.966	52.047	52.074	52.098	52.104	52.116	52.126	73.504	73.528	73.537	73.602	73.661	73.663	73.686	18.193	18.195	18.401	18.403	18.416	18.521	18.579
52.149	52.174	52.179	52.193	52.234	52.292	52.321	73.712	73.718	73.762	73.768	73.772	73.825	73.874	18.692	18.702	18.781	18.830	18.950	18.958	18.974
52.354	52.388	52.431	52.452	52.456	52.472	52.549	73.940	74.015	74.020	74.111	74.148	74.155	74.161	19.067	19.071	19.088	19.102	19.150	19.259	19.365
52.585	52.593	52.595	52.663	52.751	52.827	52.848	74.219	74.261	74.305	74.405	74.501	74.618	74.682	19.497	19.539	19.573	*19.620	19.693	19.697	19.706
52.868	52.871	52.894	52.932	52.934	52.941	52.964	74.717	74.733	74.758	74.825	74.874	74.895	74.943	19.744	19.745	19.747	19.754	19.845	19.886	19.967
52.985	53.000	53.009	53.068	53.070	53.071	53.096	74.955	75.001	75.012	75.057	75.065	75.103	75.164	*20.058	20.071	20.151	20.247	20.264	20.330	20.353
53.141	53.187	53.200	53.209	53.247	53.262	53.303	75.169	75.197	75.293	75.403	75.429	75.437	75.463	20.388	20.419	20.420	20.447	20.460	20.462	20.502
53.315	53.317	53.387	53.395	53.406	53.415	53.515	75.475	75.486	75.496	75.501	75.502	75.518	75.525	20.511	20.516	20.592	20.607	20.610	20.717	20.755
53.526	53.534	53.537	53.540	53.618	53.648	53.662	75.540	75.611	75.637	75.703	75.711	75.743	75.783	20.767	20.797	20.806	20.867	20.901	20.928	21.070
53.728	53.729	53.813	53.854	53.901	53.929	53.932	75.819	75.823	75.948	75.980	75.999	76.005	76.015	21.098	21.234	21.267	21.279	21.310	21.385	21.396
53.941	53.952	53.986	53.988	54.022	54.098	54.115	76.060	76.078	76.125	76.140	76.200	76.206	76.210	21.399	21.472	21.473	21.484	21.496	21.591	21.659
54.132	54.201	54.210	54.227	54.229	54.242	54.272	76.292	76.324	76.347	76.377	76.389	76.397	76.425	21.727	21.739	21.796	21.869	21.878	21.893	21.924
54.286	54.369	54.406	54.461	54.464	54.468	54.480	76.482	76.522	76.612	76.639	76.708	76.746	76.796	21.962	21.965	21.975	21.980	22.018	22.117	22.136
54.536	54.545	54.554	54.582	54.605	54.627	54.632	76.846	76.857	76.883	76.904	77.059	77.087	77.154	22.151	22.183	22.250	22.286	22.335	22.357	22.462
54.648	54.657	54.706	54.729	54.732	54.755	54.761	77.195	77.200	77.296	77.282	77.284	77.292	77.334	22.584	22.596	22.598	22.783	22.959	23.013	23.075
54.769	54.773	54.833	54.862	54.867	54.874	54.902	77.386	77.450	77.452	77.463	77.464	77.566	77.570	23.142	23.185	23.249	23.247	23.309	23.321	23.373
54.923	54.940	54.943	54.961	54.964	55.027	55.031	77.576	77.659	77.706	77.850	77.852	77.860	77.871	23.393	23.402	23.405	23.435	23.436	23.457	23.459
55.042	55.043	55.057	55.075	55.157	55.213	55.259	77.883	77.894	77.955	77.959	77.989	78.065	78.146	23.478	23.541	23.546	23.537	23.542	23.575	23.605
55.263	55.264	55.301	55.400	55.456	55.496	55.513	78.177	78.209	78.225	78.261	78.304	78.327	78.337	23.612	23.629	23.648	23.670	23.708	23.713	23.749
55.568	55.577	55.595	55.611	55.676	55.712	55.762	78.427	78.504	78.531	78.544	78.550	78.565	78.578	23.738	23.761	23.808	23.869	23.877	23.903	23.905
55.819	55.857	55.859	55.914	56.033	56.058	56.079	78.644	78.620	78.638	78.687	78.725	78.795	78.870	23.919	24.039	24.057	24.098	24.187	24.221	24.247
56.111	56.128	56.183	56.287	56.305	56.341	56.459	78.907	78.914	78.920	78.963	78.975	78.980	79.087	24.253	24.257	24.261	24.362	24.374	24.382	24.450
56.461	56.499	56.512	56.677	56.700	56.716	56.725	79.128	79.160	79.162	79.279	79.319	79.322	79.403	24.478	24.568	24.591	24.684	24.717	24.779	24.841
56.761	56.783	56.807	56.818	56.841	56.873	56.907	79.412	79.430	79.446	79.458	79.494	79.508	79.549	24.854	24.921	24.974	25.001	25.016	25.056	25.094
56.917	56.927	56.960	57.014	57.024	57.029	57.035	79.566	79.685	79.696	79.713	79.734	79.737	79.766	25.113	25.172	25.176	25.198	25.216	25.235	25.318
57.039	57.040	57.089	57.130	57.149	57.162	57.184	79.802	79.920	79.928					25.333	25.340	25.419	25.425	25.445	25.457	25.500
57.220	57.286	57.303	57.340	57.378	57.403	57.447								25.545	25.549	25.588	25.590	25.597	25.644	25.650
57.448	57.500	57.507	57.514	57.523	57.527	57.549								25.658	25.719	25.725	25.733	25.753	25.771	25.793
57.565	57.656	57.666	57.698	57.711	57.795	57.845								25.925	25.938	25.998	26.055	26.060	26.094	26.121
57.890	57.957	57.960	57.969	57.971	57.975	58.020								26.204	26.205	26.208	26.252	26.296	26.303	26.336
58.045	58.079	58.101	58.103	58.110	58.126	58.175								26.367	26.388	26.390	26.400	26.416	26.419	26.433
58.194	58.228	58.277	58.286	58.290	58.296	58.297								26.435	26.459	26.503	26.522	26.622	26.624	26.642
58.410	58.411	58.446	58.467	58.471	58.503	58.503								26.650	26.667	26.691	26.701	26.743	26.798	26.800
58.514	58.511	58.614	58.624	58.628	58.639	58.701								26.803	26.805	26.816	26.843	26.856	26.919	27.039
58.728	58.745	58.760	58.761	58.764	58.773	58.800								27.103	27.111	27.199	27.206	27.230	27.365	27.564
58.830	58.866	58.919	58.927	58.931	58.937	58.945								27.630	27.637	27.677	27.688	27.703	27.812	27.851
58.979	59.005	59.014	59.048	59.109	59.136	59.139								28.007	28.030	28.074	28.090	28.103	28.241	28.265
59.140	59.170	59.189	59.191	59.195	59.220	59.242								28.300	28.306	28.348	28.371	28.396	28.398	28.423
59.252	59.266	59.292	59.316	59.336	59.424	59.444								28.434	28.473	28.519	28.541	28.556	28.574	28.595
59.523	59.569	59.732	59.759	59.811	59.858	59.899								28.633	28.640	28.658	28.693	28.762	28.806	28.858
59.920	59.988	59.995	60.005	60.028	60.120	60.132								28.869	28.877	29.048	29.089	29.124	29.177	29.180
60.277	60.300	60.335	60.457	60.560	60.577	60.590								29.250	29.281	29.348	29.356	29.493	29.509	29.541
60.622	60.680	60.724	60.781	60.835	60.874	60.896								29.594	29.604	29.644	29.625	29.635	29.639	29.649
60.910	60.962	61.053	61.068	61.183	61.352	61.369								29.652	29.668	29.705	29.729	29.733	29.735	29.748
61.370	61.414	61.449	61.471	61.495	61.549	61.615								29.820	29.872	29.898	29.957	30.032	30.036	30.046
61.668	61.706	61.709	61.805	61.878	61.879	62.021								30.062	30.101	30.118	30.184	30.218	30.243	30.418
62.090	62.078	62.119	62.131	62.167	62.180	62.200								30.512	30.551	30.573	30.638	30.677	30.695	30.721
62.226	62.259	62.265	62.269	62.287	62.302	62.330								30.727	30.728	30.738	30.759	30.761	30.784	30.858
62.394	62.404	62.411	62.421	62.422	62.499	62.515								30.897	30.923	30.945	30.961	30.967	30.994	31.443
62.525	62.527	62.552	62.716	62.754	62.757	62.868								31.249	31.322	31.379	31.523	31.687	31.729	31.737
62.911	62.970	62.971	63.012	63.013	63.023	63.053								31.855	31.868	31.918	31.921	31.956	32.060	32.079
63.257	63.280	63.292	63.364	63.396	63.399	63.435								32.100	32.102	32.118	32.121	32.142	32.171	32.172
63.484	63.554	63.560	63.677	63.697	63.717	63.740								32.174	32.203	32.216	32.274	32.278	32.283	32.316
63.752	63.803	63.884	63.900	63.915	63.929	63.938								32.344	32.346	32.347	32.387	32.407	32.427	32.432
63.954	64.034	64.042	64.070	64.101	64.130	64.172								32.470	32.493	32.545	32.574	32.611	32.652	32.656
64.191	64.192	64.239	64.250	64.267	64.314	64.385								32.668	32.708	32.731	32.742	32.763	32.781	32.807
64.400	64.411	64.415	64.438	64.466	64.499	64.511								32.846	32.828	32.889	32.977	33.023	33.187	33.206
64.568	64.607	64.628	64.640	64.642	64.653	64.660								33.216	33.303	33.357	33.372	33.378	33.431	33.443
64.676	64.711	64.803	64.812	64.819	64.827	64.857								33.521	33.564	33.587	33.631	33.671	33.683	33.693
64.918	64.930	64.980	64.997	65.026	65.084	65.117								33.705	33.791	33.807	33.829	33.830	33.981	34.028
65.144	65.156	65.159	65.239	65.327	65.362	65.403								34.098	34.100	34.118	34.216	34.254	34.293	34.364
65.410	65.413	65.417	65.438	65.484	65.496	65.509								34.423	34.498	34.522	34.547	34.566	34.590	34.595
65.512	65.541	65.567	65.578	65.604	65.632	65.642								34.614	34.698	34.731	34.751	34.805	34.832	34.885
65.645	65.660	65.666	65.700	65.740	65.758	65.771								34.900	34.912	34.928	34.929	34.940	34.948	34.974
65.830	65.859	65.874	65.899	65.966	66.078	66.098								35.126	35.145	35.179	35.252	35.297	35.319	35.359
66.114	66.118	66.129	66.137	66.169	66.171	66.175								35.363	35.380	35.417	35.480	35.620	35.694	35.697
66.205	66.215	66.219	66.248	66.249	66.257	66.283								35.708	35.883	35.905	35.933	35.947	36.035	36.050
66.292	66.329	66.342	66.377	66.396	66.461	66.522								36.066	36.072	36.104	36.124	36.126	36.158	36.165
66.556	66.567	66.580	66.599	66.626	66.642	66.669								36.238	36.413	36.464	36.469	36.594	36.632	36.770
66.671	66.686	66.699	66.709	66.854	66.897	66.901								36.798	36.799	36.844	36.866	36.888	36.957	36.982
66.970	66.984	66.992	67.066	67.078	67.092	67.095								36.986	37.001	37.020	37.060	37.120	37.157	*37.193
67.103	67.126	67.135	67.253	67.267	67.362	67.388								37.204	37.207	37.219	37.252	37.347	37.360	37.376
67.405	67.411	67.461	67.470	67.489	67.499	67.549								37.388	37.392	37.393	37.399	37.485	37.518	37.529
67.540	67.570	67.576	67.613	67.642	67.647	67.696								37.584	37.688	37.707	37.763	37.915	37.939	38.018
67.741	67.804	67.829	67.835	67.869	67.898	67.983								38.104	38.116	38.163	38.192	38.208	38.212	38.235
68.018	68.071	68.078	68.079	68.174	68.233	68.386								38.292	38.317	38.338	38.358	38.376	38.409	38.410
68.393	68.466	68.470	68.475	68.509	68.551	68.579								38.474	38.517	38.521	38.562	38.594	38.602	38.613
68.608	68.628	68.653	68.734	68.749	68.772	68.785								38.646	38.680	38.699	38.713	38.862	38.866	38.888
68.836	68.856	68.865	68.906	68.953	68.969	68.970								38.949	38.973	39.058	39.071	39.118	39.129	39.209
68.993	68.996	69.022	69.053	69.078	69.089	69.093								39.226	39.345	39.405	39.412	39.421	39.497	39.542
69.118	69.130	69.146	69.180	69.181	69.196	69.217								39.597	39.604	39.629	39.685	39.693	39.699	39.736
69.234	69.317	69.357	69.442	69.475	69.491	69.498								39.757	39.804	39.814	39.838	39.862	39.870	39.966
69.562	69.587	69.634	69.639	69.640	69.668	69.681								39.975	39.979	39.995	40.008	40.045	40.051	40.085
69.727	69.767	69.867	69.886	69.906	69.961	69.976								40.215	40.265	40.376	40.387	40.394	40.495	40.518
69.978	70.063	70.094	70.133	70.183	70.270	70.304								40.595	40.767	40.833	40.871	40.872	40.913	40.919
70.316	70.328	70.377	70.469	70.504	70.532	70.564								40.956	40.982	41.035	41.091	41.125	41.131	41.218
70.633	70.638	70.664	70.699	70.744	70.794	70.808														
70.818	70.861	70.897	70.937	70.991	70.999	71.012														
71.057	71.070	71.093	71.146	71.159	71.184	71.246														

Liste des obligations 4 1/2 0/0 1930 amorties aux tirages antérieurs à 1947 et non encore remboursées.

Tirage 1946.

5	21	42	51	65	82	127
186	190	202	264	*337	*358	486
507	655	766	793	849	890	907
930	964	1.000	1.081	1.102	1.133	1.153
1.156	1.200	1.231	1.302	1.308	1.328	1.389
1.411	1.455	1.489	1.531	1.553	1.594	1.596
1.607	1.627	1.631	1.665	1.702	1.730	1.785
1.830	1.847	1.854	1.891	1.915	1.935	2.031
2.047	2.086	2.106	2.216	2.379	2.400	2.443
2.468	2.548	2.678	2.680	2.704	2.758	2.807
2.833	2.836	2.886	2.910	2.922	2.923	3.001
3.035	3.185	3.552	3.577	3.685	3.711	3.719
3.783	3.790	3.928	3.978	3.996	4.007	4.047
4.077	4.107	4.131	4.295	4.359	4.390	4.399
4.506	4.519	4.533	4.545	4.563	4.605	4.626
4.644	4.689	4.725	4.739	4.776	4.787	4.822
4.833	4.840	5.024	5.028	5.033	5.041	5.046
5.060	5.073	5.094	5.107	5.116	5.156	5.196
5.203	5.217	5.272	5.298	5.372	5.377	5.408
5.464	5.574	5.616	5.615	5.650	5.670	5.695
5.697	5.721	5.745	5.831	5.916	5.917	5.918
6.007	6.041	6.044	6.176	6.236	6.253	6.297
6.383	6.421	6.443	6.464	6.474	6.480	6.509
6.545	6.548	6.558	6.566	6.582	6.619	6.636
6.649	6.665	6.706	6.739	6.743	6.777	6.792
6.819	6.830	6.919	6.942	7.012	7.044	7.111
7.215	7.218	7.256	7.295	7.361	7.432	7.437
7.449	7.552	7.683	7.710	7.849	7.953	7.982
8.002	8.011	8.026	8.036	8.084	8.143	8.147
8.151	8.170	8.194	8.238	8.332	8.353	8.367
8.373	8.382	8.495	8.514	8.625	8.648	8.661
8.696	8.753	8.757	8.795	8.810	8.874	8.952
8.972	9.007	9.038	9.040	9.050	9.076	9.088
9.126	9.168	9.244	9.341	9.373	9.382	9.415
9.456	9.601	9.606	9.644	9.650	9.694	9.704
9.707	9.744	9.757	9.809	9.822	9.827	9.842
9.852	9.856	9.868	9.877	9.888	9.957	9.963
9.974	10.058	10.080	10.127	10.180	10.191	10.206
10.215	10.231	10.233	10.235	10.345	10.451	10.498
10.505	10.523	10.531	10.593	10.629	10.643	10.731
10.770	10.813	10.852	10.908	10.931	10.977	11.077
11.103	11.184	11.216	11.223	11.240	11.297	11.356
11.365	11.385	11.388	11.403	11.434	11.455	11.626
11.658	11.723	11.766	11.781	11.795	11.847	11.852
11.892	11.962	11.968	11.982	12.020	12.060	12.143
12.144	12.224	12.242	12.250	12.283	12.300	12.312
12.320	12.340	12.387	12.429	12.434	12.458	12.493
12.515	12.603	12.617	12.651	12.706	12.728	12.739
12.817	12.875	12.897	12.911	12.913	12.917	12.960
12.969	12.988	13.037	13.056	13.150	13.181	13.262
13.429	13.477	13.480	13.502	13.560	13.758	13.764
13.792	13.809	13.873	13.908	13.923	13.925	13.944
13.989	14.033	14.120	14.123	14.227	14.231	14.246
14.306	14.348	14.352	14.451	14.472	14.532	14.554
14.580	14.584	14.826	14.828	14.836	14.848	14.874
15.016	15.050	15.053	15.074	15.214	15.238	15.351

* 337 et 358 (opp. 4.877).

(*) 19.620 (opp. 2.915). — 20.058 (opp. 3.545). — 37.193 (opp. 4.877).

41.222	41.261	41.266	41.329	41.346	41.357	41.446		
41.508	41.690	41.706	41.724	41.728	41.793	41.875		
41.967	41.997	42.063	42.088	42.095	42.147	42.214		
42.210	42.298	42.342	42.418	42.430	42.504	42.543		
42.559	42.592	42.635	42.678	42.683	42.812	42.856		
42.873	43.029	43.047	43.114	43.116	43.127	43.168		
43.194	43.195	43.196	43.290	43.294	43.303	43.329		
43.362	43.395	43.490	43.495	43.498	43.663	43.667		
43.675	43.695	43.696	43.713	43.735	43.789	43.802		
43.803	43.857	43.913	43.916	43.982	43.993	44.099		
44.127	44.132	44.139	44.141	44.167	44.174	44.194		
44.202	44.247	44.272	44.290	44.307	44.322	44.332		
44.337	44.412	44.418	44.420	44.497	44.567	44.595		
44.606	44.619	44.625	44.636	44.665	44.668	44.697		
44.701	44.735	44.819	44.856	44.858	44.867	44.925		
44.941	44.945	44.977	44.997	45.100	45.200	45.216		
45.365	45.563	45.667	45.677	45.690	45.692	45.711		
45.713	45.718	45.733	45.762	45.705	45.802	45.820		
45.873	45.895	45.947	46.018	46.038	40.082	46.106		
46.301	46.334	46.380	46.454	46.458	46.464	46.537		
46.554	46.570	46.660	46.661	46.697	46.774	46.803		
46.837	46.943	47.086	47.104	47.109	47.125	47.131		
47.149	47.156	47.189	47.205	47.211	47.222	47.264		
47.293	47.342	47.358	47.390	47.393	47.424	47.479		
47.484	47.577	47.585	47.644	47.701	47.774	47.785		
47.797	47.882	47.905	47.916	47.930	47.938	47.977		
48.135	48.184	48.214	48.241	48.243	48.330	48.341		
48.417	48.423	48.523	48.534	48.568	48.711	48.810		
48.991	49.053	49.084	49.116	49.124	49.464	49.471		
49.216	49.289	49.296	49.337	49.360	49.434	49.452		
49.466	49.473	49.503	49.525	49.547	49.553	49.556		
49.557	49.568	49.602	49.650	49.691	49.743	49.768		
49.772	49.825	49.920	49.935	49.976	50.031	50.041		
50.054	50.104	50.117	50.133	50.146	50.147	50.149		
50.191	50.227	50.228	50.235	50.238	50.247	50.280		
50.284	50.366	50.369	50.450	50.479	50.542	50.561		
50.574	50.579	50.584	50.604	50.630	50.672	50.711		
50.754	50.768	50.769	50.790	50.795	50.848	50.941		
50.946	50.977	51.110	51.325	51.569	*51.662	51.743		
51.901	52.014	52.062	52.110	52.117	52.206	52.231		
52.261	52.270	52.277	52.328	52.360	52.385	52.444		
52.447	52.503	52.548	52.622	52.653	52.702	52.805		
52.983	52.997	52.940	53.010	53.027	53.033	53.053		
53.107	53.194	53.196	53.202	53.227	53.240	53.257		
53.297	53.309	53.353	53.403	53.425	53.428	53.430		
53.434	53.445	53.477	53.490	53.499	53.501	53.513		
53.548	53.550	53.649	53.654	53.670	53.725	53.740		
53.752	53.770	53.771	53.793	53.806	53.856	53.908		
53.914	53.983	54.019	54.021	54.042	54.062	54.092		
54.110	54.187	54.232	54.281	54.285	54.335	54.357		
54.383	54.396	54.424	54.426	54.438	54.439	54.445		
54.459	54.508	54.538	54.566	54.604	54.631	54.676		
54.712	54.724	54.738	54.980	54.975	55.018	55.053		
55.137	55.147	55.199	55.216	55.234	55.236	55.252		
55.265	55.294	55.308	55.314	55.238	55.550	55.614		
55.680	55.698	55.720	55.744	55.817	55.824	55.838		
55.842	55.890	55.897	55.935	56.005	56.029	56.149		
56.161	56.177	56.179	56.191	56.222	56.223	56.276		
56.372	56.382	56.389	56.400	56.405	56.431	56.442		
56.474	56.496	56.511	56.651	56.701	56.713	56.728		
56.731	56.747	56.770	56.797	56.809	56.827	56.844		
56.882	56.908	56.942	56.938	56.955	57.030	57.043		
57.079	57.129	57.145	57.151	57.219	57.224	57.335		
57.342	57.459	57.474	57.524	57.634	57.638	57.644		
57.773	57.810	57.829	57.956	57.976	58.027	58.070		
58.201	58.203	58.237	58.251	58.318	58.411	58.567		
58.568	58.571	58.603	58.621	58.638	58.647	58.710		
58.732	58.763	58.781	58.784	58.818	58.821	58.823		
59.042	59.057	59.074	59.098	59.114	59.127	59.145		
59.151	59.185	59.269	59.273	59.293	59.301	59.309		
59.310	59.383	59.414	59.457	59.487	59.503	59.563		
59.630	59.657	59.671	59.696	59.708	59.715	59.770		
59.795	59.822	59.844	59.846	59.940	59.956	59.961		
60.180	60.193	60.248	60.294	60.348	60.402	60.426		
60.436	60.443	60.467	60.473	60.482	60.499	60.501		
60.502	60.516	60.532	60.612	60.629	60.701	60.748		
60.796	60.803	60.806	60.838	60.934	60.943	61.022		
61.130	61.131	61.151	61.302	61.427	61.450	61.518		
61.565	61.583	61.637	61.649	61.713	61.772	61.852		
61.888	61.914	61.930	61.975	62.189	62.229	62.283		
62.336	62.389	62.567	62.601	62.621	62.684	62.692		
62.764	62.830	62.936	63.003	63.005	63.059	63.079		
63.080	63.088	63.098	63.147	63.209	63.219	63.255		
63.264	63.283	63.367	63.409	63.439	63.479	63.509		
63.535	63.592	63.599	63.659	63.674	63.682	63.695		
63.700	63.720	63.761	63.796	63.797	63.888	63.907		
63.930	63.932	63.960	63.964	63.989	63.993	63.996		
64.126	64.175	64.186	64.187	64.202	64.208	64.216		
64.222	64.265	64.327	64.354	64.450	64.472	64.496		
64.539	64.589	64.639	64.665	64.686	64.746	64.750		
64.855	64.944	65.030	65.055	65.161	65.163	65.165		
65.201	65.210	65.224	65.229	65.237	65.314	65.350		
65.372	65.470	65.472	65.546	65.582	65.601	65.611		
65.615	65.634	65.718	65.735	65.751	65.817	65.819		
65.828	65.842	65.887	65.955	65.962	66.029	66.049		
66.055	66.065	66.079	66.145	66.286	66.312	66.352		
66.362	66.407	66.426	66.428	66.434	66.465	66.506		
66.531	66.553	66.562	66.595	66.618	66.629	66.649		
66.653	66.662	66.709	66.711	66.801	66.809	66.822		
66.853	66.889	66.911	66.933	66.943	66.944	66.969		
67.003	67.007	67.008	67.015	67.018	67.023	67.026		
67.029	67.051	67.134	67.139	67.169	67.214	67.228		
67.240	67.244	67.259	67.312	67.351	67.379	67.395		
67.435	67.440	67.450	67.483	67.484	67.504	67.510		
67.526	67.556	67.605	67.627	67.688	67.716	67.747		
67.749	67.808	67.834	67.851	67.881	67.928	67.930		
67.946	67.969	67.981	67.984	67.986	68.003	68.020		
68.076	68.103	68.212	68.350	68.407	68.488	68.491		
68.505	68.506	68.525	68.538	68.617	68.626	68.635		
68.637	68.719	68.728	68.729	68.770	68.777	68.801		
68.912	68.950	68.980	69.102	69.137	69.156	69.195		
69.225	69.245	69.256	69.268	69.271	69.280	69.318		
69.323	69.327	69.377	69.418	69.488	69.543	69.553		
69.615	69.632	69.641	69.645	69.703	69.717	69.754		
69.806	69.820	69.827	69.839	69.882	69.909	69.931		
69.965	69.994	70.008	70.047	70.050	70.052	70.107		
70.111	70.134	70.145	70.154	70.163	70.171	70.182		
70.211	70.224	70.231	70.244	70.266	70.342	70.343		
70.372	70.388	70.393	70.411	70.436	70.548	70.552		
70.584	70.606	70.612	70.621	70.708	70.719	70.739		
70.757	70.773	70.779	70.842	70.878	70.896	70.908		
70.913	70.949	71.006	71.007	71.088	71.094	71.106		
71.115	71.116	71.143	71.148	71.163	71.167	71.189		
71.210	71.238	71.270	71.275	71.291	71.301	71.306		
71.322	71.342	71.353	71.384	71.390	71.401	71.408		
71.444	71.468	71.490	71.502	71.503	71.541	71.570		
71.625	71.629	71.651	71.675	71.680	71.694	71.699		
71.893	71.923	71.954	72.027	72.083	72.117	72.124		
72.129	72.139	72.151	72.215	72.249	72.286	72.304		
72.319	72.411	72.431	72.450	72.503	72.561	72.634		
72.664	72.672	72.679	72.698	72.701	72.877	72.904		
72.992	73.006	73.064	73.077	73.133	73.154	73.158		
73.201	73.207	73.220	73.342	73.317	73.348	73.400		
73.430	73.444	73.471	73.502	73.542	73.546	73.549		
73.564	73.606	73.643	73.660	73.774	73.867	73.886		
73.903	73.923	73.973	74.032	74.042	74.058	74.147		
74.233	74.347	74.442	74.446	74.482	74.510	74.723		
74.729	74.772	74.971	74.994	75.002	75.003	75.085		
75.162	75.227	75.381	75.409	75.433	75.458	75.563		
75.571	75.599	75.649	75.850	75.895	75.982	76.183		
76.286	76.555	76.630	76.657	76.669	76.677	76.786		
76.808	76.826	76.836	77.033	77.073	77.089	77.103		
77.110	77.116	77.204	77.217	77.238	77.243	77.267		
77.347	77.358	77.402	77.424	77.422	77.427	77.441		
77.446	77.504	77.521	77.555	77.586	77.592	77.615		
77.620	77.621	77.641	77.662	77.665	77.680	77.686		
77.692	77.695	77.699	77.701	77.753	77.797	77.868		
77.906	77.923	77.975	78.063	78.135	78.161	78.217		
78.222	78.291	78.316	78.317	78.377	78.409	78.515		
79.603	78.613	78.652	78.657	78.720	78.808	78.820		
78.883	78.891	79.218	79.231	79.275	79.311	79.522		
79.548	79.669	79.728	79.829	79.974				

Tirage 1945.

4	61	125	148	275	278	*350
454	503	527	528	748	786	958
970	1.151	1.237	1.332	1.501	1.530	1.535
1.560	1.778	1.903	1.911	2.046	2.089	2.099
2.111	2.164	2.291	2.520	2.648	2.681	2.827
2.830	2.810	2.866	2.987	3.243	3.287	3.352
3.534	3.736	3.753	3.776	3.895	3.975	4.074
4.142	4.181	4.208	4.481	4.526	4.542	4.621
4.622	4.884	4.963	5.023	5.057	5.063	5.214
5.250	5.301	5.466	5.483	5.523	5.538	5.541
5.730	5.746	5.806	5.896	5.944	5.962	5.998
6.158	6.415	6.416	6.477	6.502	6.565	6.659
6.663	6.725	6.779	6.823	6.880	6.931	6.945
6.954	6.960	6.987	7.002	7.021	7.041	7.077
7.091	7.124	7.547	7.649	7.671	7.723	7.774
7.798	7.814	7.836	7.872	7.882	7.904	7.906
7.937	8.154	8.178	8.207	8.298	8.308	8.312
8.387	8.452	8.491	8.492	8.501	8.644	8.649
8.671	8.678	8.680	8.728	8.729	8.799	8.842
8.904	9.010	9.052	9.104	9.162	9.226	9.247
9.346	9.946	10.050	10.069	10.154	10.419	10.450
10.550	10.661	10.687	10.715	10.891	10.899	10.986
11.024	11.084	11.113	11.115	11.214	11.349	11.381
11.479	11.481	11.509	11.546	11.548	11.573	11.669
11.695	11.742	11.819	11.875	11.889	11.916	12.128
12.166	12.272	12.364	12.496	12.619	12.755	12.945
12.956	12.964	13.036	13.078	13.092	13.254	13.260
13.261	13.317	13.407	13.433	13.468	13.527	13.595
13.609	13.642	13.687	13.847	13.856	14.074	14.212
14.256	14.285	14.290	14.318	14.383	14.516	14.540
14.596	14.614	14.685	14.752	14.817	14.821	14.984
15.147	15.209	15.219	15.315	15.328	15.344	15.359
15.491	15.535	15.571	15.697	16.006	16.080	16.147
16.223	16.227	16.291	16.314	16.559	16.633	16.669
16.834	16.992	17.022	17.034	17.048	17.071	17.118
17.131	17.260	17.282	17.344	17.388	17.467	17.541
17.557	17.716	17.843	17.854	18.085	18.188	18.370
18.536	18.543	18.651	18.698	18.997	19 004	19.234
19.239	19.270	19.329	19.514	19.778	19.854	19.864
19.956	20.009	20.099	20.109	20.228	20.232	20.234
20.263	20.272	20.273	20.356	20.407	20.408	20.513
20.515	20.549	20.676	20.694	20.719	20.743	20.832
20.837	20.986	21.046	21.062	21.095	21.166	21.241
21.269	21.336	21.386	21.469	21.474	21.600	21.714
21.720	21.778	21.932	21.956	21.961	22.061	22.399
22.767	22.842	22.877	22.945	23.024	23.048	23.054
23.148	23.183	23.202	23.316	23.330	23.336	23.348
23.395	23.460	23.475	23.639	23.660	23.707	23.743
23.758	23.759	24.081	24.124	24.156	24.421	24.464
24.490	24.636	24.869	24.928	24.995	24.997	25.024
25.115	25.298	25.336	25.401	25.531	25.533	25.627
25.776	25.783	25.817	25.832	25.918	25.926	26.052
26.149	26.170	26.174	26.248	26.313	26.316	26.445
26.448	26.427	26.584	26.587	26.595	26.836	26.840
26.868	26.933	26.966	26.969	27.019	27.117	27.265
27.295	27.327	27.397	27.546	27.685	27.918	27.975
27.989	28.008	28.076	28.453	28.467	28.482	28.237
28.304	28.331	28.335	28.430	28.463	28.720	28.786
28.854	28.978	29.036	29.127	29.176	29.202	29.240
29.270	29.346	29.354	29.365	29.368	29.372	29.385
29.387	29.431	29.469	29.701	29.714	29.798	29.799
29.933	30.052	30.060	30.110	30.172	30.178	30.310
30.513	30.567	30.591	30.710	30.739	30.758	30.834
30.908	30.972	31.038	31.231	31.239	31.342	31.382
31.510	31.547	31.808	31.830	31.852	31.861	31.882
31.907	32.179	32.232	32.281	32.403	32.693	32.744
32.747	32.976	32.979	32.981	32.991	33.049	33.116
33.236	33.304	33.339	33.512	33.533	33.538	33.598
33.604	33.618	33.673	33.722	33.724	33.795	33.848
33.933	33.948	34.169	34.323	34.329	34.676	34.748
34.839	34.917	34.988	35.055	35.083	35.108	35.114
35.158	35.254	35.351	35.399	35.469	35.472	35.539
35.606	35.643	35.739	35.746	35.992	36.119	36.281
36.315	36.332	36.374	36.512	36.616	36.621	36.640
36.666	36.839	36.853	36.884	36.897	36.938	36.949
36.976	36.994	37.089	37.148	37.168	37.175	37.263
37.329	37.496	37.574	37.928	37.932	37.981	38.052
38.083	38.120	38.278	38.341	78.350	78.598	38.634
38.704	38.720	38.890	38.947	39.030	39.063	39.078
39.103	39.173	39.220	39.302	39.347	39.372	39.426
39.446	39.603	39.742	39.879	39.888	39.944	39.923
39.938	40.197	40.328	40.461	40.467	40.711	40.772
40.776	40.778	40.813	40.828	40.880	40.897	40.898
40.904	41.182	41.189	41.196	41.213	41.301	41.322
41.356	41.496	41.937	42.074	42.080	42.086	42.119
42.412	42.464	42.537	42.541	42.911	43.138	43.155
43.278	43.281	43.338	43.361	43.399	43.442	43.429
43.617	43.639	43.646	43.650	43.825	43.890	43.985
44.023	44.137	44.347	44.441	44.467	44.602	44.720
44.799	44.807	44.836	41.851	44.893	44.923	44.969
45.016	45.186	45.263	45.301	45.585	45.693	45.727
46.078	46.138	46.155	46.237	46.276	46.510	46.580
46.686	46.735	46.930	46.941	47.320	47.396	47.441
47.464	48.036	48.162	48.164	48.186	48.218	48.269
48.401	48.559	48.578	48.595	48.632	48.906	48.953
49.150	49.153	49.154	49.242	49.265	49.430	49.448
49.560	49.585	49.684	49.734	49.762	49.766	49.838
49.854	49.992	50.116	50.166	50.320	50.337	50.455
50.490	50.495	50.525	50.559	50.613	50.696	50.700
50.708	50.734	50.764	50.785	50.885	50.914	51.351
51.546	51.673	51.825	52.017	52.055	52.171	52.209
52.308	52.323	52.326	52.370	52.382	52.449	52.459
52.646	52.758	52.822	52.905	52.911	52.918	52.914
53.244	53.357	53.379	53.452	53.554	53.569	53.643
53.692	53.849	53.919	53.973	53.987	54.009	54.029
54.197	54.205	54.245	54.261	54.279	54.341	54.368
54.469	54.493	54.625	54.640	54.696	54.967	55.131
55.347	55.360	55.425	55.499	55.583	55.587	55.629
56.062	56.345	56.386	56.441	56.506	56.623	56.705
56.726	56.963	57.000	57.007	57.027	*57.070	57.084
57.178	57.232	57.338	57.438	57.645	57.791	57.859
58.121	58.165	58.168	58.174	58.202	58.226	58.398
58.429	58.440	58.444	58.497	58.580	58.673	58.694
58.699	58.857	58.859	59.047	59.055	59.228	59.244
59.272	59.275	59.345	59.359	59.632	59.659	59.672
59.714	59.865	59.948	60.013	60.043	60.292	60.618
60.671	60.859	60.860	60.933	61.015	61.050	61.185
61.307	61.432	61.605	61.705	61.737	61.765	61.985
62.001	62.168	*62.341	62.542	62.606	62.626	62.986
62.991	63.064	*63.221	63.376	63.482	63.653	63.671
63.712	63.722	63.756	63.776	63.949	63.997	64.047
64.106	64.128	64.144	64.359	64.467	64.493	64.648
64.700	64.705	64.972	65.015	65.184	65.189	65.244
65.264	65.291	65.360	65.363	65.459	65.505	65.599
65.592	65.772	65.873	65.948	65.954	65.975	65.999
66.016	66.020	66.037	66.092	66.099	66.128	66.133
66.180	66.234	66.242	66.290	66.331	66.332	66.334
66.493	66.528	66.566	66.650	66.655	66.895	66.987
67.058	67.129	67.186	67.207	67.350	67.368	67.548
67.609	67.611	67.616	67.720	67.757	67.827	67.832
67.871	67.908	67.917	67.954	67.959	67.992	68.022
68.059	68.066	68.116	68.263	68.371	68.454	*68.665
68.735	68.887	69.033	69.052	69.111	69.112	69.203
69.244	69.279	69.337	69.393	69.453	69.456	69.527
69.528	69.554	69.673	69.684	69.704	69.742	69.748
69.824	69.847	69.865	69.946	69.954	69.960	69.999
70.044	70.053	70.060	70.077	70.104	70.115	70.122
70.170	70.186	70.197	70.250	70.290	70.325	70.358

(*) 51.662 (opp. 4.460).

(*) 350 (opp. 4.877).

(*) 57.070 (opp. 3.308). — 62.341 (opp. 4.877). — 63.221 (opp. 3.308). — 68.665 (opp. 3.912).

70.475 70.591 70.521 70.529 70.817 70.830 71.080
71.429 71.578 71.682 71.745 71.857 71.908 71.924
71.939 71.944 72.036 72.055 72.080 72.145 72.154
72.201 72.241 72.292 72.342 72.546 72.651 72.756
72.783 72.854 72.988 73.074 73.254 73.262 73.313
73.357 73.407 73.464 73.490 73.493 73.497 73.516
73.517 73.534 73.553 73.839 73.938 73.949 73.970
74.024 74.069 74.151 74.169 74.180 74.252 74.293
74.339 74.440 74.622 74.662 74.663 74.676 74.698
74.712 74.808 74.835 74.841 74.881 74.934 75.030
75.075 75.121 75.158 75.174 75.183 75.261 75.272
75.299 75.402 75.408 75.434 75.504 75.558 75.635
75.640 75.754 76.113 76.142 76.365 76.570 76.619
76.663 76.724 76.914 76.958 77.040 77.055 77.074
77.076 77.117 77.161 77.239 77.321 77.436 77.591
77.624 77.683 77.763 77.964 78.151 78.247 78.438
78.539 78.569 78.584 78.633 78.674 78.802 78.807
78.930 78.947 78.982 78.985 79.062 79.095 79.169
79.215 79.232 79.252 79.309 79.356 79.670 79.750
79.900 79.939

Tirage 1944.

112	205	296	*383	*400	*609	905
920	935	1.307	1.345	1.475	1.582	1.800
2.054	2.226	2.287	2.703	2.780	2.781	2.803
3.073	3.266	3.302	3.521	3.585	3.692	3.955
3.995	4.038	4.055	4.234	4.451	4.933	5.026
5.111	5.113	5.209	5.227	5.255	5.329	5.375
5.412	5.414	5.418	5.432	5.632	5.719	5.868
5.950	6.018	6.059	6.106	6.232	6.478	6.696
6.780	6.868	7.050	7.198	7.202	7.459	7.567
7.602	7.811	7.828	8.240	8.390	8.460	8.472
8.617	8.668	8.688	8.724	8.845	9.024	9.177
9.185	9.187	9.224	9.328	9.334	9.386	9.406
9.432	9.510	9.582	9.976	10.324	10.402	10.437
10.627	10.771	10.772	10.940	11.005	11.076	11.302
11.308	11.311	11.569	11.638	11.804	11.844	12.034
12.165	12.516	12.791	13.029	13.031	13.094	13.128
13.247	13.295	13.343	13.328	13.376	13.437	13.611
13.722	14.075	14.275	14.765	15.175	15.199	15.227
15.264	15.617	15.622	15.635	15.726	16.043	16.070
16.461	16.861	16.963	17.076	17.082	17.195	17.424
17.457	17.502	17.565	17.865	*17.980	18.253	18.399
18.413	18.554	19.206	19.662	19.750	19.760	19.859
20.134	20.361	20.505	20.606	20.983	20.997	21.030
21.064	21.122	21.457	21.474	21.482	21.492	21.254
21.949	22.082	22.642	22.886	22.935	23.266	23.276
23.544	23.638	23.803	23.839	23.855	23.857	24.630
24.772	25.241	25.343	25.467	25.474	25.755	25.975
26.012	26.145	26.458	27.082	27.370	27.417	27.473
27.623	27.894	27.992	28.025	28.108	28.138	28.157
28.170	28.401	28.602	28.717	28.829	28.872	29.195
29.869	30.285	30.568	31.119	31.253	31.457	31.460
31.645	31.696	31.835	32.149	32.157	32.459	32.482
32.651	32.692	32.993	33.014	33.038	33.327	33.500
33.510	33.752	33.845	34.327	34.400	34.410	34.528
34.651	34.702	34.812	34.822	34.953	34.995	35.044
35.093	35.173	35.448	35.512	35.805	35.859	36.486
37.245	37.298	37.508	37.644	37.682	37.733	37.765
37.956	38.372	38.473	38.503	38.509	38.712	38.883
38.975	39.023	39.034	39.234	39.403	39.452	39.568
39.826	39.863	39.868	39.877	39.881	39.954	40.005
40.586	41.101	41.113	41.201	41.209	41.394	41.426
41.431	41.792	41.820	41.821	41.965	42.010	42.058
42.261	42.290	42.584	42.764	42.774	42.838	42.954
43.214	43.277	43.319	43.375	43.376	43.386	43.414
43.419	43.463	43.581	43.632	43.721	43.737	43.777
43.809	44.434	44.600	44.772	44.789	44.800	44.801
44.873	45.050	45.051	45.180	45.304	45.488	45.589
45.689	45.754	45.955	46.167	46.347	46.382	46.444
46.484	46.562	46.663	46.821	46.858	46.877	47.334
47.665	48.151	48.257	48.315	48.321	48.426	48.759
48.882	48.887	49.013	49.094	49.102	49.134	49.244
49.263	49.536	49.561	49.566	49.692	50.003	50.603
50.606	50.608	50.748	50.788	50.980	51.422	51.222
51.553	51.652	51.661	52.119	52.142	52.166	52.167
52.239	92.384	52.417	52.511	52.634	52.704	53.354
53.581	53.637	54.252	55.072	55.116	55.210	55.302
55.494	55.584	55.618	55.774	55.920	56.316	56.348
56.432	56.523	56.644	56.662	56.982	57.028	57.655
57.759	57.839	58.130	58.204	58.681	58.880	59.117
59.129	59.192	59.197	59.291	59.365	59.409	59.435
59.478	59.494	59.543	59.676	59.710	59.808	59.915
59.935	59.945	59.964	60.322	60.512	60.711	60.759
60.770	60.928	60.937	61.409	61.446	61.739	61.747
61.766	61.785	61.900	61.959	62.190	62.322	62.478
62.672	62.812	62.819	62.843	62.928	63.144	63.208
63.354	63.355	63.404	63.578	63.663	63.733	64.024
64.104	64.164	64.197	64.518	64.801	64.941	64.990
64.992	65.304	65.346	65.353	65.565	65.862	65.865
66.399	66.591	66.735	66.739	66.839	66.934	67.010
67.141	67.325	67.369	67.710	67.717	67.798	67.806
67.818	67.910	67.920	68.005	68.049	68.125	68.130
68.476	68.515	69.005	69.046	69.047	69.067	69.503
69.508	69.544	69.551	69.649	69.677	69.686	69.716
69.933	70.239	70.272	70.546	70.659	70.834	70.890
71.099	71.172	71.280	71.340	71.832	71.898	72.051

(*) 383 et 400 (opp. 4.877). — 609 (opp. 3.959). — 17.980 (opp. 4.632).

72.385 72.396 72.592 72.648 72.706 72.786 72.798
72.987 73.011 73.139 73.278 73.311 73.578 73.930
73.943 73.975 74.003 74.017 74.066 74.245 74.338
74.340 74.390 74.408 74.685 74.829 74.970 75.266
75.643 75.699 75.749 75.758 75.775 75.906 76.167
76.252 76.510 76.557 76.671 76.964 76.969 77.121
77.191 77.280 77.374 77.481 77.487 77.611 77.681
77.685 77.694 77.937 77.963 78.137 78.138 78.242
78.243 78.471 78.588 78.607 78.622 78.623 78.654
78.971 79.060 79.254 79.402 79.668 79.702 79.894

Tirage 1943.

*346	*422	*425	*603	*611	2.077	2.777
2.784	3.414	3.639	3.900	3.935	4.304	4.973
*5.925	6.211	6.388	6.456	6.467	6.483	8.401
8.896	9.174	9.179	9.472	9.681	10.171	10.456
11.812	*12.732	13.757	15.379	16.827	17.429	17.430
17.500	17.935	18.481	19.803	20.565	20.623	21.277
21.959	22.487	22.670	24.770	24.789	25.239	25.350
25.491	26.076	26.783	28.425	32.130	33.337	33.380
34.204	34.375	34.541	34.714	34.737	35.061	36.284
36.759	36.856	36.961	*37.194	37.302	39.158	40.499
40.798	42.457	43.030	43.210	43.447	43.477	43.480
43.621	43.672	43.734	44.020	*44.705	45.171	*46.805
47.749	47.933	48.262	49.241	*50.120	50.815	50.910
52.938	53.890	57.116	57.256	58.217	59.221	60.316
60.736	60.765	61.214	61.734	61.738	61.849	61.947
62.579	62.889	63.511	63.673	65.186	65.221	65.594
65.793	65.795	66.415	67.208	67.356	67.602	67.606
67.877	*68.176	69.958	*70.113	70.859	70.865	71.767
72.228	72.229	72.294	72.729	74.635	74.938	75.228
75.214	76.203	77.772	77.834	77.939	77.940	77.984
*78.352	*78.360	79.312				

(*) 346, 422 et 425 (opp. 4.877). — 603 et 611 (opp. 3.959). — 5.925 et 12.732 (opp. 4.145). — 37.194 (opp. 4.877). — 44.705 (opp. 3.302). — 46.805, 50.120, 68.176 et 70.113 (opp. 4.145). — 78.352 et 78.360 (opp. 4.145).

Tirage 1942.

*427	*438	*442	778	1.379	1.831	1.862
4.016	4.714	4.974	6.205	*11.046	12.929	14.168
16.622	19.054	19.677	20.398	21.226	21.291	21.299
23.470	23.503	23.978	25.532	26.774	26.777	34.201
34.202	35.660	37.080	39.286	39.875	39.882	43.209
45.532	50.605	50.685	54.918	52.468	53.208	53.235
*55.211	56.131	56.867	59.167	59.603	*62.340	63.149
63.474	65.193	65.719	65.846	66.177	67.321	67.374
68.513	68.976	70.857	72.570	72.735	73.527	78.154

(*) 427, 438 et 442 (opp. 4.877). — 11.046 (opp. 4.145). — 55.211 (opp. 4.702). — 62.340 (opp. 4.877).

Tirage 1941.

*353	*380	*386	*604	*610	2.929	3.931
6.663	6.455	8.692	12.421	13.450	13.451	14.679
16.081	19.743	30.511	37.925	43.141	44.160	45.002
45.007	45.668	45.671	46.241	46.254	46.255	54.977
55.113	56.500	61.095	62.899	71.186	71.392	79.123

(*) 353, 380 et 386 (opp. 4.877). — 604 et 610 (opp. 3.959).

Tirage 1940.

*362	*374	*379	*415	*419	12.620	15.174
16.061	16.097	19.673	43.149	43.682	49.107	55.939
59.430	68.265	*70.392	71.911	76.376	77.832	

(*) 362, 374, 379, 415 et 419 (opp. 4.877). — 70.392 (opp. 4.877).

Tirage 1939.

*330 10.168 *14.087 38.816 45.609 *49.135 72.567.

(*) 330 (opp. 4.877). — 14.087 (opp. 3.044). — 49.135 (opp. 3.342).

Tirage 1938.

15.173 62.392.

Tirage 1937.

19.053 62.741.

Tirage 1936.

10.167 *14.086 68.260.

(*) 14.086 (opp. 3.044).

Tirage 1934.

12.630.

Tirage 1933.

15.358.

MIELLE-CAILLOUX

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
METZ, 28-32, RUE DU XX^e-CORPS-AMÉRICAIN
R. C. : Metz 1136 B.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1946.

Tirage du 31 décembre 1947.

DEUXIÈME AMORTISSEMENT

Soixante-quinze obligations remboursables au pair à partir du 1er février 1948 avec le coupon du 1er février 1949 attaché.

2.685 2.686 2.687 2.688 2.689 2.690 2.691 2.692
2.693 2.694 2.695 2.696 2.697 2.698 2.699 2.700
2.701 2.702 2.703 2.704 2.705 2.706 2.707 2.708
2.709 2.710 2.711 2.712 2.713 2.714 2.715 2.716
2.717 2.718 2.719 2.720 2.721 2.722 2.723 2.724
2.725 2.726 2.727 2.728 2.729 2.730 2.731 2.732
2.733 2.734 2.735 2.736 2.737 2.738 2.739 2.740
2.741 2.742 2.743 2.744 2.745 2.746 2.747 2.748
2.749 2.750 2.751 2.752 2.753 2.754 2.755 2.756
2.757 2.758 2.759

Le remboursement des obligations sorties au tirage s'effectue soit au siège social, soit à la banque Lambert-Biltz, 110, boulevard Haussmann, à Paris, soit aux caisses du Crédit industriel d'Alsace-Lorraine, de la Société nancéienne de crédit et de dépôt ou du Comptoir national d'escompte, succursales de Nancy et de Metz.

Titres amortis restant à rembourser.

Néant.

Le conseil d'administration.

Huilerie Franco-Coloniale de Bordeaux

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 16, RUE FERRÈRE, BORDEAUX
R. C. : Bordeaux n° B. 50.

Obligations 4 1/4 0/0 1945.

Premier amortissement: 15 février 1948.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 1945 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaires au premier amortissement.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1948.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 14 mai 1945.*)

ETABLISSEMENTS ALF. NODET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.400.000 F
MONTEREAU (SEINE-ET-MARNE)
R. C. : Montereau, n° 436.

Liste numérique des 150 obligations de 2.000 F 4 0/0 1946, sorties au deuxième tirage d'amortissement effectué le 30 décembre 1947.

1.213 à 1.362.

Toutes les obligations amorties au tirage antérieur ont été remboursées.

Le remboursement des 150 obligations amorties au deuxième tirage s'effectuera à partir du 1er février 1948, coupons aux 1er février 1949 et échéances postérieures attachés, à raison de 2.000 F nets d'impôts, aux caisses de la banque M. Soisson et Cie, à Sens (Yonne), et dans ses succursales de Montereau, Auxerre et Brienon.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 10 janvier 1947.*)

Société des Aciéries de Longwy

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 347.400.000 F

SIÈGE SOCIAL: 103, RUE LA BOÉTIE, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 283138 B.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1913 de 5.000 F sont informés que les obligations correspondant au cinquième amortissement (15 février 1948) ont été rachetées en Bourse.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 12 mars 1943.*)

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

Société des forces motrices de la Haute-Romanche.

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 28.000.000 DE FRANCS

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

SIÈGE SOCIAL: 23 *bis*, RUE DE BALZAC, PARIS

Registre du commerce: Seine 217499-B.

Liste des 1.177 obligations 5 1/2 0/0 1929 de l'ex-Société des forces motrices de la Haute-Romanche, sorties au tirage du 20 novembre 1947.

9	55	118	209	225	324	322
340	365	412	450	470	481	491
499	509	521	568	572	575	577
603	657	658	661	663	669	700
716	727	730	732	767	782	783
797	815	828	840	848	868	876
879	884	970	1.007	1.110	1.122	1.125
d.212	1.227	1.229	1.268	1.318	1.349	1.355
d.308	1.413	1.415	1.419	1.427	1.494	1.495
d.507	1.532	1.600	1.607	1.668	1.681	1.708
d.713	1.725	1.729	1.751	1.810	1.895	1.908
2.002	2.047	2.146	2.172	2.233	2.242	2.256
2.299	2.301	2.312	2.353	2.507	2.560	2.641
2.688	2.703	2.707	2.741	2.777	2.814	2.835
2.878	2.900	2.933	2.963	2.968	2.994	3.050
3.054	3.115	3.197	3.246	3.259	3.280	3.281
3.283	3.297	3.299	3.325	3.400	3.453	3.454
3.467	3.468	3.499	3.500	3.537	3.552	3.558
3.636	3.651	3.660	3.712	3.716	3.737	3.761
3.771	3.786	3.813	3.870	3.875	3.901	3.915
3.928	3.932	3.956	3.961	3.972	3.990	4.009
4.030	4.067	4.108	4.114	4.146	4.163	4.179
4.184	4.248	4.273	4.274	4.311	4.326	4.358
4.362	4.415	4.420	4.495	4.497	4.514	4.516
4.547	4.558	4.562	4.564	4.580	4.586	4.601
4.630	4.643	4.649	4.653	4.659	4.661	4.721
4.747	4.764	4.793	4.847	4.924	5.000	5.015
5.037	5.062	5.079	5.085	5.096	5.108	5.109
5.112	5.113	5.129	5.199	5.225	5.247	5.258
5.254	5.280	5.317	5.411	5.443	5.499	5.500
5.515	5.530	5.537	5.627	5.667	5.675	5.679
5.809	5.810	5.817	5.880	5.886	5.897	5.899
5.901	5.926	5.932	5.956	6.005	6.094	6.132
6.147	6.148	6.188	6.251	6.265	6.282	6.308
6.309	6.315	6.322	6.339	6.384	6.413	6.431
6.447	6.462	6.472	6.516	6.562	6.564	6.573
6.606	6.612	6.619	6.624	6.645	6.676	6.780
6.857	6.884	6.932	6.966	6.968	7.030	7.049
7.163	7.176	7.186	7.187	7.329	7.369	7.376
7.407	7.411	7.427	7.428	7.445	7.474	7.481
7.492	7.535	7.583	7.584	7.610	7.644	7.653
7.656	7.663	7.743	7.752	7.775	7.785	7.789
7.802	7.827	7.864	7.886	7.920	7.929	7.930
7.935	7.937	7.963	8.026	8.062	8.065	8.068
8.154	8.190	8.241	8.243	8.281	8.317	8.318
8.349	8.376	8.385	8.502	8.525	8.544	8.580
8.606	8.614	8.646	8.657	8.659	8.681	8.703
8.735	8.750	8.807	8.810	8.841	8.848	8.869
8.882	8.918	8.950	8.988	9.008	9.010	9.061
9.086	9.110	9.132	9.141	9.215	9.241	9.314
9.338	9.370	9.375	9.376	9.378	9.428	9.434
9.438	9.445	9.449	9.568	9.595	9.596	9.624
9.630	9.634	9.650	9.652	9.685	9.702	9.716
9.754	9.778	9.816	9.827	9.831	9.845	9.868
9.876	9.963	9.964	9.984	9.988	9.991	10.054
10.103	10.145	10.153	10.177	10.261	10.308	10.325
10.333	10.335	10.397	10.421	10.498	10.510	10.527
10.529	10.542	10.560	10.565	10.569	10.625	10.637
10.697	10.712	10.720	10.773	10.774	10.790	10.793
10.798	10.844	10.848	10.916	10.995	11.002	11.018
11.025	11.048	11.050	11.080	11.150	11.157	11.160
11.173	11.232	11.239	11.243	11.261	11.335	11.353
11.386	11.439	11.445	11.449	11.451	11.469	11.520
11.521	11.550	11.577	11.608	11.610	11.620	11.627
11.632	11.642	11.658	11.697	11.705	11.736	11.753
11.755	11.789	11.831	11.862	11.879	11.886	11.892
11.931	12.028	12.041	12.008	12.109	12.125	12.165
12.168	12.178	12.186	12.197	12.215	12.250	12.255
12.279	12.302	12.311	12.326	12.347	12.390	12.426
12.435	12.506	12.551	12.557	12.579	12.581	12.582
12.588	12.599	12.642	12.647	12.649	12.681	12.687
12.694	12.702	12.729	12.801	12.827	12.868	12.923
12.940	12.947	12.956	12.964	12.965	12.986	13.007
13.061	13.068	13.074	13.119	13.121	13.140	13.153
13.159	13.228	13.234	13.274	13.303	13.313	13.351
13.382	13.389	13.395	13.415	13.426	13.501	13.508
13.556	13.591	13.592	13.630	13.658	13.699	13.708
13.727	13.729	13.734	13.757	13.777	13.795	13.797
13.817	13.820	13.862	13.928	14.004	14.012	14.024
14.038	14.140	14.151	14.168	14.199	14.202	14.210
14.260	14.271	14.275	14.285	14.310	14.414	14.417
14.427	14.490	14.510	14.519	14.528	14.533	14.561
14.583						
14.585	14.602	14.600	14.643	14.646	14.658	14.665
14.670	14.687	14.703	14.704	14.757	14.764	14.778
14.789	14.795	14.810	14.859	14.863	14.908	14.932
14.942	14.951	14.976	15.062	15.067	15.075	15.085
15.086	15.102	15.120	15.128	15.167	15.171	15.175
15.200	15.222	15.252	15.408	15.427	15.604	15.627
15.675	15.681	15.710	15.755	15.785	15.859	15.872
15.876	15.878	15.882	15.899	15.942	15.946	15.953
15.958	16.015	16.215	16.224	16.252	16.280	16.307
16.364	16.414	16.417	16.431	16.433	16.446	16.455
16.575	16.676	16.704	16.706	16.707	16.742	16.747
16.759	16.790	16.803	16.809	16.814	16.838	16.910
16.914	16.972	16.978	17.005	17.025	17.063	17.160
17.107	17.218	17.224	17.279	17.292	17.297	17.329
17.343	17.396	17.407	17.413	17.468	17.480	17.503
17.506	17.512	17.513	17.568	17.578	17.624	17.627
17.628	17.690	17.723	17.733	17.758	17.795	17.837
17.853	17.859	17.873	17.876	17.908	17.917	17.919
17.925	17.935	17.938	17.939	17.947	17.983	17.998
18.000	18.006	18.023	18.025	18.034	18.044	18.063
18.092	18.119	18.121	18.141	18.150	18.189	18.251
18.256	18.279	18.280	18.297	18.345	18.355	18.362
18.484	18.510	18.529	18.550	18.620	18.622	18.698
18.699	18.706	18.755	18.781	18.783	18.785	18.790
18.812	18.829	18.841	18.857	18.861	18.946	18.957
18.960	19.005	19.060	19.087	19.139	19.160	19.191
19.196	19.203	19.216	19.281	19.313	19.339	19.360
19.366	19.376	19.387	19.388	19.470	19.484	19.486
19.498	19.500	19.570	19.634	19.650	19.725	19.733
19.749	19.750	19.763	19.785	19.792	19.831	19.861
19.885	19.890	19.897	19.977	20.005	20.010	20.019
20.043	20.149	20.171	20.176	20.205	20.276	20.280
20.315	20.360	20.392	20.431	20.480	20.482	20.492
20.515	20.520	20.539	20.548	20.574	20.578	20.599
20.630	20.656	20.668	20.691	20.706	20.721	20.747
20.755	20.808	20.809	20.832	20.899	20.954	20.983
20.991	21.025	21.035	21.050	21.081	21.117	21.124
21.171	21.236	21.243	21.266	21.267	21.268	21.330
21.331	21.367	21.375	21.381	21.440	21.464	21.480
21.486	21.489	21.510	21.590	21.647	21.692	21.715
21.726	21.733	21.754	21.755	21.772	21.818	21.907
21.915	21.919	21.999	22.038	22.052	22.063	22.074
22.099	22.119	22.142	22.220	22.257	22.288	22.298
22.314	22.359	22.365	22.367	22.380	22.409	22.471
22.465	22.489	22.504	22.528	22.568	22.574	22.588
22.613	22.672	22.681	22.751	22.766	22.818	22.896
22.906	22.914	22.939	22.967	22.981	23.032	23.088
23.092	23.099	23.103	23.219	23.248	23.260	23.274
23.276	23.310	23.344	23.351	23.406	23.407	23.441
23.442	23.444	23.438	23.474	23.481	23.504	23.567
23.639	23.682	23.688	23.751	23.774	23.792	23.814
23.854	23.885	23.905	23.915	23.940	23.984	23.982
24.016	24.070	24.071	24.153	24.154	24.204	24.207
24.209	24.212	24.223	24.240	24.257	24.258	24.302
24.351	24.363	24.388	24.404	24.439	24.454	24.485
24.504	24.602	24.607	24.618	24.619	24.738	24.758
24.781	24.785	24.786	24.832	24.836	24.838	24.881
24.884	24.889	24.991	24.933	24.950	24.987	25.002
25.010	25.101	25.109	25.140	25.144	25.214	25.236
25.239	25.313	25.330	25.347	25.357	25.412	25.419
25.436	25.439	25.452	25.456	25.463	25.480	25.488
25.492	25.490	25.507	25.596	25.608	25.620	25.631
25.632	25.716	25.760	25.798	25.814	25.872	25.875
25.912	25.940	25.965	25.980	26.000	26.050	26.071
26.098	26.111	26.147	26.212	26.255	26.312	26.380
26.388	26.391	26.410	26.415	26.426	26.439	26.447
26.459	26.516	26.517	26.519	26.564	26.568	26.583
26.597	26.603	26.704	26.736	26.788	26.808	26.828
26.841	26.868	26.907	26.912	26.923	26.951	27.008
27.010	27.084	27.087	27.092	27.099	27.178	27.209
27.212	27.240	27.289	27.316	27.335	27.336	27.338
27.355	27.395	27.401	27.413	27.414	27.436	27.439
27.463	27.481	27.489	27.512	27.554	27.605	27.619
27.632	27.716	27.718	27.719	27.725	27.736	27.750
27.937	27.941	28.012	28.034	28.065	28.073	28.078
28.114	28.212	28.357	28.374	28.408	28.415	28.438
28.439	28.453	28.500	28.590	28.608	28.613	28.631
28.637	28.662	28.664	28.689	28.691	28.698	28.708
28.743	28.744	28.821	28.826	28.879	28.883	28.938
28.951	28.981	28.994	29.045	29.073	29.186	29.196
29.216	29.234	29.240	29.250	29.281	29.288	29.303
29.312	29.365	29.380	29.386	29.409	29.422	29.427
29.436	29.438	29.440	29.443	29.455	29.461	29.490
29.491	29.505	29.510	29.532	29.634	29.647	29.650
29.694	29.695	29.704	29.769	29.788	29.804	29.820
29.861	29.898	29.904	29.917	29.935	29.981	29.998

Ces obligations seront remboursables à partir du 1er janvier 1948, coupon au 1er juillet 1948 attaché, à raison de 1.000 F, aux caisses des établissements suivants:

Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, Paris;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris;
Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris;
Sté Gle de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris;
Société marseillaise de crédit industriel et commercial, 4, rue Auber, à Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris, de province et de l'étranger;

Banque de l'Union parisienne, 6, boulevard Haussmann, à Paris.

Liste des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
2	1946	110	1946	255	1944	586	1947	896	1947	1.297	1947
5	»	129	1947	261	1947	587	»	907	»	1.430	1945
43	1947	157	»	366	»	618	»	939	»	1.441	1947
86	1945	183	»	369	»	627	»	999	»	1.535	»
88	»	187	»	373	»	636	»	1.057	1945	1.585	»
94	1947	201	1944	548	»	895	»	1.129	»	1.629	1945
102	»	205	1947	563	»	889	»	1.213	1947	1.670	1947
109	1946	224	»	566	»	896	»	1.296	»	1.748	»

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
1.772	1947	3.368	1947	4.551	1944	6.046	1947	8.410	1947	10.040	1947
1.774	1946	3.435	1946	4.560	1946	6.110	1946	8.423	»	10.091	»
1.838	1944	3.438	1945	4.563	1945	6.119	»	8.434	»	10.095	»
1.853	1947	3.465	1946	4.571	1947	6.165	1947	8.444	»	10.125	»
1.853	»	3.474	1945	4.575	»	6.252	»	8.484	»	10.134	1946
1.858	1946	3.480	1947	4.603	1946	6.369	»	8.507	»	10.164	1947
1.866	»	3.495	1946	4.636	1945	6.391	»	8.509	»	10.175	1945
1.868	»	3.496	»	4.658	1946	6.505	»	8.534	»	10.176	1946
1.884	1947	3.498	»	4.711	1945	6.511	»	8.548	1946	10.178	1947
1.905	»	3.512	1947	4.813	1946	6.539	»	8.555	1945	10.253	1946
1.907	»	3.522	1946	4.815	1945	6.548	»	8.571	1946	10.272	1945
1.958	1946	3.539	1947	4.822	»	6.563	»	8.582	»	10.391	»
1.971	1945	3.542	1946	4.823	1946	6.578	1946	8.585	1947	10.417	1947
1.980	1947	3.548	1947	4.825	1945	6.596	1947	8.588	»	10.448	»
1.983	1945	3.556	1946	4.832	1947	6.597	»	8.590	1946	10.464	1946
1.985	1947	3.577	1947	4.844	»	6.602	1946	8.596	»	10.469	1945
1.986	»	3.591	1946	4.846	1946	6.613	1945	8.601	1947	10.518	1947
1.989	1943	3.597	»	4.900	1947	6.614	»	8.608	»	10.539	1946
2.126	1947	3.600	1947	4.901	1945	6.623	1946	8.625	1946	10.559	1947
2.131	»	3.602	»	4.922	1946	6.681	1943	8.651	1947	10.587	1946
2.132	»	3.604	1945	4.947	1947	6.682	»	8.656	1946	10.593	1947
2.150	»	3.605	1947	4.954	1946	6.686	1945	8.696	1947	10.620	1946
2.158	»	3.606	1946	4.957	1944	6.783	1946	8.709	1946	10.626	1945
2.166	»	3.624	»	4.970	1947	6.784	1947	8.715	1944	10.662	1946
2.167	»	3.627	»	4.973	»	6.794	1946	8.757	1947	10.663	1945
2.168	»	3.637	1945	4.978	»	6.799	1947	8.781	»	10.665	»
2.169	»	3.658	1946	4.979	»	6.960	»	8.811	1946	10.668	1946
2.207	»	3.670	1947	4.987	1946	6.967	1946	8.835	»	10.691	1947
2.215	»	3.691	1946	4.996	1947	7.013	1947	8.845	»	10.775	»
2.219	»	3.729	1947	5.003	1945	7.047	1946	8.854	1947	10.782	»
2.227	»	3.730	»	5.029	1947	7.054	1945	8.856	1946	10.829	»
2.281	»	3.741	»	5.031	1946	7.191	1947	8.891	1947	10.863	»
2.282	»	3.760	»	5.039	»	7.220	1945	8.892	1946	10.893	»
2.360	1946	3.763	»	5.043	»	7.222	1947	8.897	»	10.894	»
2.472	»	3.766	»	5.044	1945	7.223	»	8.925	1947	10.905	1945
2.476	1947	3.770	»	5.097	»	7.339	1945	8.928	1946	10.906	1947
2.523	1946	3.780	1946	5.110	1947	7.342	1947	8.959	1947	10.950	»
2.542	»	3.805	1947	5.168	»	7.379	1946	8.963	»	10.983	»
2.544	1947	3.806	1945	5.197	»	7.381	»	8.982	1946	10.991	1943
2.572	1946	3.807	1946	5.206	1946	7.384	1945	8.983	1947	10.992	1947
2.578	»	3.828	»	5.233	1947	7.448	1947	8.987	1946	10.998	»
2.580	»	3.832	»	5.235	1946	7.493	»	9.026	1947	11.003	»
2.595	»	3.848	»	5.236	1947	7.495	»	9.031	»	11.040	1946
2.668	»	3.867	1945	5.245	1946	7.526	1946	9.036	»	11.046	1947
2.671	1947	3.868	1947	5.264	1947	7.529	»	9.052	1946	11.053	1946
2.699	1945	3.891	»	5.267	1946	7.534	1947	9.054	1947	11.054	1947
2.700	1946	3.914	»	5.279	1947	7.603	1946	9.087	»	11.073	1946
2.701	»	3.919	1946	5.280	»	7.741	»	9.109	1946	11.078	1947
2.708	1947	3.921	1947	5.304	»	7.853	»	9.127	1947	11.085	1946
2.712	1945	3.926	»	5.320	»	7.859	1947	9.128	1944	11.109	1947
2.717	»	3.934	»	5.321	1945	7.867	»	9.137	1946	11.115	»
2.752	1947	4.003	»	5.327	1947	7.875	»	9.144	1945	11.123	»
2.758	1946	4.013	»	5.335	1946	7.884	1944	9.150	1946	11.130	1946
2.790	1947	4.017	1945	5.338	»	7.883	1946	9.151	1945	11.144	1947
2.804	»	4.018	»	5.352	»	7.884	1944	9.156	»	11.158	»
2.806	1946	4.024	1946	5.384	»	7.897	1946	9.177	1947	11.167	»
2.818	1945	4.076	1947	5.385	»	7.931	»	9.196	1945	11.172	»
2.867	1947	4.092	1945	5.387	»	7.974	1947	9.201	1947	11.178	»
2.868	1945	4.093	1946	5.389	1945	7.977	»	9.203	»	11.202	1946
2.886	1947	4.139	»	5.398	1946	8.024	1946	9.204	»	11.203	»
2.893	»	4.152	1947	5.406	»	8.037	»	9.236	1946	11.204	»
2.929	1946	4.164	»	5.438	1947	8.066	»	9.253	»	11.206	»
2.942	1944	4.201	»	5.447	»	8.068	1947	9.263	1947	11.279	1945
2.954	1943	4.203	1946	5.502	1946	8.071	1946	9.276	»	11.280	1946
2.981	1944	4.217	1945	5.535	»	8.072	»	9.326	1946	11.281	»
2.986	1946	4.254	1947	5.547	1947	8.073	1945	9.367	1945	11.283	1945
2.992	»	4.259	»	5.617	»	8.075	»	9.406	»	11.287	1946
2.994	1947	4.262	1946	5.617	1943	8.076	1946	9.408	1947	11.306	»
2.999	1946	4.263	1947	5.618	1947	8.079	1945	9.409	1946	11.328	»
3.009	1947	4.270	1945	5.656	1946	8.080	»	9.413	1944	11.329	»
3.014	1945	4.271	1946	5.660	1947	8.081	1946	9.432	1947	11.356	»
3.052	1946	4.280	1947	5.681	1946	8.082	1945	9.486	1946	11.369	1944
3.056	1945	4.302	»	5.703	»	8.083	»	9.581	1947	11.372	1945
3.057	1944	4.312	»	5.707	1945	8.086	1946	9.670	1946	11.374	1947
3.072	1945	4.313	»	5.723	1946	8.089	»	9.672	»	11.382	»
3.075	1946	4.325	»	5.731	»	8.092	1945	9.677	1945	11.383	1946
3.157	»	4.329	1946	5.737	1947	8.115	1946	9.723	1946	11.393	1947
3.160	1947	4.375	1947	5.759	1945	8.152	1943	9.731	»	11.402	»
3.169	1946	4.313	»	5.764	1947	8.173	1946	9.749	1947	11.408	1945
3.170	»	4.367	»	5.766	»	8.174	»	9.751	»	11.409	1944
3.226	1947	4.390	1945	5.782	»	8.177	1945	9.788	1946	11.410	»
3.237	1946	4.391	1946	5.789	»	8.184	»	9.790	»	11.411	»
3.239	1947	4.405	1947	5.811	1946	8.187	1944	9.798	1947	11.412	1947
3.242	»	4.424	1945	5.841	1947	8.189	1946	9.799	»	11.423	1946
3.244	1946	4.433	1947	5.869	»	8.272	»	9.800	»	11.428	»
3.267	1945	4.434	1946	5.872	»	8.276	1945	9.896	»	11.432	1947
3.305	1947	4.447	»	5.874	1945	8.278	1946	9.897	»	11.442	1946
3.307	»	4.455	1947	5.877	1947	8.284	»	9.851	1946	11.454	»
3.339	1945	4.461	»	5.889	»	8.286	»	9.921	1947	11.455	1947
3.341	1947	4.482	»	5.901	»	8.314	1947	9.950	»	11.457	»
3.342	1944	4.510	1945	5.907	»	8.368	»	9.954	»	11.477	»
3.346	1946	4.515	»	5.960	»	8.405	1946	9.962	1946	11.492	»
3.358	1945	4.551	1946	6.004	1945	8.407	»	9.993	»		

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
11.494	1945
11.499	1947
11.513	»
11.529	»
11.538	»
11.561	1946
11.563	»
11.584	1945
11.587	1946
11.591	1947
11.655	1946
11.674	1945
11.696	1947
11.695	»
11.713	1946
11.744	1947
11.746	»
11.748	»
11.770	»
11.794	»
11.803	1946
11.823	»
11.860	1947
11.884	1946
11.896	1944
11.898	1947
11.934	1946
11.935	1947
11.968	1946
11.978	1947
11.984	1945
11.986	1947
12.003	»
12.050	»
12.068	»
12.075	»
12.118	»
12.122	1946
12.135	1947
12.141	1946
12.174	»
12.188	1947
12.205	»
12.225	»
12.227	»
12.249	1945
12.253	1946
12.264	1947
12.299	»
12.300	1946
12.301	1947
12.305	»
12.307	1946
12.310	1947
12.333	1946
12.336	1947
12.341	»
12.345	»
12.350	1943
12.354	1947
12.383	»
12.394	1946
12.403	1945
12.424	1946
12.441	»
12.442	»
12.449	1947
12.462	1946
12.464	»
12.482	1947
12.488	1946
12.490	»
12.497	»
12.529	1944
12.531	1945
12.540	1946
12.552	1947
12.559	1946
12.563	»
12.565	1947
12.570	»
12.571	1946
12.578	1947
12.592	1946
12.593	1947
12.620	1946
12.626	1947
12.630	»
12.632	1946
12.637	1945
12.639	1947
12.643	»
12.651	1945

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
12.653	1947
12.654	»
12.672	1946
12.680	1947
12.705	»
12.715	»
12.720	1946
12.724	1947
12.725	»
12.727	»
12.762	»
12.800	1945
12.803	1946
12.804	1947
12.807	»
12.818	1946
12.820	»
12.839	»
12.850	»
12.852	1947
12.874	1946
12.884	»
12.887	»
12.934	1947
12.952	»
12.953	1946
12.957	1947
12.966	»
12.984	»
12.990	1946
12.995	»
13.012	1947
13.020	1946
13.023	»
13.028	1947
13.047	1946
13.053	1947
13.061	1946
13.065	1947
13.067	1946
13.076	1944
13.078	1946
13.085	1947
13.126	»
13.137	1945
13.144	1946
13.148	»
13.160	1947
13.181	1946
13.188	1947
13.192	1946
13.193	»
13.214	1945
13.222	1944
13.233	1947
13.240	»
13.263	»
13.284	»
13.312	»
13.322	1946
13.329	1947
13.334	1946
13.339	»
13.341	1947
13.362	1946
13.363	»
13.367	»
13.386	1947
13.403	»
13.413	»
13.416	»
13.437	»
13.500	1946
13.511	1947
13.519	»
13.529	1946
13.584	»
13.605	1947
13.607	1946
13.614	1947
13.664	1946
13.686	»
13.692	1947
13.694	1946
13.705	»
13.706	1945
13.709	1946
13.712	»
13.721	1947
13.730	1946
13.750	1947
13.776	»
13.785	»

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
13.796	1946
13.800	1945
13.804	1947
13.827	»
13.832	»
13.840	»
13.849	»
13.895	1946
13.908	1947
13.909	»
13.944	1946
13.974	1947
13.975	»
14.009	1945
14.013	»
14.028	1947
14.029	»
14.040	1946
14.042	»
14.046	1947
14.054	»
14.055	1946
14.060	1947
14.101	»
14.116	»
14.164	»
14.165	1946
14.173	»
14.176	1947
14.180	1946
14.188	»
14.190	1947
14.265	1946
14.270	»
14.322	»
14.386	1947
14.388	1945
14.391	1947
14.400	1946
14.407	1945
14.419	1947
14.424	»
14.434	»
14.435	»
14.442	»
14.445	»
14.479	»
14.516	»
14.517	»
14.520	1946
14.524	»
14.528	1947
14.608	1946
14.611	1945
14.618	1947
14.632	1944
14.640	1947
14.677	»
14.706	»
14.710	1945
14.712	»
14.718	1947
14.724	»
14.725	1946
14.768	1947
14.777	»
14.781	»
14.782	»
14.785	»
14.796	»
14.801	1946
14.816	»
14.817	1947
14.825	»
14.832	»
14.836	»
14.870	1946
14.920	1947
14.929	»
14.936	»
14.941	1945
14.971	1946
14.996	»
14.998	»
15.041	1947
15.053	»
15.063	1945
15.081	1947
15.087	»
15.144	1946
15.165	1947
15.169	1944

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
15.170	1946
15.174	1947
15.216	»
15.226	1946
15.244	»
15.264	1947
15.271	»
15.303	»
15.311	1946
15.337	1947
15.344	»
15.347	1946
15.355	1947
15.362	»
15.369	»
15.407	1946
15.433	1947
15.434	»
15.435	»
15.487	1946
15.488	1947
15.590	»
15.593	1946
15.625	1947
15.629	1946
15.651	1947
15.670	»
15.766	»
15.769	»
15.775	1946
15.778	»
15.783	1947
15.911	»
15.924	»
15.943	»
15.986	»
16.002	»
16.044	»
16.047	»
16.053	1946
16.072	1945
16.088	1947
16.105	»
16.110	»
16.116	1946
16.149	1945
16.152	1946
16.178	1947
16.191	»
16.210	1945
16.216	1947
16.243	»
16.254	1946
16.308	1947
16.310	»
16.336	»
16.367	1944
16.382	1947
16.415	»
16.423	»
16.458	1946
16.468	1944
16.469	1947
16.473	1944
16.475	1947
16.508	1946
16.515	1947
16.517	»
16.520	»
16.549	1946
16.554	1947
16.565	1946
16.566	1947
16.568	»
16.574	1946
16.586	»
16.589	1947
16.590	»
16 599	1946
16.621	1947
16.622	»
16.623	»
16.667	»
16.668	»
16.678	1945
16.713	1947
16.715	»
16.737	»
16.738	1946
16.791	1944
16.792	1946

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
16.793	1946
16.816	1947
16.827	1946
16.829	1945
16.830	»
16.831	»
16.854	1946
16.862	1947
16.898	»
16.908	1946
16.916	»
16.917	1947
16.922	1943
16.953	1946
16.975	1947
16.981	»
16.983	1946
16.984	»
16.992	»
17.007	1947
17.052	»
17.108	»
17.111	»
17.128	1946
17.165	»
17.172	1947
17.182	»
17.187	»
17.195	»
17.216	»
17.261	1946
17.273	1947
17.277	»
17.278	»
17.282	»
17.294	1946
17.301	1947
17.340	»
17.363	»
17.411	1946
17.453	1947
17.471	»
17.482	»
17.507	»
17.509	»
17.517	1945
17.523	1947
17.565	»
17.566	1946
17.574	1947
17.576	»
17.592	1944
17.593	1947
17.615	1946
17.618	»
17.637	1947
17.639	»
17.641	1946
17.655	»
17.657	»
17.670	1947
17.672	»
17.674	»
17.677	»
17.722	1946
17.728	»
17.753	»
17.756	1947
17.763	1946
17.817	1947
17.893	»
17.894	1946
17.895	»
17.911	1947
17.924	»
17.951	»
17.955	»
17.968	1946
17.970	»
17.972	1947
17.975	»
17.977	1946
17.989	»
17.990	1947
17.996	»
18.002	»
18.031	»
18.038	1945
18.047	1947
18.074	1945
18.201	»

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
18.247	1947
18.259	»
18.295	1946
18.315	1947
18.329	1946
18.335	1947
18.351	»
18.393	»
18.408	»
18.423	1943
18.424	1947
18.428	»
18.441	»
18.447	1946
18.454	1944
18.460	1947
18.462	1946
18.485	1947
18.516	»
18.523	»
18.538	»
18.583	»
18.587	»
18.614	1945
18.615	»
18.621	»
18.623	»
18.648	1947
18.691	1945
18.694	1946
18.700	»
18.704	1947
18.711	1945
18.712	1947
18.713	1946
18.721	1947
18.748	1945
18.749	1946
18.750	1945
18.753	»
18.808	1944
18.811	1946
18.834	»
18.839	1947
18.875	»
18.912	1946
18.964	1947
18.979	1946
18.997	»
19.026	»
19.066	»
19.085	1947
19.105	1946
19.136	»
19.168	1947
19.215	1945
19.218	1947
19.272	1943
19.276	1945
19.279	1946
19.314	1947
19.321	»
19.330	1945
19.390	1946
19.392	»
19.459	1947
19.468	1945
19.494	1947
19.507	1943
19.532	1945
19.533	1943
19.534	1947
19.555	1946
19.602	1947
19.628	1943
19.630	1945
19.635	»
19.653	1946
19.663	»
19.734	1947
19.747	1944
19.786	1946
19.812	1944
19.822	1947
19.873	1946
19.876	»
19.888	»
19.898	1947
19.913	»
19.950	»

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
20.001	1946	22.036	1947	23.633	1944	24.771	1947	26.192	1946	28.170	1946
20.101	»	22.039	»	23.636	1947	24.775	1946	26.204	»	28.192	»
20.105	1944	22.076	1946	23.640	»	24.846	1947	26.249	1944	28.221	»
20.106	1945	22.090	1947	23.646	1946	24.870	»	26.252	1947	28.225	1947
20.109	»	22.101	1946	23.652	1947	24.912	»	26.273	1945	28.333	»
20.147	1947	22.107	1947	23.665	»	24.927	»	26.315	»	28.365	»
20.159	1946	22.111	»	23.679	»	24.928	»	26.336	1947	28.372	»
20.166	1947	22.116	1946	23.683	»	24.929	»	26.347	»	28.380	1946
20.199	»	22.144	»	23.686	»	24.935	»	26.348	1946	28.425	1945
20.211	»	22.175	1947	23.715	1946	24.985	»	26.366	»	28.440	1947
20.243	»	22.218	»	23.726	1947	24.994	1946	26.369	1947	28.441	1946
20.253	»	22.219	»	23.742	»	25.014	1944	26.372	»	28.443	»
20.297	»	22.223	1946	23.757	1946	25.015	1946	26.381	1946	28.459	1947
20.353	»	22.224	»	23.760	1943	25.037	»	26.387	1947	28.464	1946
20.376	»	22.252	1945	23.773	1946	25.080	1947	26.441	»	28.470	1947
20.377	»	22.309	1947	23.775	1944	25.096	»	26.442	1945	28.473	»
20.380	»	22.310	»	23.795	1945	25.098	»	26.445	1947	28.482	»
20.405	»	22.363	1946	23.818	1947	25.143	»	26.471	1945	28.523	»
20.415	»	22.369	1947	23.831	»	25.151	»	26.472	»	28.548	»
20.429	1945	22.374	1946	23.832	1946	25.164	»	26.473	»	28.556	»
20.484	1946	22.378	»	23.834	1947	25.180	»	26.475	1946	28.561	»
20.516	1947	22.411	1947	23.851	1946	25.238	»	26.477	1947	28.632	1946
20.533	»	22.457	1946	23.855	»	25.296	»	26.479	1945	28.638	»
20.564	»	22.472	1944	23.916	1947	25.332	1946	26.481	1946	28.648	»
20.575	1946	22.488	1945	23.955	1946	25.334	1947	26.515	1947	28.649	1947
20.631	1945	22.491	»	23.962	1947	25.343	1946	26.547	1946	28.650	1945
20.632	1944	22.506	1947	23.974	1945	25.378	1947	26.572	1947	28.657	1944
20.708	1947	22.512	1946	23.993	1947	25.388	»	26.675	»	28.679	1947
20.716	1946	22.532	1947	24.027	1945	25.435	1943	26.722	1946	28.690	»
20.717	1947	22.583	»	24.034	1947	25.437	1945	26.735	1947	28.694	1945
20.738	»	22.635	»	24.036	»	25.442	1947	26.760	»	28.711	1947
20.807	»	22.665	»	24.074	»	25.445	1946	26.791	»	28.715	»
20.819	1946	22.676	»	24.076	»	25.447	1944	26.812	1946	28.751	»
21.038	1947	22.686	»	24.091	1945	25.450	»	26.820	1947	28.777	1945
21.046	»	22.690	»	24.093	1947	25.459	1945	26.833	»	28.779	1947
21.051	1945	22.692	1946	24.105	1946	25.465	1944	26.838	»	28.781	1945
21.074	1946	22.696	»	24.108	»	25.472	1946	26.905	1946	28.788	1947
21.094	1947	22.697	»	24.125	»	25.473	1944	26.909	1945	28.790	»
21.095	»	22.757	»	24.140	»	25.476	1946	26.919	1947	28.794	»
21.114	»	22.768	»	24.147	1947	25.477	1943	26.922	»	28.882	1946
21.125	»	22.817	»	24.182	1946	25.493	1946	26.932	»	28.916	1945
21.128	1946	22.822	»	24.206	1947	25.519	»	26.938	»	28.926	1947
21.134	»	22.830	1945	24.214	»	25.538	1946	26.944	»	28.948	»
21.136	»	22.837	1947	24.225	1945	25.566	1947	27.085	1943	28.953	»
21.138	»	22.870	1946	24.259	1947	25.607	1946	27.086	1946	29.044	»
21.140	»	22.882	1947	24.270	1946	25.612	1947	27.132	1947	29.104	»
21.145	1947	22.889	1946	24.298	1947	25.623	1946	27.175	1945	29.122	1946
21.214	1946	22.905	»	24.312	»	25.659	»	27.197	1946	29.137	1947
21.269	1947	22.909	»	24.318	»	25.693	1947	27.218	1947	29.143	»
21.284	1945	22.962	»	24.324	1946	25.749	1945	27.244	1945	29.160	1944
21.298	1947	22.973	1947	24.350	1947	25.783	1947	27.245	»	29.191	1946
21.345	»	22.983	1946	24.389	»	25.788	1946	27.292	1946	29.217	1947
21.354	»	23.021	»	24.414	»	25.806	1947	27.298	»	29.221	»
21.369	»	23.040	1947	24.415	1946	25.808	»	27.309	»	29.233	»
21.472	»	23.055	1944	24.420	1947	25.817	1946	27.312	»	29.246	»
21.505	»	23.089	1945	24.427	1946	25.825	1947	27.313	1947	29.256	1946
21.517	1946	23.124	1943	24.437	»	25.828	1945	27.314	»	29.264	1947
21.544	»	23.144	1947	24.440	1947	25.837	1947	27.331	»	29.280	»
21.545	1945	23.151	1946	24.449	»	25.838	»	27.349	»	29.378	1946
21.570	1947	23.170	1943	24.451	1946	25.909	1945	27.435	1946	29.387	1947
21.577	»	23.175	1947	24.508	1945	25.911	1947	27.437	»	29.398	»
21.635	»	23.184	»	24.511	»	25.913	»	27.438	1945	29.401	1946
21.651	»	23.192	»	24.513	»	25.932	»	27.459	1947	29.506	1945
21.652	»	23.198	1946	24.516	1946	25.934	1946	27.462	»	29.508	»
21.662	»	23.206	1947	24.561	1947	25.974	1947	27.476	»	29.513	1946
21.671	1945	23.259	»	24.582	»	25.982	»	27.477	»	29.514	1947
21.677	1946	23.271	»	24.598	1946	25.983	»	27.530	1946	29.530	1945
21.712	1945	23.287	1946	24.603	»	25.991	1946	27.531	»	29.531	1946
21.717	»	23.308	1944	24.610	1947	25.999	»	27.570	»	29.626	»
21.719	1947	23.346	1947	24.611	»	26.036	1947	27.617	1947	29.637	1947
21.725	»	23.356	»	24.677	1946	26.093	1946	27.715	»	29.651	»
21.740	1945	23.361	»	24.678	»	26.118	1947	27.749	»	29.666	»
21.745	»	23.371	1946	24.686	»	26.140	»	27.755	1945	29.684	»
21.747	»	23.417	»	24.691	1947	26.141	»	27.963	»	29.703	»
21.766	1946	23.505	1947	24.694	1945	26.143	»	27.964	1947	29.717	»
21.773	»	23.507	1946	24.705	1946	26.144	1946	27.977	»	29.779	1946
21.810	»	23.517	»	24.741	1947	26.171	»	27.982	»	29.797	1945
21.893	1947	23.519	1945	24.767	1945	26.191	1947	28.016	1946	29.805	1944
21.897	»	23.520	»					28.028	»	29.806	1945
21.901	»	23.526	1947					28.035	1947	29.824	»
21.945	1945	23.527	1943					28.053	»	29.845	1947
21.950	1946	23.552	1946					28.054	1946	29.885	»
21.955	1947	23.554	»					[illegible]	»	29.903	1946
21.989	»	23.592	1947					28.071	»	29.957	»
22.011	»	23.594	»					28.074	»	29.980	»
22.023	»	23.600	»					28.105	1947	29.983	»
22.031	1946							28.112	1946	29.984	1945
										30.000	1946

Demandes de changement de nom

M. Robert Chevreau-Minier, de nationalité française, né à Angers, le 19 avril 1910, y demeurant, 75, rue Volney, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de substituer à son nom et à celui d'un enfant à naître, celui de Robert Minier, sous lequel il est connu dans l'exercice de sa profession d'horticulteur.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 1er décembre 1947, le président du tribunal civil de Thionville a prononcé la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant aux époux Georges Meyer-Thein (Marie), de nationalité française, ayant demeuré à Thionville, 1, rue de la Scierie.

Par ordonnance en date du 2 décembre 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Rose (Charles), né le 2 août 1896 à Schirmeck (Bas-Rhin), de nationalité française, ayant demeuré à Nilvange, 5, rue Baurel, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 2 décembre 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Alphonse Jansem-Wesels (Frieda), de nationalité française, ayant demeuré à Algrange, 24, rue de Londres, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 2 décembre 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Muller, née Dressler, de nationalité allemande, ayant demeuré à Fontoy, 84, rue de Longwy, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 25 novembre 1947 le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Lettembichler (Ludwig), de nationalité allemande, ayant demeuré à Hayange, 16, rue Joffre, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 25 novembre 1947 le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Patten (Wilhem), de nationalité allemande, ayant demeuré à Hayange, 15, rue A.-Bosment, et a nommé l'administration des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 25 novembre 1947 le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Hoeffner (Adolphe), de nationalité allemande, ayant demeuré à Hayange, 5, cité Bellevue, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 25 novembre 1947 le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Doer (Michel), de nationalité allemande, ayant demeuré à Mondelange, 8, rue de la Liberté, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 25 novembre 1947 le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Biasini (Louis), de nationalité italienne, demeurant à Casalzuiga (Italie) et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 25 novembre 1947 le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Schumacker (Georges), de nationalité allemande, ayant demeuré à Hayange, 6, rue de Gaulle, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 25 novembre 1947 le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Bedarf (Friedrich), de nationalité allemande, ayant demeuré à Hayange, 4, rue Clemenceau, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 25 novembre 1947 le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Rennenberg (Auguste), ayant demeuré à Hayange, 21, rue Général-de-Gaulle, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 novembre 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Wannemacher, ressortissant allemand, demeurant à Saint-Avold, domicilié actuellement en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 novembre 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Boehm, née Mayer, ressortissante allemande, demeurant à Petite-Rosselle, partie en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 novembre 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Jungfleisch (Robert), ressortissant allemand, demeurant à Hanweiler (Sarre), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 novembre 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Kléber (Nicolas), ressortissant allemand, demeurant à Sarreguemines, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 novembre 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a place sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Prangert (Hans), ressortissant allemand, demeurant à Sarreguemines, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 novembre 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Thome (Georges), ressortissant allemand, demeurant à Sarreguemines parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 novembre 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Krewer (Frédéric), de nationalité française, ayant demeuré à Knutange, 141, rue de la République, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 octobre 1947, le président du tribunal civil de Nancy a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la firme ennemie Rhenus, 5, rue Jules-Lefebvre, à Paris, biens mobiliers entreposés à Nancy, 214, rue du Montet.

Par ordonnance en date du 25 novembre 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Lamprecht, né le 23 janvier 1912 à Nuremberg, de nationalité allemande, ayant demeuré à Audun-le-Tiche, 15, rue Foch, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 25 novembre 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Huebner (Klaus), de nationalité allemande, ayant demeuré à Basse-Yutz, 5, rue de la République, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 24 novembre 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant au nommé Hausser (Marcel), 48, avenue des Vosges, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 9 mars 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 24 novembre 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant au nommé Schnurr (Albert), 19, rue du Romain, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 30 juin 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 21 novembre 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant au nommé Haist (Hermann), 14, rue du Verger, à Illkirch, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 12 juin 1946.

Par ordonnance en date du 24 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Hogel (Anne), née Winkler, demeurant à Sarrebrück, 61, Gustav Bruchstrasse, de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 24 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Hussendorfer (Fritz), domiciliés à Berlin-Tempelhof, 60, Leonardyweg, de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à:

Schilling, à Abreschwiller;
Kollman (Jean-Pierre), à Uberherrn;
Linden (Nicolas), à Dusseldorf;
Schrader (Guillaume), à Phalsbourg, 144, rue Lobau;
Schmitz, à Hagondange, 9, rue Joffre;
Zimmer (Jules), à Hüttersdorf (Sarre);
Louyot, épouse Schlenck (Rita), à Barndorf-über-Roth (Allemagne);
Franck, née Recktenwald (Anny), à Reutlingen (Allemagne);
Arnold (Gustave), et épouse, à Silllegny;
Lang, née Heumann (Marguerite), à Metz, chemin sur-les-Vignes;
Lorenti, institutrice, à Froideul;
Funck, à Hangviller;
Golze (Otto), à Metz, 2, avenue Joffre;
Phillipi (Louis), à Metz, rue Dupont-des-Loges,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance du 8 décembre 1947, le président du tribunal civil de première instance de Metz a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens appartenant à Werner (Charlotte), à Morhange et Racrange.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1947, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet des biens appartenant à Mme Schug, née Walzer, de nationalité française, demeurant à Geislautern (Sarre).

Par ordonnance en date du 19 novembre 1947, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens appartenant à:

Tont (Emile), 29, rue Georges-Hermann, à Saint-Julien-les-Metz;
Bour (Martin), infirmier, 27, rue Poincaré, à Rombas;
Muller (Joseph), 1, rue Barbusse, à Hagondange.

Par ordonnance en date du 3 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a donné mainlevée du séquestre placé sur les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Keiser (Frédéric), demeurant à Oermingen (Bas-Rhin), ordonnance de mise sous séquestre du 2 octobre 1946.

Par ordonnance en date du 30 octobre 1947, le président du tribunal civil de Lyon a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la firme Bruno Knoblock-Apolda (Allemagne), détenus par les établissements Caullon, 83, avenue Gallure, à Villeurbanne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Rhône, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 14 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Peerboom (Alfred), demeurant à Saint-Germain-en-Laye, 1, rue Maurice-Denis, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Bachl (Jean), né à Hombourg (Suisse) le 27 novembre 1917, demeurant à Paris, 3, boulevard Victor-Hugo, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 1er décembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Baudecroux (Paul), né le 28 mai 1892 à Clermont-Ferrand, industriel, demeurant à Paris, 5, rue du Débarcadère, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 1er décembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Anselin (Auguste), né le 25 février 1911 à Douai, industriel, demeurant à Paris, 1, boulevard du Montparnasse, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 10 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 21 octobre 1944 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Enault (Georges), industriel, demeurant à Paris, 51, avenue Raymond-Poincaré.

Par ordonnance en date du 25 novembre 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Françoise-Marie Peters, épouse Schwenck, ressortissante allemande, ayant demeuré à Bœr (Bas-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 décembre 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Biermann (Charles), de nationalité française par réclamation, ayant demeuré à Knutange, 178, rue de la République, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 27 novembre 1947, le président du tribunal civil de Nancy a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Schmittnaegel (Paul), ex-directeur d'une maison de produits chimiques et pharmaceutiques à Ingwiller (Bas-Rhin), ressortissant allemand, propriétaire d'une voiture automobile Citroën, conduite intérieure, garée à Laxou (Meurthe-et-Moselle).

Par ordonnance en date du 11 décembre 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mlle Tharingen (Bertha), ressortissante allemande, demeurant à Béning, partie en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 11 décembre 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Doerr (Alphonse), ressortissant français, demeurant à Lisdorf-Sarrelouis (Sarre), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 11 décembre 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts faisant partie de la succession de feu Thill (Guillaume), ressortissant allemand ayant été domicilié à Kaiserslautern, y décédé, le 13 décembre 1944, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 11 décembre 1947, le président du tribunal civil de Thionville a prononcé la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Marchiol (Jean), de nationalité italienne, entrepreneur de travaux publics à Thionville, 29, boulevard Jeanne-d'Arc.

Par ordonnance en date du 8 novembre 1947, le président du tribunal civil de Bône a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de Ruisi (Gaëtan), à Mondovi, ordonnance de mise sous séquestre du 1er octobre 1946.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Muller (Jacques), à Diemeringen (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Eckle (Georges), à Heindenheim au der Breuz (Allemagne), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Lamm (Victor), à Wiesbaden-Bibrich, Beethovenstrasse (Allemagne), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Klein (Lucien), à Diemeringen (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Baetge (Frédéric), à Druhingen (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Hers (Valentin), à Druhingen (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Voltz, sujet ennemi, à Rexingen (Bas-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Henning (Gustave), sujet ennemi, à Diemeringen (Bas-Rhin), et a nommé l'administration des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Klein (Jacques), sujet ennemi, à Diemeringen (Bas-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Paula Gade, de nationalité allemande, à Verden (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la Generalverwaltung der Oberrheinischen chuseen, de nationalité allemande, 8, Taulerring, Strasbourg, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la Staatliche Bevollnachtigte für chuseen, de nationalité allemande, 8, Taulerring, Strasbourg, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Wichmann, à Dorlisheim (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Laubenberger, à Niederhaslach (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Hesse, à Dresde (Allemagne), sujet ennemi, et a nommé d'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Buhrheim, à Dresde (Allemagne), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Reinlinger, à Molsheim (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, ds domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Schurz (Charlotte), à Molsheim (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Streifel, à Heiligenberg (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Zier, à Niederhaslach (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Liersch (Richard), à Molsheim (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Knoess (Heinrich), à Molsheim (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Nieffer, à Dorlisheim (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Burkath (Catherine), à Mutzig (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la Transsitiransportgeselschdft, à Kehl (Allemagne), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Schneider (Théodore), à Molsheim (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Scherbel (Fritz), à Molsheim (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mandel-Flittert, à Dorlisheim (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Klein (Catherine), à Mutzig (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Klein (Albert), à Molsheim (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Hullen (Emilie), à Mutzig (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Hempel, à Dorlisheim (Bas-Rhin), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 novembre 1947, le président du tribunal de première instance de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Scheele (Marie-Henriette), née Roth, domiciliée à Murrhardt (Wurttemberg), Nagelstrasse 62, sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 26 novembre 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant au nommé Lapp (Henri), 23, rue Neuve, à Hœnheim, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 31 décembre 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 26 novembre 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à Rahn (Jean), 10, rue du Fossé-Riepberg, à Strasbourg-Neudorf, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 19 juillet 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 26 novembre 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à Mme veuve Elise Georger, 23, rue de Molsheim, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 29 décembre 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 27 novembre 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à la General-Intendanz des Theaters, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 7 mars 1947.

Par ordonnance en date du 15 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites: 1° nommé le directeur des domaines de la Seine en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts dépendant de l'indivision résultant de l'arrêt de la cour de justice du 30 avril 1945 (séquestre Cordani et communauté des époux Cordani-Pagani, en date des 14 mai 1947 et 4 septembre 1947); 2° donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par les ordonnances des 6 janvier et 2 novembre 1945.

Par ordonnance en date du 15 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font partie les biens de la société anonyme Imprimerie Belleman, 8 à 16, route de Bièvres, à Fontenay-sous-Bois (Seine), ordonnance de mise sous séquestre du 20 septembre 1945.

Par ordonnance en date du 7 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font partie les biens de la société anonyme Comptoir des Antilles, 79, rue La Boétie, à Paris (8e), ordonnance de mise sous séquestre du 9 juillet 1946.

Par ordonnance en date du 7 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font partie les biens de M. Poulain (Lucien), 27, rue Bezout, à Paris (14e), actuellement 27, rue Hallée, à Paris (14e), ordonnance de mise sous séquestre du 9 juillet 1946.

Par ordonnance en date du 8 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, tous biens, droits et intérêts ayant appartenu à Hermann Gœring, sujet allemand, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens, droits et intérêts appartenant à la société Dynamite, de nationalité allemande, dont le siège est en Allemagne, et notamment les biens détenus par les établissements Chaignaud, 66, rue de Turbigo, à Paris, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, des biens de toute nature appartenant au sieur Boursat, de nationalité française, en fuite en Allemagne, domicilié en dernier lieu, 4, avenue de Friedland, à Paris (8e), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les droits et intérêts revenant à: 1° la dame Patrissi, née Forcella (Ezia), de nationalité italienne, domiciliée à Rome (Italie), 16, via Boncompagni; 2° M. Forcella (Gianfranco), de nationalité italienne, domicilié 10, rue Pisane, à Milan (Italie), dans la succession de la demoiselle Lucas de Corville, dont Me Chavane, notaire à Paris, est chargé du règlement, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 13 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens, droits et intérêts appartenant à la société Œsterreichische Chemische werke, de nationalité autrichienne, dont le siège est en Autriche, et dont 90 p. 100 du capital appartient à la société allemande Deutsche Gold und Silber Scheide Anstalt de Francfort, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 13 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Schraube (Hans), de nationalité allemande, en fuite en Allemagne, et notamment les deux cent quatre-vingt-huit (288) actions de la Société des produits peroxydés, 75, quai d'Orsay, à Paris, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 13 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens, droits et intérêts appartenant à la société Merck, de nationalité allemande, dont le siège est à Darmstadt (Allemagne), et notamment les huit cent cinquante-huit (858) actions de la Société des produits péroxydés, 75, quai d'Orsay, à Paris, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 13 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens, droits et intérêts appartenant à la société Electrochemische Werke, de nationalité allemande, dont le siège est à Munich (Allemagne), et notamment les mille trois cent quarante-cinq (1.345) actions de la Société des produits peroxydés, 75, quai d'Orsay, à Paris, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné main-

levée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Joligeon (Alix), domicilié en dernier lieu, 2, rue Thimonier, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 9 août 1945.

Par ordonnance en date du 7 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Masuy, domicilié en dernier lieu 101, avenue Martin, à Paris.

Par ordonnance en date du 7 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Wetzlar (Julien), résidant actuellement à Montevideo (Uruguay), ordonnance de mise sous séquestre du 2 février 1945.

Par ordonnance en date du 12 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens allemands, prononcé la mainlevée du séquestre qui frappait la société Edition Filmatone, 34-36, avenue de Friedland, suivant ordonnance du 21 février 1945.

Par ordonnance en date du 13 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Thiébaut, née Winter (Margaret), domiciliée à Paris, 12, rue de la Tour-d'Auvergne, ordonnance de mise sous séquestre du 28 mai 1947

Par ordonnance en date du 17 novembre 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Gennari (Antonio), domicilié en dernier lieu 40, boulevard du Temple, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 9 janvier 1945

Par ordonnance en date du 3 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Catherine Klock, née Tramber, de nationalité allemande, à Völklingen (Sarre), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Wirth, de nationalité allemande, 35, avenue de la Paix, Strasbourg, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Othon Meyer, de nationalité allemande, à Schwerin (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Pokratzkaz, de nationalité allemande, 15, rue Prechter, Strasbourg, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 décembre 1947, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Enger (Catherine), de nationalité allemande, 5, avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

DIRECTION RÉGIONALE DES SERVICES POSTAUX, STRASBOURG

AVIS D'ADJUDICATION

Fourniture de combustibles.

Le 16 février 1948, à quinze heures, à la salle des conférences de la direction régionale des services postaux, 4, avenue de la Liberté, à Strasbourg, il sera procédé à l'adjudication publique, sur soumissions fermées et au rabais, de la fourniture de combustibles solides aux différents services de l'administration des postes, télégraphes et téléphones de la région de Strasbourg pendant la période du 1er avril 1948 au 31 mars 1949. Cette adjudication comprendra trente-deux lots pour un tonnage total de 2.674 tonnes.

Les prix s'entendent à la tonne de 1.000 kg tels qu'ils figurent aux tarifs de détail homologués en vigueur au moment de la livraison et fixés par arrêté préfectoral pour le combustible rendu soute, tous frais de camionnage, transports, pourboires aux livreurs, etc., restant à la charge du fournisseur. Ces prix subiront la diminution correspondant au rabais consenti.

Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à la direction régionale des services postaux, service des locaux de Strasbourg, 4, avenue de la Liberté, le 30 janvier 1948 au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces prévues à l'article 2 du cahier des charges générales, et notamment:

D'une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante et pour la spécialité, objet de l'adjudication;

D'une attestation d'adhésion à une caisse de compensation pour les allocations familiales;

D'une attestation du service régional de la sécurité sociale constatant la régularité de la situation de l'entreprise au regard de cette administration.

Le cahier des charges spéciales peut être consulté à la direction régionale des services postaux de Strasbourg ou aux directions départementales des postes, télégraphes et téléphones.

Tous renseignements complémentaires utiles pourront, en outre, être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessus, les jours ouvrables, de neuf heures à onze heures et de quinze heures à dix-sept heures.

Les listes détaillées des bureaux compris dans chaque lot seront remises aux soumissionnaires éventuels.

Il ne sera pas exigé de cautionnement provisoire.

Le cahier des charges générales peut être acquis dans tous les bureaux de poste moyennant le prix de 100 F (référence administrative: *Bulletin officiel* des postes, télégraphes et téléphones de 1947, p. 412) ou consulté dans toutes les directions régionales et départementales des postes, télégraphes et téléphones.

Strasbourg, le 10 janvier 1948.

Le directeur régional,
HAX.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne
(Décret du 29 novembre 1935, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

4 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. LES AMIS DE LA NATURE. Modifications aux statuts. Siège social: bourse du travail, Calais.

17 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Le CENTRE D'ÉTUDES ET DE SYNTHÈSES transfère son siège social du 52, rue Taitbout, au 5, boulevard Montmartre, à Paris.

17 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. Groupe artistique des jeunes de Chennevière METEON. But: représenter sur la scène, des pièces théâtrales et des sketchs, etc. Siège social: rue de la Mairie, Chennevière-sur-Marne.

17 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DES INDUSTRIELS DE L'EMBRANCHEMENT HOURDÉ. But: défense des intérêts des adhérents dans ce qu'ils ont de particulier à l'usage de l'embranchement; organisation générale de l'embranchement. Siège social: 77, avenue Danielle-Casanova, Ivry.

17 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. UNION NATIONALE DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS JUIFS. But: grouper les sections nationales des anciens déportés et internés juifs et centraliser les actions et revendications à caractère national ou local de ces sections; se charger de leur représentation générale ou mondiale. Siège social: 16, rue de Birague, à Paris.

18 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aube. ASSOCIATION NORMALIENNE FÉMININE DE L'AUBE. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves de l'établissement; représenter l'établissement dans les épreuves sportives scolaires et universitaires. Siège social: 4, rue Pierre-Brossolette, Sainte-Savine.

18 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. UNION SPORTIVE DE CASTELSAGRAT. But: pratique du football association. Siège social: café Chanuc, à Castelsagrat.

18 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. SECTION DE SAINT-GIRONS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES BLESSÉS DU POUMON ET CHIRURGICAUX. But: groupement et défense des blessés du poumon et chirurgicaux. Siège social: mairie de Saint-Girons.

19 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. LES ORIGINAIRES ET AMIS DU MASSIF CENTRAL. But: resserrer et étendre les liens d'amitié entre les originaires du Massif Central. Siège social: la Civette de Brunoy, 4, place de la Mairie, Brunoy.

19 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. AMICALE LAÏQUE DES ANCIENS ET ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE LOUPIAN. But: œuvres péri et postscolaires. Siège social: école de garçons, à Loupian.

19 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mascara. OMNIUM SPORTIF SAÏDÉEN. But: pratique de tous les sports. Siège social: brasserie Léon, à Saïda.

19 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. LAFAYETTE-SPORTS. But: pratique du sport à l'école primaire. Siège social: 46, rue Verte, Calais.

19 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. BALZAC-SPORTS. But: pratique du sport à l'école primaire. Siège social: école de garçons du boulevard de l'Egalité, à Calais.

19 décembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Oran. LES AMITIÉS LAÏQUES LAMORICIÈRE-SAINT-CHARLES. But: aide aux élèves de l'école. Siège social: école de garçons Lamoricière, 9, rue Marquis-de-Morès, Oran.

19 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. ASSOCIATION SPORTIVE DE BEURLAY. But: pratique des exercices physiques, notamment du football association; préparer au pays des hommes robustes; créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: salle municipale de Beurlay.

19 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. BEAU-MARAIS-SPORTS. But: sport à l'école. Siège social: école de garçons, 46, route de Dunkerque, Calais.

20 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Niort. L'ELAN. But: pratique des sports. Siège social: cours complémentaire de jeunes filles, à Chef-Boutonne.

20 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION RÉPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS, section de Stains-Dugny. But: défense des intérêts sociaux et moraux des anciens combattants et victimes des deux guerres. Siège social: mairie de Stains, M. Fossard (Marcel), 13, avenue François-Bégué, Stains

20 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Versailles. CINÉ-CLUB DU VÉSINET. But: développement de la culture cinématographique par la projection de films commentés. Siège social: Sélect-Cinéma, 20, avenue Gallieni, le Vésinet.

20 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de DAX. AMICALE SPORTIVE D'ORTHEVIELLE. But: éducation physique de la jeunesse et pratique du basket-ball. Siège social: école de garçons d'Orthevielle.

20 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. ASSOCIATION DES DÉGAGÉS DES CADRES DES ARMÉES DE TERRE, DE MER ET DE L'AIR DU DÉPARTEMENT DE LA CORSE. But: défense des intérêts des dégagés des cadres résidant en Corse et entr'aide. Siège social: bureau du service social de l'armée, citadelle, Bastia.

20 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. AMICALE DES PRISONNIERS DE FONTAINE-FOURCHES. But: resserrer les liens d'amitié qui se sont formés au cours de la captivité; verser une allocation journalière aux membres participants malades; accorder un secours aux ayants droit des membres participants décédés. Siège social: mairie de Fontaine-Fourches.

22 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. MUTUELLE D'ACHAT ET D'ABATAGE. But: à l'exclusion de toute opération commerciale, l'achat, l'abatage et la répartition en commun de la viande de boucherie. Siège social: 15, rue de la Capelle, Hirson.

22 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Lozère. SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE VIALAS. But: formation musicale de la jeunesse. Siège social: cours complémentaire de Vialas, à Vialas.

22 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. FOYER RURAL DE SAINT-VAAST-DIEPPEDALLE. But: poursuivre l'œuvre de l'école. Siège social: école de garçons, Saint-Vaast-Dieppedalle.

22 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DES AMAZONES DE FRANCE. But: propagation de l'équitation dans les milieux féminins. Siège social: 122, rue de la Faisanderie, Paris.

22 décembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. ASSOCIATION SPORTIVE DES P.T.T. DE CHARTRES. But: toutes activités sportives. Siège social: foyer des P.T.T., 4, rue Collin-d'Harleville, Chartres.

23 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. AMICALE DES ANCIENNES ET ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE LAÏQUE. But: continuer, par la lecture, l'œuvre d'instruction commencée à l'école; divertir les membres par des promenades, excursions, etc. Siège social: écoles laïques géminées de Lourmarin.

23 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Tizi-Ouzou. COOPÉRATIVE SCOLAIRE. But: resserrer les liens de solidarité entre l'école et les familles par des œuvres de mutualité et d'entr'aide. Siège social: école des filles musulmanes, à Tizi-Ouzou.

23 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. TROUPE DE SHENSTONE. But: théâtre amateur et œuvres sociales. Siège social: mairie de Saignes.

25 décembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Angoulême. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA ROCHEFOUCAULD. Modifications aux statuts. Siège social: rue du Marché, à la Rochefoucauld.

26 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. ALLIANCE SPORTIVE DE CHITRY. But: pratique de l'éducation physique et sportive, en particulier le football. Siège social: hôtel de la Grappe-d'Or, à Chitry.

26 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. AMICALE LAÏQUE DE LA MARTRE, commune de Montmorin. But: défendre l'école et développer l'idée laïque. Siège social: école publique de la Martre.

26 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. CANTINE SCOLAIRE LAÏQUE DE VILLARD-SUR-BOËGE. But: service du repas de midi aux enfants éloignés de l'école. Siège social: école publique de Villard-sur-Boëge.

26 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. FÉDÉRATION NATIONALE DES COMITÉS DE VIGILANCE ET D'ACTION POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE MALHEUREUSE. Modification dans la composition du bureau et transfert du siège social du 37, rue du Louvre, au 20, rue de Mogador, Paris.

26 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES ANCIENS ET AMIS DE LA 506e COMPAGNIE DU 5e T. M. A. P. C. (Train militaire automobile population civile). But: entretenir les liens de camaraderie. Siège social: 233, boulevard Aristide-Briand, à Montreuil-sous-Bois.

27 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. APRÈS LE TRAVAIL. But: parfaire l'éducation et l'institution des anciennes élèves. Siège social: 36, rue Jules-Ferry, Bagnolet.

27 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. PATRONAGE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE. But: promouvoir l'éducation physique et morale de l'enfance. Siège social: M. l'abbé Louis Maffrand, président, Etaing.

29 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. AIDE AUX NOURRISSONS D'AMBLEVILLE. But: protection infantile selon les méthodes adoptées par la direction de la santé, sous le contrôle d'un médecin attitré. Siège social: mairie d'Ambleville.

29 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Lille. AMICALE DES ANCIENS DU 11e GROUPE DE RECONNAISSANCE DE DIVISION D'INFANTERIE. But: resserrer les liens de camaraderie entre tous les membres et, suivant les possibilités, venir en aide par des secours à ceux qui se trouveraient dans le besoin. Siège social: hôtel Continental, place de la Gare, Lille.

29 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. L'ASSOCIATION FAMILIALE OUVRIÈRE DE VILLEJUIF-CENTRE transfère son siège social du 3, avenue Paul-Bert au 31, rue René-Hamon, à Villejuif.

29 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Charente. ETOILE SPORTIVE D'ECURAS. But: pratique de l'athlétisme et du basket-ball. Siège social: école d'Ecuras

29 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. LE THÉATRE LORIENTAIS. But: organiser des séances récréatives, jeux, sports et distractions, promouvoir, soutenir, développer et protéger toutes les entreprises et œuvres les concernant. Siège social: chez M. Paul Apard, 45, rue Beauvais, à Lorient.

30 décembre 1947 Déclaration à la préfecture de Marseille. ALLIANCE FRANÇAISE, comité de Marseille. But: propager la langue française dans les colonies et à l'étranger. Siège social: palais de la Bourse, Marseille.

30 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. TENNIS-CLUB RÉMALARDAIS. But: création d'un club de tennis pour la pratique de ce sport, club ouvert à tous ceux qui auront acquitté une cotisation. Siège social: mairie de Rémalard.

30 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE D'ECOUCHÉ. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école du Sacré-Cœur, à Ecouché. Siège social: avenue Léon-Labbé, à Ecouché.

30 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. COMITÉ DE GESTION DES ÉCOLES PRIMAIRES LIBRES DE LUÇON. But: fonctionnement matériel et développement des écoles libres de Luçon. Siège social: 16, rue de l'Aumônerie, à Luçon.

30 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES PROPRIÉTAIRES RURAUX DE SAÔNE-ET-LOIRE. But: étude et défense des droits et des intérêts moraux, sociaux et matériels des propriétaires de biens ruraux situés dans le département de Saône-et-Loire. Siège social provisoire: au domicile du président, M. Lauprêtre, à Monicenis.

30 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. Club des supporters ALLEZ SÉZANNE. But: aide morale à la société sportive locale et propagande pour le sport en général. Siège social: mairie de Sézanne.

31 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. COMITÉ CASTELBRIANTAIS DE COLONIES DE VACANCES. But: éducation populaire, physique, morale des classes laborieuses, enfants et jeunes gens, pendant les vacances. Siège social: 30, rue du 11-Novembre, à Châteaubriant.

31 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. UNION SPORTIVE DES FILÉS DE CALAIS. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les membres du personnel de l'établissement. Siège social: comité d'entreprise des filés de Calais, à Pont-du-Leu, près Calais.

2 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. CLIQUE DES SAPEURS-POMPIERS DE MONTPONT (groupement annexé au corps de sapeurs-pompiers déjà existant). But: enseignement de la musique d'ensemble. Siège social: mairie de Montpont.

2 janvier 1948. Déclaration à la préfecture du Cantal. AMIS DE L'ÉCOLE. But: instruire et éduquer les jeunes. Siège social: école de Lafeuillade.

2 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. LA VOILE DU MOULLEAU-PYLA. But: développer le goût de la navigation de plaisance et former des amateurs en vue de compétitions sportives. Siège social: la Maloune, Pyla-sur-Mer, commune de la Teste.

2 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. CLUB HIPPIQUE D'HESDIN. But: s'intéresser à toutes les questions concernant le cheval, la formation des cavaliers, l'organisation de manifestations sportives hippiques. Siège social: 27, rue d'Arras, Hesdin.

2 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. AMICALE DES F. F. I. DE VALLEROY. But: maintenir les liens de franche et bonne camaraderie et d'amitié et contribuer, par l'esprit de civisme patriotique et d'union nationale, au redressement matériel et moral du pays. Siège social: café des Sports, Valleroy.

3 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. AIDE AUX NOURRISSONS DE SALLES-D'ANGLES. But: protection infantile suivant méthodes adoptées par la direction de la santé, sous contrôle d'un médecin attitré. Siège social: mairie de Salles-d'Angles.

3 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION DU COLISÉE. But: favoriser et aider les groupements de jeunesse du quartier de la Cité ouvrière pour l'utilisation des loisirs par des séances récréatives, sports, promenades au grand air, colonies de vacances. Siège social: 18, rue Charles-Baudelaire, Toulouse.

3 janvier 1948. Déclaration à la préfecture du Cantal. YOLET-SPORT. But: pratique de l'éducation physique. Siège social: mairie de Yolet.

3 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. AMICALE DES CLASSES EN 9 Nº 1266. But: faciliter les relations d'amitié et aide entre sociétaires. Siège social: café Guichard, à Chasse-sur-Rhône.

3 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. SOCIÉTÉ AMICALE DES VOLONTAIRES DE LA PREMIÈRE UNITÉ FRANÇAISE DÉBARQUÉE EN NORMANDIE. But: resserrer les liens de camaraderie existant entre les volontaires des premiers jours du débarquement; créer un service d'entr'aide pour les camarades moins favorisés; venir en aide aux veuves et orphelins des camarades tués ou disparus; participer officiellement, chaque année, aux fêtes anniversaires du débarquement en Normandie. Siège social: mairie d'Isigny-sur-Mer.

5 janvier 1948. Déclaration à la préfecture du Cantal. CHAMBRE SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DE LA VILLE D'AURILLAC. But: défense des intérêts généraux de la propriété. Siège social: syndicat, 1, rue Marie-Mourel, Aurillac.

5 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLFERS'-CLUB modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 8, place Vendôme, au 53, avenue Hoche, Paris.

5 janvier 1948. Déclaration à la préfecture des Basses-Pyrénées. GRAPPE GARLINAISE. But: éducation physique, sport et préparation militaire. Siège social: salle du patronage, à Garlin.

5 janvier 1948. Déclaration à la préfecture des Basses-Pyrénées. ASSOCIATION BOURBAKI. But: éducation physique, sport et préparation militaire. Siège social: rue Jean-Baptiste-Carreau, Pau.

5 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de l'Eure. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE GRAVIGNY. But: réglementation de la chasse et protection du gibier. Siège social: mairie de Gravigny.

5 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS. But: subvenir aux frais des fêtes et concours. Siège social: mairie de Tuffé.

5 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CONNANTRE. But: organisation de la chasse et répression du braconnage. Siège social: mairie de Connantre.

EDOUARD BERCK, EXPERT-ÉDITEUR
6, place de la Madeleine, PARIS (8e)
ACHAT DE TOUTES COLLECTIONS
Vente timbres-poste FRANCE et OUTRE-MER
Catalogue spécialisé POUCET — BULLETINS
L'Album France " MET LE TIMBRE EN RELIEF "
Modèle luxueux avec catalogue depuis **500 F.**
Albums spéciaux tous modèles.
Le plus beau choix de reliures du monde.

5 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. ASSOCIATION FAMILIALE DE MONTFAUCON-EN-VELAY. But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: place du Croteil, Montfaucon.

5 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DE LA CAISSE RÉGIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE DE PARIS. But: entr'aide, solidarité et liens de camaraderie. Siège social: 9, rue Boudreau, Paris.

5 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. ASSOCIATION DES ANCIENNES ÉLÈVES DU COLLÈGE DE JEUNES FILLES. But: venir en aide aux œuvres sociales du collège et resserrer les liens d'amitié entre les anciennes élèves. Siège social: collège de jeunes filles, rue des Marais, Provins.

6 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA BERNERIE. But: organisation des sports nautiques et en particulier de régates à voile. Siège social: mairie de la Bernerie.

6 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE LA RIVIÈRE. But: gérance financière et matérielle de l'école. Siège social: 69, rue Parmentier, Saint-Etienne.

6 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Vienne. SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE SANXAY. But: protéger le gibier contre le braconnage, aider au repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Sanxay.

6 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. LUMIÈRE ET VIE. But: travailler, par l'étude des questions religieuses et philosophiques, historiques et sociales, au développement des forces spirituelles. Siège social: maison Séchelles, à Cuvilly.

7 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. LES AMIS DE L'ISLAM. But: développement des principes et des enseignements de la religion islamique. Siège social: 17, rue de la Zaouia, Tidjdift, Mostaganem.

8 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. LE LIVRE EN CHANSONS. But: resserrer les liens de camaraderie. Siège social: café de l'Avenir, 1, rue Thurot, Nantes.

8 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. ASSOCIATION SPORTIVE DES QUINCAILLIERS DE REIMS (A. S. Q. R.) But: pratique des sports. Siège social: 5, rue d'Alsace-Lorraine, Reims.

9 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de police. CLUB ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE BLANC ET NOIR. But: resserrement des relations intellectuelles entre la France métropolitaine et la France d'outre-mer par des manifestations artistiques et littéraires. Siège social: 53, rue de la Harpe, Paris

13 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de police. CENTRE DE PASTORALE LITURGIQUE. But: coordonner les recherches liturgiques et diffuser la doctrine élaborée par ses collaborateurs. Siège social: 29, boulevard de Latour-Maubourg, Paris.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

11 février 1947. Arrêté du ministre de l'Intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 23 décembre 1947.) UNION DE LA JEUNESSE POLONAISE GRUNWALD. But: instruction physique et culturelle. Siège social: café Zurczak, rue de Fresnicourt, à Barlin.

11 février 1947. Arrêté du ministre de l'Intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 27 décembre 1947.) UNION DE LA JEUNESSE POLONAISE GRUNWALD. But: développement physique et culturel de la jeunesse polonaise Grunwald et réalisation de l'idée de l'amitié franco-polonaise. Siège social: rue Victor-Hugo, fosse nº 9, Fouquières-les-Lens.

18 juillet 1947. Arrêté du ministre de l'Intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 2 janvier 1948.) FÉDÉRATION DÉMOCRATIQUE INTERNATIONALE DES FEMMES. But: protection de l'enfance, défense des droits des femmes et de la santé publique; participation à la lutte pour l'anéantissement complet du fascisme. Siège social: 37, rue Jouvenet, Paris.

18 juillet 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 19 décembre 1947.) UNION DES ANCIENS DE LA RÉSISTANCE POLONAISE, section de Calonne-Ricouart. But: maintien de l'esprit de camaraderie et entr'aide entre les anciens membres de l'organisation polonaise de la résistance (P. O. W. N.) (Polska Organizacja Walki Niepodlegiose). Siège social: chez Mme Pokojski, à Calonne-Ricouart.

22 novembre 1947. Arrêté du ministre de l'Intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de Nice le 18 décembre 1947.) FÉDÉRATION DES ESPAGNOLS RÉSIDANT EN FRANCE, section de Nice. But: défendre les intérêts moraux et matériels des Espagnols, resserrer les liens qui les unissent au peuple français. Siège social: café de Lyon, avenue de la Victoire, Nice.

ASTAR
MEUBLES DE BUREAUX
34, rue de Citeaux
SPÉCIALISTE **PARIS-12e**

UNIQUE A PARIS
142, Rue MONTMARTRE
LE VÉRITABLE SALON DE LA T.S.F.
EST OUVERT
TOUS LES JOURS -- MÊME LE DIMANCHE
VENTE SUR PLACE AVEC TRÈS LONGS CRÉDITS
REPRISE DES ANCIENS POSTES
142, Rue MONTMARTRE -- MÉTRO : BOURSE OU MONTMARTRE

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.